



Mémoire
Présenté par
GBAGUIDI
Tatiana

Université Nationale
du Bénin

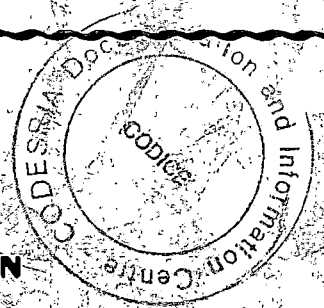
**L'INTEGRATION DES COMMERÇANTS IBOS,
ARABES ET HINDOUS AU SYSTEME SOCIO -
ECONOMIQUE D'UNE VILLE AFRICAINE: CAS
DE COTONOU AU BENIN**

Année académique :

1989-1990

République Populaire du Bénin

UNIVERSITE NATIONALE DU BENIN



FACULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES
(F. L. A. S. H.)

DEPARTEMENT DE GEOGRAPHIE
ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

L'INTEGRATION DES COMMERÇANTS IBOS,
ARABES ET HINDOUS AU SYSTEME SOCIO-
ECONOMIQUE D'UNE VILLE AFRICAINE: CAS DE
COTONOU AU BENIN

MEMOIRE DE MAITRISE
DE GEOGRAPHIE

Présenté par :

Tatiana GBAGUIDI

Sous la Direction de :

John O. IGUE

Professeur à l'UNB

Année Académique 1989 - 1990

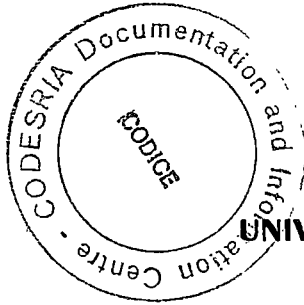
09.04.01
GBA
9616/1

27 JUIN 1991

09.04.01

EBA

2616/A



République Populaire du Bénin

Programme de Petites Subventions
ARRIVEE
Enregistré sous le no. 2215
25 AVR. 1991

UNIVERSITE NATIONALE DU BENIN

FACULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES
(F. L. A. S. H.)

DEPARTEMENT DE GEOGRAPHIE
ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

**L'INTEGRATION DES COMMERÇANTS IBOS,
ARABES ET HINDOUS AU SYSTEME SOCIO -
ECONOMIQUE D'UNE VILLE AFRICAINE: CAS DE
COTONOU AU BENIN**

**MEMOIRE DE MAITRISE
DE GEOGRAPHIE**

Présenté par :

Tatiana GBAGUIDI

Sous la Direction de :

John O. IGUE

Professeur à l'UNB

Année Académique 1989 - 1990

La présente étude a bénéficié de l'appui matériel et financier du Conseil pour le Développement de la Recherche Economique et Sociale en Afrique (C.O.D.E.S.R.I.A.) dans le cadre du programme de petites subventions pour la préparation de mémoires et de thèses octroyées au second tour de l'année 1988.

D E D I C A C E

- A mon père GBAGUIDI DASSI E. Janvier qui a toujours eu l'ardent souhait de voir ses enfants réussir.
- A ma mère Maïmouna TAMEGA KANTE dont les bénédictions m'ont toujours comblée.
- A tous les descendants de GBAGUIDI GOUMOAN.
- A toute la famille AHANHANZO GLELE dont AHANHANZO GLELE Joséphine née GBAGUIDI DASSI E., AHANHANZO GLELE Michel et GLELE Adrien.
- A toute la famille TAMEGA KANTE de Thiès (Sénégal).
- A toute la famille CISSOKO de Ségou (Mali).
- A mes frères et soeurs, afin que vous sachez que le succès est au bout de l'effort et que vous ayez plus de courage et d'ardeur au travail que moi.
- A la mémoire de Arnel-Amour AGBOHA que la mort nous a brusquement arraché.
- A Charbel Lionel CAPO-CHICHI, l'espoir de ma vie pour que tu puisses être comblé de toutes mes bénédictions afin de mieux faire que moi.
- A BABIO Issaou pour ton assistance dans la réalisation de ce travail, je te présente toute ma gratitude.
- A GBAGUIDI Cathérine et son époux dont l'assistance ne m'a manquée malgré la distance qui nous sépare.
- A mes amis (ies) vous qui m'avez assistée de diverses manières et dont l'amitié à mon égard est des plus loyales.

Je dédie ce travail.

S O M M A I R E

	<u>PAGES</u>
<u>AVANT - PROPOS</u>	I
<u>INTRODUCTION</u>	1
<u>1ERE PARTIE</u> : IMPORTANCE DES COLONIES IBO, ARABE ET HINDOUE A COTONOU	4
<u>CHAPITRE I</u> : EVALUATION NUMERIQUE DES COM- MERCANTS ETRANGERS	4
<u>CHAPITRE II</u> : ORGANISATION ET MODE D'INSER- TION SOCIALE	29
<u>2EME PARTIE</u> : LA PARTICIPATION DES COMMER- CANTS IBOS, ARABES ET HINDOUS A LA VIE ECONOMIQUE	42
<u>CHAPITRE I</u> : LES CONDITIONS D'INSTALLATION ET LES AIRES D'OCCUPATION DES COMMERCANTS IBOS, ARABES ET HINDOUS	43
<u>CHAPITRE II</u> : LA NATURE DES ENTREPRISES IBOS, ARABES ET HINDOUES	51
<u>CHAPITRE III</u> : LES ETRANGERS IBOS, ARABES ET HINDOUS ET LE COMMERCE	66
<u>3EME PARTIE</u> : IMPACT DE LA MIGRATION IBO, ARABE ET HINDOUE SUR L'ECONOMIE BENINOISE	95
<u>CHAPITRE I</u> : LE DYNAMISME DU SECTEUR COMMER- CIAL	96

<u>CHAPITRE II</u> : LE DYNAMISME DU SECTEUR IMMO- BILIER	111
<u>CHAPITRE III</u> : IMPACT DES ACTIVITES DES ENTREPRISES IBOS, ARABES ET HINDOUES SUR LA BALANCE COMMERCIALE ET LE PROBLEME MONETAIRE	120
<u>CONCLUSION GENERALE</u>	133

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

TABLE DES TABLEAUX

	<u>PAGES</u>
TABLEAU N° 1 : Evolution des entreprises ibos à Cotonou de 1970 à 1987.	9
TABLEAU N° 2 : Nombre de commerçants ibos par domaine d'activité.....	9
TABLEAU N° 3 : Evolution des chefs d'entreprises libanaises (de 1967 à 1985).....	18
TABLEAU N° 4 : Provenance et nombre des chefs d'entreprises libanaises (de 1960 à 1988).....	18
TABLEAU N° 5 : Evolution de la migration des chefs d'entreprises hindoues.....	23
TABLEAU N° 6 : Provenance et nombre des chefs d'entreprises hindoues.....	24
TABLEAU N° 7 : Etat récapitulatif des immigrés hindous au Bénin.....	27
TABLEAU N° 8 : Répartition des vendeurs ibos selon la nature de leurs activités au marché de Gbogbanou.....	55
TABLEAU N° 9 : Nature des sociétés ibos.....	57
TABLEAU N° 10 : Nature des sociétés arabes.....	59
TABLEAU N° 11 : Nature des sociétés hindoues.....	61
TABLEAU N° 12 : Les activités arabes autres que le commerce de détail.	63
TABLEAU N° 13 : Sociétés ibos : évolution des activités de 1984 à 1988.....	68
TABLEAU N° 14 : Evolution des chiffres d'affaires des entreprises ibos de 1978 à 1988.....	73
TABLEAU N° 15 : Sociétés arabes : évolution des activités de 1984 à 1988.....	78

TABLEAU N°16	: Evolution des chiffres d'affaires des entreprises arabes de 1978 à 1988.	83
TABLEAU N°17	: Sociétés hindoues : évolution des activités de 1984 à 1988.	87
TABLEAU N°18	: Evolution des chiffres d'affaires des entreprises hindoues de 1978 à 1988.	90
TABLEAU N°19	: Evaluation des importations par produits.	97
TABLEAU N°20	: La part des commerçants étrangers ibos, arabes, et hindous dans la valeur globale des importations.	122

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

TABLE DES CARTES

	<u>PAGES</u>
CARTE N°1 : Ville de Cotonou : localisation des activités ibos, arabes et hindoues.....	5
CARTE N°2 : Origines des Ibos résidant à Cotonou.....	7
CARTE N°3 : Les origines des Libanais de Cotonou.....	19
CARTE N°4 : Origines des Hindous résidant à Cotonou.....	22
CARTE N°5 : L'occupation du secteur com- mercial de Cotonou par les Com- merçants étrangers (ibos, libanais , hindous).....	48
CARTE N°6 : Principales sources d'approvision- nement en tissus synthétiques.....	106
CARTE N°7 : Principales sources d'approvision- nement en foulards de tête.....	107
CARTE N°8 : Principales sources d'approvision- nement en tissus coton.....	108
CARTE N°9 : Principales sources d'approvision- nement en friperie.....	109
CARTE N°10 : Cotonou : les principales sociétés arabes, ibos, hindoues et leurs chiffres d'affaires.....	127

TABLE DES FIGURES

	<u>PAGES</u>
FIG N°1 : Evolution des entreprises ibos à Cotonou de 1970 à 1987.	10
FIG N°2 : Evolution du nombre d'hommes d'affaires arabes de 1967 à 1985.	17
FIG N°3 : Evolution de la migration des chefs d'entre- prises hindoues de 1967 à 1987.	25
FIG N°4 : Evolution des importations de friperie par les Ibos au Bénin.	70
FIG N°5 : Evolution des chiffres d'affaires chez les Ibos (1978 - 1988).	74
FIG N°6 : Evolution des importations des tissus synthé- tiques par les Arabes au Bénin.	80
FIG N°7 : Evolution des importations des tissus coton par les Arabes au Bénin.	81
FIG N°8 : Evolution des chiffres d'affaires chez les Arabes (1978 - 1988).	85
FIG N°9 : Evolution des importations de foulards de tête par les Hindous au Bénin.	88
FIG N°10 : Evolution des chiffres d'affaires chez les Hindous (1978 - 1988).....	92
FIG N°11 : Les importations de foulards de tête au Bénin...	101
FIG N°12 : Les importations de friperie au Bénin.....	102
FIG N°13 : Les importations des tissus synthétiques au Bénin.	103
FIG N°14 : Les importations de tissus coton au Bénin. ...	104
FIG N°15 : Part des commerçants étrangers ibos, arabes et hindous dans la valeur globale des impor- tations de 1982 à 1988.	121
FIG N°16 : Pourcentages des importations ibos, arabes et hindoues à partir des valeurs globales nationales de 1982 à 1988.	123

TABLE DES PHOTOS

- PHOTO N°1 : Boutique HAGE ALI le long de l'avenue
P. DELORME.
- PHOTO N°2 : Boutique COIN D'OR le long de l'ave-
nue P. DELORME.
- PHOTO N°3 : Avenue Pierre DELORME parsemée de bou-
tiques et de magasins arabes et hindous .
- PHOTO N°4 : A gauche : Exemple de bâtiment servant
de logement et de boutique dans les envi-
rons du marché GANHI.
- PHOTO N°5 : A droite : Boutiques longeant le marché
GANHI.
- PHOTO N°6 : Marché de friperie à Gbogbanou au quartier
Missèbo.
- PHOTO N°7 : Autre aspect du marché de friperie à
Gbogbanou au quartier Missèbo.
- PHOTO N°8 : Exemple de boutique d'appareils électro-
ménagers.
- PHOTO N°9 : Exemple de boutique de tissus.
- PHOTO N°10 : Exemple de bâtiment construit par le Liba-
nais AZAR Jean sur l'avenue P. DELORME.
- PHOTO N°11 : Centre Commercial du Bénin situé à côté
du marché de Gbégamey: A gauche, salle de
spectacle et parking, à droite logements
et boutiques.
- PHOTO N°12 : Centre Commercial du Bénin situé à côté
du marché de Gbégamey: Vue complète de la
salle de spectacle et du parking.

A V A N T - P R O P O S

L'explosion urbaine en Afrique résulte de plusieurs facteurs : la croissance démographique, l'exode rural, l'immigration étrangère etc...

Le rôle de la croissance démographique et les conséquences de l'exode rural ont fait l'objet de plusieurs publications (1).

Il existe également des travaux relatifs à l'importance des travailleurs étrangers dans les villes africaines (2). En parlant de ces travailleurs étrangers, on met l'accent davantage sur les ouvriers agricoles, sur les travailleurs industriels et sur ceux qui s'adonnent aux petits métiers urbains (3). Rares sont les travaux consacrés au rôle que jouent les commerçants dans cette migration urbaine. Pourtant, la plupart des villes africaines comptent en leur sein beaucoup de migrants qui y arrivent essentiellement pour participer au développement des activités tertiaires. Parmi cette catégorie, on peut signaler les Européens qui contrôlent la plupart des vieilles maisons de traite, les Haoussa et les Malinkés dont le rôle est remarquable dans

-
- (1) Se référer aux travaux de population Council , en particulier relatifs à la croissance démographique et évolution socio-économique en Afrique de l'Ouest.
. La population de l'Afrique tropicale.
- (2) Les travaux de population Council , les travaux de l'ORSTOM.
- (3) ABDOU TOURE : Les petits métiers à Abidjan, édition Karthala - Paris 1985.

le commerce des tissus et de la cola, les Yoruba et les Ibos du Nigéria dont l'emprise est particulièrement grande dans les villes du Golfe de Guinée et d'Afrique centrale et plus particulièrement les non-africains d'origines arabe et hindoue qui ont investi la plupart des villes africaines de vieilles dates comme intermédiaires des grandes compagnies de traite.

Sur ces différents types de commerçants et sur leur rôle dans la croissance et le développement urbains, il n'existe aujourd'hui que peu de travaux. Pourtant certains de ces commerçants, en particulier les Libanais et les Hindous, suite à la dégradation des conditions de vie au Moyen-Orient (guerre du Liban) et à la forte pression démographique qui sévit dans le sub-continent indien continuent d'affluer massivement vers les villes africaines où ils contrôlent une bonne partie du commerce de détail.

L'étude que nous nous proposons d'entreprendre sur le cas des Ibos, des Arabes et des Hindous nous apparaît de ce point de vue très originale.

En effet s'il existe des travaux relatifs à la migration libanaise et hindoue en Afrique, la plupart datent de longtemps et abordent le sujet sous son aspect global; (1) sur les Ibos, il n'en existe presque pas (2).

(1)- Hanna : The libanese in West-Africa N°2141, 2142, 2144 - 1958.

- MEDO (F.) : L'immigration libanaise en Afrique de l'Ouest (cas du Sénégal, de la Côte d'Ivoire et du Bénin) Poitiers 1984.

(2) Sur les Ibos, nous n'avons rencontré qu'un seul article relatif à cette question : c'est celui du Professeur IGUE O. John : "Le rôle des commerçants étrangers d'origine IBO, ARABE et INDO-PAKISTANAISE dans le commerce de détail à Cotonou". Cet article n'a pas été publié.

Notre étude a pour champ d'application la ville de Cotonou, capitale économique du Bénin. Peuplée de 550.000 habitants environ, elle croît sous les effets conjugués de quatre principales fonctions :

- la fonction administrative
- la fonction portuaire
- la fonction commerciale, et
- la fonction universitaire.

Mais de ces quatre fonctions, seules les activités commerciales apportent les moyens du développement urbain. Celles-ci sont dominées par les femmes béninoises, dont le domaine d'activité par excellence est la vente des tissus; par les vieilles maisons de traite (CFAO, SCOA, JOHN WALKDEN etc...) et, depuis peu, par les Ibos, les Arabes et les Hindous venant d'une part de leur pays d'origine, d'autre part des Etats voisins (Ghana et Togo).

Le travail consiste donc à apprécier dans ce cadre :

1°) l'importance des colonies ibo, arabe et hindoue à travers leur évolution dans le temps et dans l'espace.

2°) Le processus d'émergence et de développement d'une classe d'hommes d'affaires installée depuis bientôt une vingtaine d'années; et les moyens mis en oeuvre par cette classe pour détenir le monopole d'importation et de distribution de certains produits clés : comme une bonne partie du commerce des habits usagés (friperie) les tissus, les foulards de tête et les appareils électro-ménagers etc...

3°) Le degré d'insertion sociale de ces étrangers qui ont l'habitude de vivre en marge des autochtones.

4°) Leur participation au développement des activités tertiaires en rapport avec les exigences du développement national.

5°) L'impact de ces activités tertiaires sur le développement urbain.

En effet leur installation tient compte des facteurs favorables à leurs entreprises, raison pour laquelle ils interviennent souvent dans le domaine de l'habitat et du système foncier urbain.

Une telle étude s'appuie essentiellement sur les enquêtes et sondages réalisés auprès de la communauté ibo, arabe et hindoue :

- recensement des trois colonies,
- historique de leur installation à partir des interviews auprès des chefs des collectivités ibo, arabe et hindoue,
- recensement systématique de leurs entreprises à l'intérieur de Cotonou,
- étude des circuits de distribution des marchandises importées. Cet aspect a entraîné la réalisation d'enquêtes détaillées dans les principaux centres de distribution que sont les marchés urbains et ruraux,
- exploitation des données officielles de la Chambre de Commerce et de l'Industrie, du Ministère du Commerce de l'Artisanat et du Tourisme, de la Direction des Impôts, de la Direction des Douanes et Droits Indi-

rects, des services du Ministère de l'Intérieur de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale.

Les données utilisées sont de plusieurs natures. Certaines sont facilement disponibles comme celles relevant des services administratifs : liste des sociétés, nature des établissements, volume et nature des marchandises importées, origine de ces marchandises etc...

Le reste par contre provient des enquêtes de terrain, reposant sur des questionnaires bien élaborés et bien remplis et sur des interviews auprès des différents chefs d'entreprises.

Ces données sont complétées par :

- l'exploitation bibliographique : Celle-ci concerne un nombre impressionnant de titres éparpillés dans les centres de documentation de la sous-région Ouest-africaine (cf notre bibliographie);

- l'exploitation des rapports et textes officiels dans les services de l'Etat : Chambre de Commerce, Tribunal de Première Instance (registre de commerce) Bureau de douane, Service de l'Immigration, de l'Emigration et du Contrôle. Dans chacun de ces services, nous avons pu obtenir des informations relatives à :

- la nature des entreprises commerciales,
- la nature des activités commerciales,
- l'effectif des commerçants étudiés.

La collecte de ces différentes données n'a été possible que grâce aux appuis que nous ont apportés nos différents interlocuteurs, nos parents et amis sans bien sûr oublier les professeurs du Département de Géographie et d'Aménagement du Territoire.

La liste des personnes rencontrées et dont nous avons bénéficié de l'appui est très longue. Néanmoins, nous nous faisons le devoir de mentionner quelques unes :

- N'MAJU Daniel, chef des importateurs nigériens en République Populaire du Bénin.

- CHIDIAC Michel Lolo, représentant de l'Union Libanaise Culturelle Mondiale (U.L.C.M) en République Populaire du Bénin.

- DOULAT P. Tanwani, représentant de la Communauté hindoue à Cotonou.

- Madame BOKO Nathalie et Monsieur d'ALMEIDA Ayi tous deux chargés d'études au Centre Béninois de Commerce Extérieur (C.B.C.E).

- Messieurs OCHUMARE Nicolas et DOKOU Dominique, respectivement Directeur Général Adjoint et Directeur-Adjoint des Etudes et de la Planification du Ministère du Commerce de l'Artisanat et du Tourisme.

- Messieurs ADEKPEDJOU Wassi et AWASSI Basile, respectivement Directeur-Adjoint du Commerce Extérieur et Chef du Service de la Statistique au Ministère du Commerce de l'Artisanat et du Tourisme.

- Mesdames BEHANZIN Octavie et QUENUM Agnès respectivement Administrateur des Impôts et Administrateur des Finances à la Direction des Impôts.

- Monsieur BOURAIMA Habirou, à la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Bénin.

- Monsieur AGUIAR K. Christophe, à l'Assemblée Nationale Révolutionnaire.

- Monsieur MEDO François : Docteur ès sciences économiques, professeur-assistant à l'ENA, UNB.

A toutes ces personnes, nous exprimons notre profonde gratitude, ainsi qu'à nos parents et amis sans oublier nos professeurs du Département de Géographie et d'Aménagement du Territoire et plus particulièrement le professeur IGUE O. John, notre maître de mémoire pour l'intérêt tout particulier qu'il a accordé à ce travail./..

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

INTRODUCTION GENERALE

Il est de nos jours prouvé que le développement des villes passe nécessairement par le dynamisme des activités tertiaires (administrations, banques, assurances, transports, tourisme, commerce etc...).

Ainsi, d'une manière générale, les villes se distinguent les unes des autres par la place qui revient à chaque branche d'activités tertiaires.

Les villes de la République Populaire du Bénin n'échappent pas à cette règle. L'exemple le plus significatif est celui de Cotonou, ville portuaire par excellence, qui abrite la quasi-totalité des ministères, des institutions financières et des installations industrielles.

Les négoces y trouvent un terrain favorable à leur expansion; le commerce y occupe une place de choix. Une assez grande proportion de l'espace urbain est aménagée en quartiers et centres commerciaux relativement actifs et spécialement animés par des étrangers d'origines diverses notamment nigériane, arabe et hindoue.

En effet, à leur arrivée, le peuple béninois, celui de Cotonou surtout ne leur ont pas marchandé une hospitalité hors du commun, accueil qu'ils sont prêts à offrir à tout immigré.

De même, de par sa situation géographique dans la sous-région Ouest-africaine - territoire de transit (présence du port de Cotonou) pour d'autres pays (Nigéria, Togo, Niger, Burkina Faso et Mali) - le Bénin constitue aux yeux des hommes d'affaires expatriés un atout certain. Cela explique en retour l'intérêt et l'attention toute particulière qu'ils lui accordent.

Cette position favorise un important courant de réexportation commerciale, d'échanges illicites entre Etats. Ces activités de contrebande attirent davantage ces étrangers.

De plus, leur immigration au Bénin s'est accentuée au début des années 80 grâce aux facilités de crédit qui leur étaient accordées par les institutions financières de la place.

Toutes ces facilités leur confèrent le succès qu'ils connaissent dans leurs affaires. Les mutations économiques et sociales engendrées par la réussite de leurs affaires retiennent à plus d'un titre l'attention de l'observateur sur les fondements réels de leur évolution spectaculaire dans le commerce.

Face à cette réalité, la question se pose de savoir les mécanismes par lesquels s'opère l'intégration des commerçants ibos, arabes et hindous au système socio-économique des villes africaines.

A ce titre, nous nous proposons dans le cadre du présent travail de porter nos réflexions sur la ville cosmopolite de Cotonou.

Il s'agira plus explicitement d'examiner les causes profondes de l'installation de ces commerçants au Bénin, les motifs de leur concentration à Cotonou et leur apport au processus de développement national.

Cet essai d'analyse qui, du reste n'est que l'esquisse d'un travail beaucoup plus vaste s'articule autour de trois axes fondamentaux :

Le premier fait état de l'importance des trois communautés étudiées à Cotonou.

Le second met en exergue leur contribution à la vie économique de Cotonou.

Le troisième et dernier axe est une tentative d'approche critique de l'impact économique et social de leurs activités sur le Bénin.

P R E M I E R E P A R T I E

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

IMPORTANCE DES COLONIES IBO, ARABE
ET HINDOUE A COTONOU

CHAPITRE I : EVALUATION NUMERIQUE DES COMMERCANTS
ETRANGERS

Ce chapitre analysera l'importance numérique des communautés ibo, arabe et hindoue et les raisons de leur installation à Cotonou.

I - CAS DES IBOS

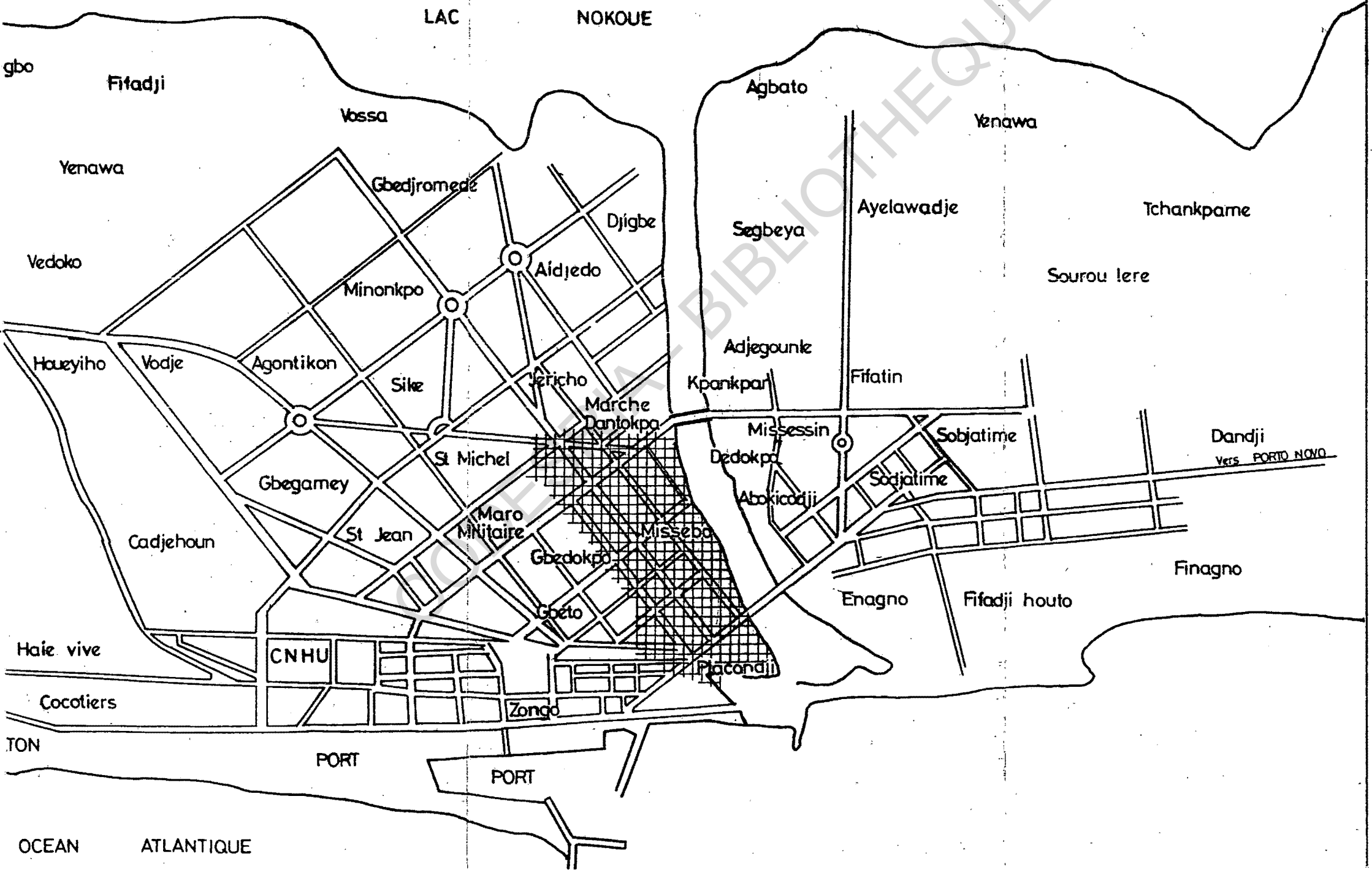
A - RAISONS DE LEUR INSTALLATION A COTONOU

L'arrivée des Ibos à Cotonou s'inscrit dans le cadre d'un vaste mouvement d'infiltration "biafraise" dans toute la basse côte béninoise. Cette infiltration a davantage affecté les provinces de l'Ouémé et de l'Atlantique. Elle concerne les commerçants et les travailleurs du secteur primaire. Les commerçants se sont installés dans les villes en particulier à Cotonou; par contre les autres se sont fixés dans les districts ruraux limitrophes comme Kétou, Pobè, Sakété et Avran-kou où ils vivent de l'agriculture. Ces Ibos en particulier les hommes, suite à la victoire de l'armée fédérale, ont choisi Cotonou comme refuge et continuent d'y affluer.

D'une manière générale, les Ibos qui résident à Cotonou, ne viennent pas de Lagos. Selon les déclarations d'un de leur chef (1) ils viennent directement des localités comme ABIRIBA, ABA, IMO, ATEN, PORT HARCOURT

(1) DANIEL N'MAJU : chef des Importateurs Nigériens au Bénin.

Carte n° 1 VILLE DE COTONOU: Localisation des activités ibos, arabes et hindoues



ORLU etc... situées dans le Nigéria Oriental. Nombreux sont ceux qui viennent d'ABIRIBA et d'ABA. Ce fait traduit le caractère clanique voire familial de la migration d'une part, les villes d' ABIRIBA et d'ABA sont situées dans les régions les plus peuplées du pays IBO d'autre part (cf carte N°2).

La forte densité de cette région rend déjà la population plus instable à la suite d'une forte pression sur la terre (1).

Il faut remarquer qu'à part le dynamisme commercial qu'on connaît aux Ibos, leur force réside dans une solidarité remarquable. Aussi une tradition locale condamne t-elle les femmes aux travaux champêtres pendant que les hommes s'occupent du commerce, ce qui explique le caractère masculin de cette migration.

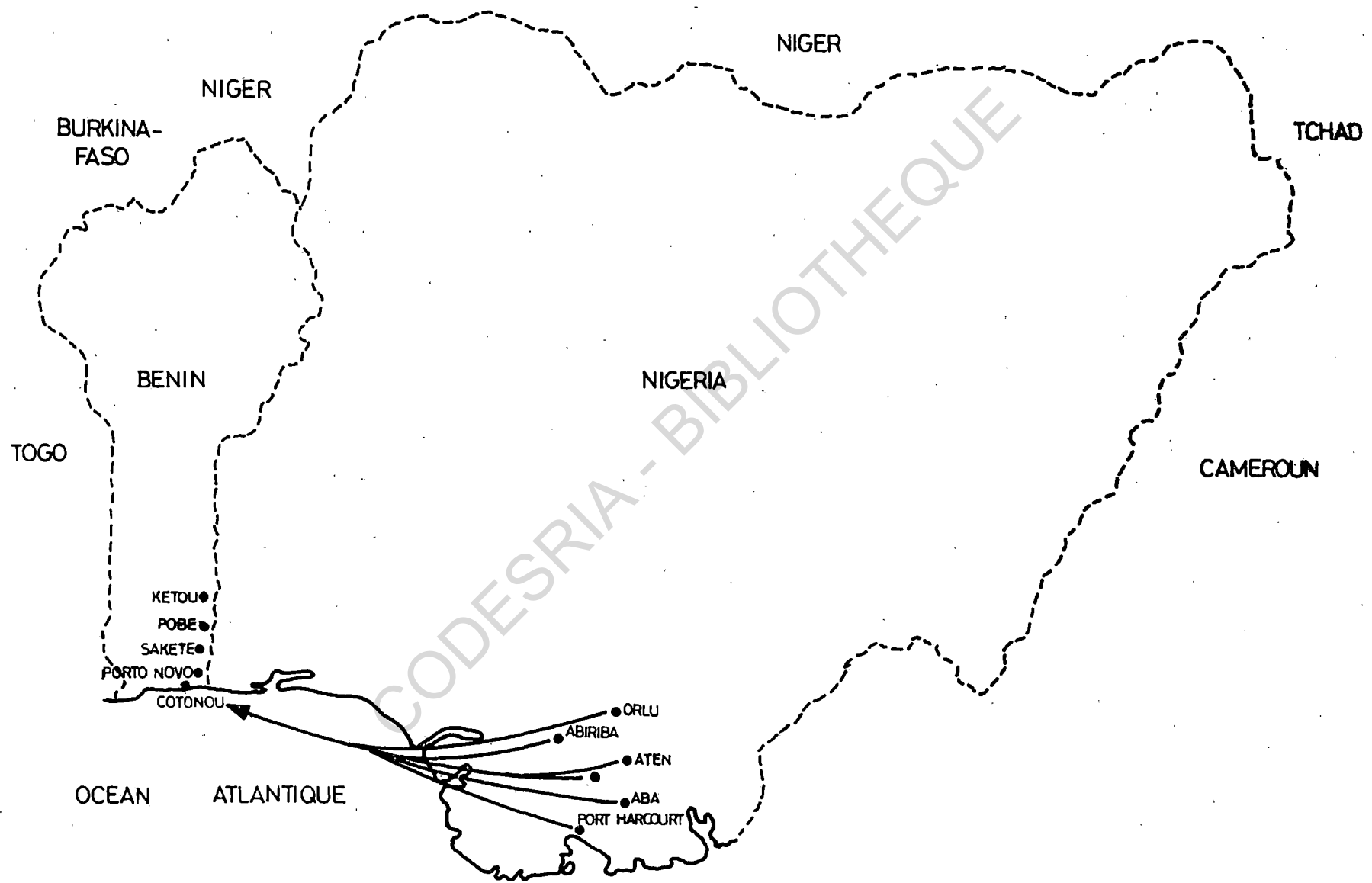
Mais que dire de leur étude numérique ?

B - EFFECTIF DE CETTE COMMUNAUTE A COTONOU

Du point de vue effectif, les Ibos sont les plus nombreux, des trois groupes que nous avons à étudier. Mais leur installation est récente par rapport à celle des Arabes et des Hindous.

(1) IGUE (J.P) Le rôle des commerçants d'origine Ibo, Arabe et Indo-Pakistanaise dans le commerce à Cotonou.

Carte n°2 : ORIGINES DES IBOS RESIDENT. A COTONOU



CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Contrairement aux travailleurs du secteur primaire qui se sont fixés dans les districts limitrophes du Nigéria, les commerçants ibos qui résident à Cotonou, de par leur nombre croissant au fil des jours, jouent un rôle très important dans le commerce au Bénin.

De ce fait, notre étude ne sera pas seulement une vue du phénomène migratoire, mais aussi elle se penchera sur une approche économique.

En effet, faute de données statistiques précises et du fait de la persistance du courant migratoire, nous ne pouvons pas donner l'effectif exact des migrants ibos au Bénin. De plus, la réticence et le refus de certains à répondre à nos questionnaires ne nous ont pas permis d'obtenir des informations bien précises.

Mais à partir de nos propres recherches à la Direction des Impôts, nous avons dénombré plus d'une centaine de sociétés qui regroupent plus de deux cents importateurs.

Il faut reconnaître que les Ibos qui se sont installés à Cotonou après la guerre sont de très faible importance numérique.

Si on se réfère au tableau N°1 de la page 9 la migration ibo n'a connu d'ampleur qu'entre 1983 et 1984. Cette affluence a pour raison : la prospérité du commerce des friperies. Les commerçants avaient plus de facilités pour l'écoulement de ces friperies au Nigéria, car les Nigériens avaient un pouvoir d'achat élevé à l'époque à cause de la valeur de leur monnaie. Aussi

TABLEAU N°1 : EVOLUTION DES ENTREPRISES IBO A COTONOU

DE 1970 A 1987

ANNEES	1970	1971	1972	1976	1977	1978	1979	1980	1982	1983	1984	1985	1986	1987	TOTAL
NOMBRE	2	2	1	1	1	1	2	1	2	54	19	4	3	3	96

Source : Direction des Impôts

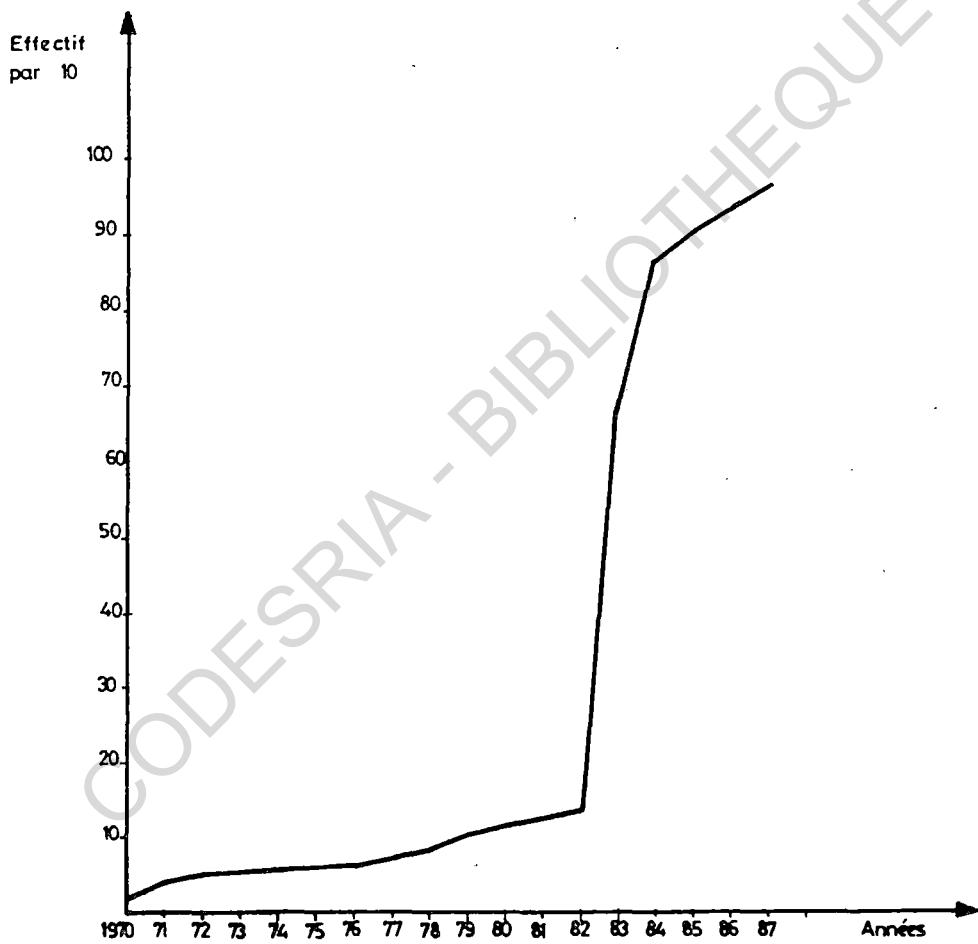
TABLEAU N°2 : NOMBRE DE COMMERCANTS IBOS PAR DOMAINE D'ACTIVITE

DOMAINE D'ACTIVITE	NOMBRE DE COMMERCANTS
IMPORT - EXPORT	250
DETAIL	723
VENTE AMBULANTE	150
T O T A L	1.123

Source : Selon nos enquêtes de terrain

Figⁿ 1: EVOLUTION DES ENTREPRISES IBOS A COTONOU DE

1970 à 1987



faudrait-il remarquer que notre tableau n'a fait état que de ceux qui ont fait des dépositions au registre de commerce.

Si on sait que le nombre de vendeurs ibos au marché de Missèbo s'élève à 566 dont 505 hommes, 56 femmes et 5 enfants, on peut évaluer à 1.000 le nombre de commerçants Ibos à Cotonou y compris les vendeurs ambulants et les importateurs (cf tableau N°2 de la page 9). Dans notre tableau N°2, les chiffres paraissent approximatifs dans la mesure où nos enquêtes ont été faites en un temps donné.

Au total, l'arrivée des étrangers ibos au Bénin date de 1969 à la suite de l'échec de la guerre de sécession biafraise. Leur nombre dépasse aujourd'hui 1.000 à Cotonou. L'installation de ces étrangers a apporté, plusieurs changements que nous allons évoquer par la suite. Mais avant, qu'en est-il des Arabes ?

II- CAS DES ARABES

A - CAUSES DE L'IMMIGRATION ARABE A COTONOU

Deux périodes sont à distinguer dans la migration des Arabes en République Populaire du Bénin.

- La première se situe entre 1889 et 1935 et concerne exclusivement les Libanais chrétiens.

En effet, ces Libanais quittaient leur pays à la recherche de meilleures conditions de vie à la suite de la dégradation de celles-ci au Moyen-Orient.

La cause essentielle de ces premiers départs réside dans la pauvreté du sol. A ces raisons s'ajoutent les problèmes d'insécurité qui découlaient de la guerre au Liban.

Les premiers migrants s'étaient installés à Porto-Novo et à Ouidah, deux grandes villes prospères de l'époque.

Porto-Novo était la capitale; elle gérait toutes les structures économiques du pays. Quant à Ouidah, elle a connu une célébrité par son rôle de premier noyau de l'économie de traite. En fait, c'est à Ouidah qu'étaient installées d'importantes maisons de traite dont celle des Regis. En outre, Ouidah abritait le port à l'époque, raison pour laquelle, cette ville était connue sur le plan international.

Outre ces facteurs, les immigrants avaient la facilité que présentait la République Populaire du Bénin de par son expression française et sa religiosité remarquable.

Ils écartaient ainsi le problème de langue en arrivant au Bénin. C'est l'une des raisons qui justifie leur installation dans les colonies françaises.

A cette première vague, viendront s'ajouter de nouveaux immigrants surtout à partir de 1969.

L'année 1969 constitua celle de l'arrivée massive des Libanais en République Populaire du Bénin.

Ces nouvelles vagues d'immigrants provenaient du Nigéria, du Ghana et du Liban suite à la dégradation de la situation politique et économique de ces pays. Le départ du Nigéria des immigrants s'est effectué à la suite de l'application du contrôle des changes et l'interdiction d'accueillir de migrants étrangers en 1969 suite à la crise sociale provoquée par la sécession biafraise.

Quant aux événements du Ghana, il s'agit de l'application d'un décret appelé : "Aliens compliance order " pris par le gouvernement du docteur BUSIA le 18 Novembre 1969 pour limiter l'immigration et pour réglementer l'activité des étrangers installés au Ghana. Ces mesures sont régies par deux dispositions du décret:

- Premièrement, on interdisait aux commerçants étrangers d'exercer dans les secteurs économiques tels que ceux du commerce de détail dont le chiffre d'affaires ne dépasserait pas 500.000 nouveaux cédis soit 20.000.000 F CFA; du commerce de gros dont le chiffre d'affaires ne dépasserait pas 1.000.000 de nouveaux cédis soit 40.000.000 F CFA.

- L'exploitation, vente et location de taxi-autos
- Les petites entreprises employant moins de 30 personnes.

Cette première disposition du décret pris par le docteur BUSIA est la preuve que, au cours de ces années, les Libanais installés au Ghana accentuaient

leur évolution progressive dans des secteurs préalablement détenus par les nationaux, et que le gouvernement tient à sauvegarder.

De plus, l'interdiction par le gouvernement de la création de petites entreprises de moins de 30 personnes, montre bel et bien la préoccupation majeure de celui-ci d'obliger les Libanais à participer à la résolution du problème de chômage. Ce sont là des mesures sociales prises contre ces étrangers qui commençaient à faire souche.

- Deuxièmement, obligation fut faite à tous les étrangers résidant au Ghana " d'être munis d'un permis d'immigration dans un délai de deux semaines à dater de la publication du décret, faute de quoi ils devraient quitter le pays"(1).

Ce reflux a atteint tous les pays voisins du Nigéria et du Ghana, comme la Côte d'Ivoire, le Togo et la République Populaire du Bénin.

Outre ces vagues liées au décret ghanéen et au drame biafrais qui sont les plus importantes, il faudrait mentionner aussi l'important courant migratoire provoqué ces dernières années par les événements sanglants et la guerre civile du Liban qui ont entraîné de nouvelles implantations de familles fuyant la guerre.

(1) Gaisie, Addo et Jones : " La politique démographique et sa mise en oeuvre " dans Croissance démographique et évolution socio-économique en Afrique de l'Ouest. Population council Octobre 1975 Pages 549-569.

Cette guerre concerne uniquement les Libanais.

De plus, on peut noter la présence de quelques Algériens, Marocains voire Egyptiens au Bénin.

Après ce bref aperçu sur les différentes raisons qui ont été à la base de l'installation des Arabes au Bénin, nous nous intéresserons à leur étude numérique.

B - IMPORTANCE NUMERIQUE DE LA COMMUNAUTE ARABE

Les Arabes viennent en deuxième position après les Ibos du point de vue des effectifs.

En fait, il nous serait difficile de donner un nombre exact des Arabes en République Populaire du Bénin à cause du manque de données statistiques précises et du fait de la persistance de ce courant migratoire.

C'est pour ces raisons que nous ne pouvons faire état que des informations fluctuantes issues de nos différentes enquêtes.

Les premiers Libanais qui s'étaient installés à Porto-Novo et à Ouidah à l'époque n'étaient pas nombreux.

Ce sont les plus vieux dont l'âge dépasse 40 ans; on peut citer parmi eux :

- Les NAOUM qui se sont installés à Porto-Novo à partir de 1889.

- Les CHAGOURY à Ouidah vers 1933.

- Les KARAM arrivés vers 1935 à Porto-Novo.

Cette première vague installée à Ouidah et à Porto-Novo à l'époque a évolué vers Cotonou et a fini par supplanter ces deux villes avec la construction du Wharf en 1892 (1).

A cette époque, on notait le déplacement de familles entières liées par des relations de parenté ou d'affinité. Mentionnons en exemple le cas des familles KARAM, NAOUM, et ABDALLAH.

On peut alors parler d'une immigration de liens d'affaires à caractère exclusivement familial.

Quant à la deuxième vague venue directement du Ghana et du Nigéria, il s'agit d'éléments plus jeunes dont l'âge est compris entre 18 et 40 ans.

En effet, cette vague est la plus importante car elle comprenait le plus grand nombre de Libanais. Le tableau N°3 le montre bien; ainsi la forte majorité de ceux installés en 1970 confirme bien les effets de " l'Aliens compliance order ".

Du point de vue de leur provenance, le tableau N°4 de la page 18 montre qu'après le Liban, leur pays d'origine, c'est de Lagos que vient la majeure partie des Libanais. Le reste vient d'Accra, de Freetown, de Conakry et d'ailleurs.

(1) N'BESSA (B.D.) : Les fonctions Urbaines de Cotonou.
Pages 15-16 - Thèse de 3è cycle - Bordeaux 1979.

Fig n° 2: EVOLUTION DU NOMBRE D'HOMMES D'AFFAIRES

ARABES DE 1967 à 1985

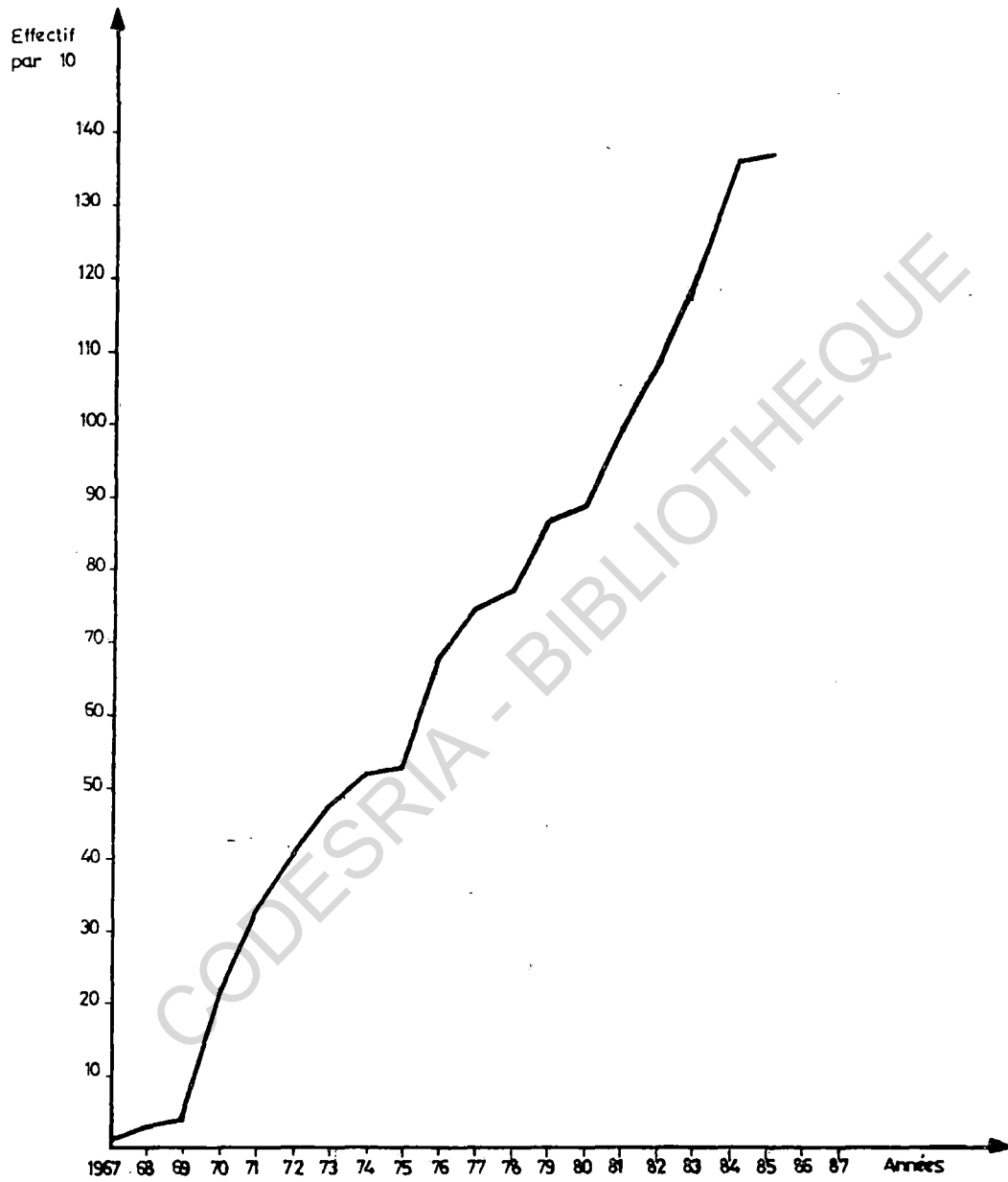


TABLEAU N°3 : EVOLUTION DES CHEFS D'ENTREPRISES LIBANAISES (DE 1967 A 1985)

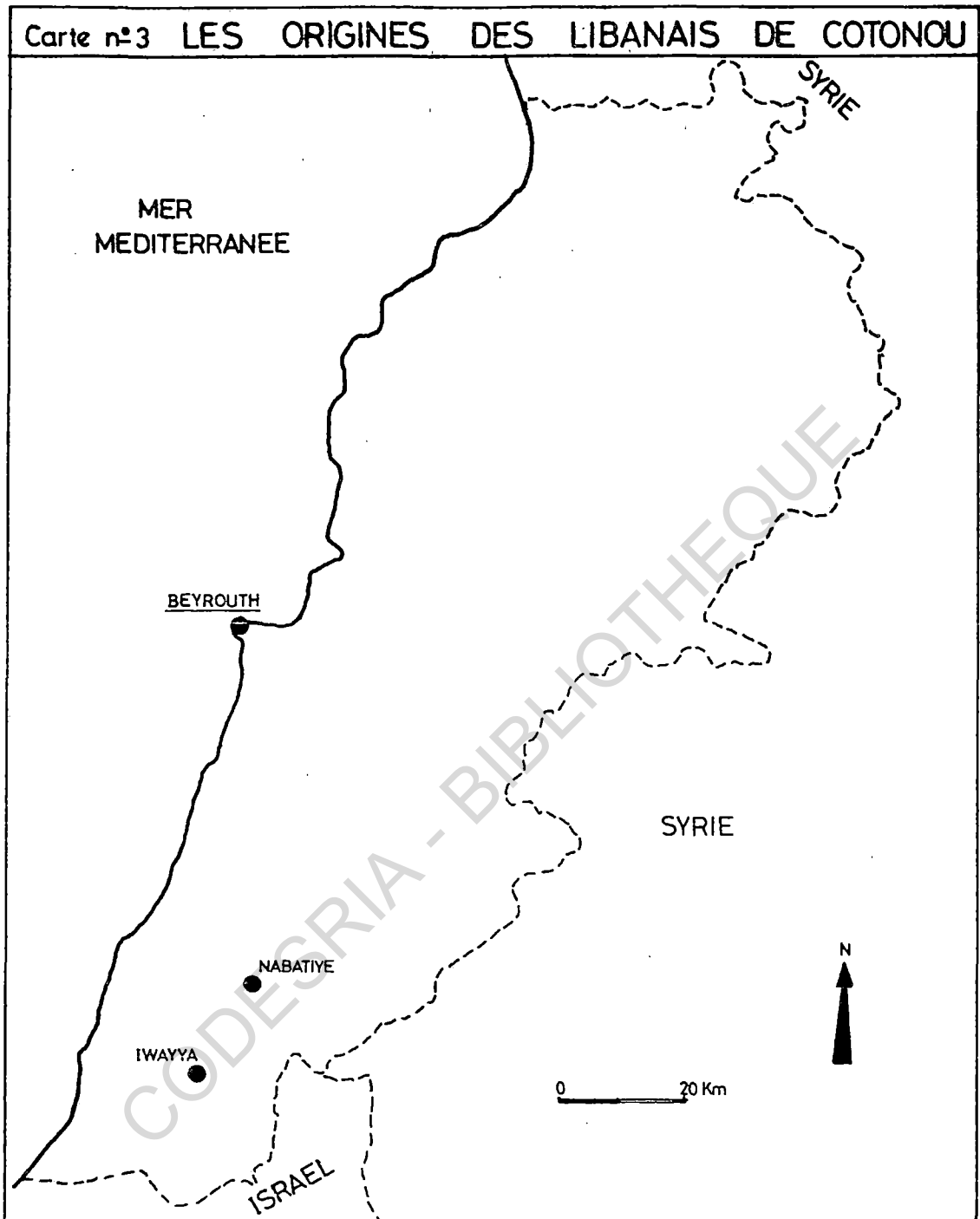
ANNEES	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	TOTAL
NOMBRE	1	2	1	17	12	8	7	4	1	15	7	2	10	2	11	9	12	15	1	137

Source : MINISTERE DU COMMERCE DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME

TBLEAU N°4 : PROVENANCE ET NOMBRE DES CHEFS D'ENTREPRISES LIBANAISES (DE 1960 A 1988)

PROVENANCE	BEYROUTH (LYBAN)	LAGOS	ACCRA	FREETOWN	ABIDJAN	CONAKRY	AILLEURS	NES AU BENIN	TOTAL
EFFECTIF	38	26	2	4	5	2	80	2	159

Source : MINISTERE DU COMMERCE DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME.



On peut estimer à 400 le nombre d'Arabes vivant actuellement en République Populaire du Bénin. Ce chiffre comprend les hommes, les femmes et les enfants.

On compte 160 chefs d'entreprises se regroupant au sein d'une centaine de sociétés.

Quant à leur origine, la plupart d'entre eux viennent des mêmes localités de BEYROUTH, NABATIYE IWAYYA, MIZIANA au LIBAN. (cf carte N°3). Les Nord Africains sont originaires du MAROC, d'EGYPTE et d'ALGERIE.

Nous aborderons l'étude du cas des Hindous après celle des Arabes.

III - CAS DES HINDOUS (1)

Après les Ibos et les Arabes, il convient d'évoquer les raisons de l'installation des Hindous à Cotonou et leur effectif.

A - LES MOTIFS DE LA PRESENCE HINDOUE A COTONOU

La plupart des Hindous proviennent du Ghana et du Nigéria après la prise des mesures déjà évoquées contre les étrangers par les gouvernements de ces deux pays à partir de 1969.

Ceci prouve que la migration hindoue est récente par rapport à celle des Arabes qui date de la fin du 19^e siècle.

(1) Cette appellation vient du fait que près de 85 % de la population de l'INDE pratiquent l'hindouisme comme religion. Aussi, pour ne pas confondre les habitants de l'Inde aux Indiens d'Amérique, nous avons préféré les appeler HINDOU.

En effet, l'application de "l'Aliens compliance Order" est intervenue aux heures de la tragédie biafraise. Raison pour laquelle les Hindous venant du Ghana avaient choisi le Bénin comme pays d'accueil.

Le Nigéria leur convenait mieux que le Bénin pour des raisons multiples : affinités linguistique, culturelle et économique.

Or, le Nigéria non seulement était en guerre, mais n'offrait plus de sécurité aux étrangers à partir des différentes mesures d'austérité que leur imposait cette guerre : interdiction d'immigrants, arrêt des importations de toutes sortes, contrôle des changes etc...

Toutes ces mesures ont découragé les rescapés " Ghanéens " qui étaient obligés de s'installer à Cotonou.

Selon nos propres enquêtes, aucun Hindou ne résidait au Bénin avant 1967. La plupart d'entre eux se sont installés entre 1967 et 1983.

Leur installation a été faite de façon irrégulière comme en témoigne le tableau N°5 de la page 23.

Force est de remarquer que parmi les Hindous installés en République Populaire du Bénin, ceux venant du Ghana et du Nigéria sont les plus âgés. Leur âge varie de 62 à 36 ans; tandis que pour les plus jeunes venant directement de l'Inde, l'intervalle d'âge varie de 32 à 18 ans. La plupart d'entre eux viennent directement de l'Inde. Le reste vient du Ghana, du Nigéria et de la Côte d'Ivoire (cf tableau N°6).

Carte n° 4 : ORIGINES DES HINDOUS RESIDANT A COTONOU

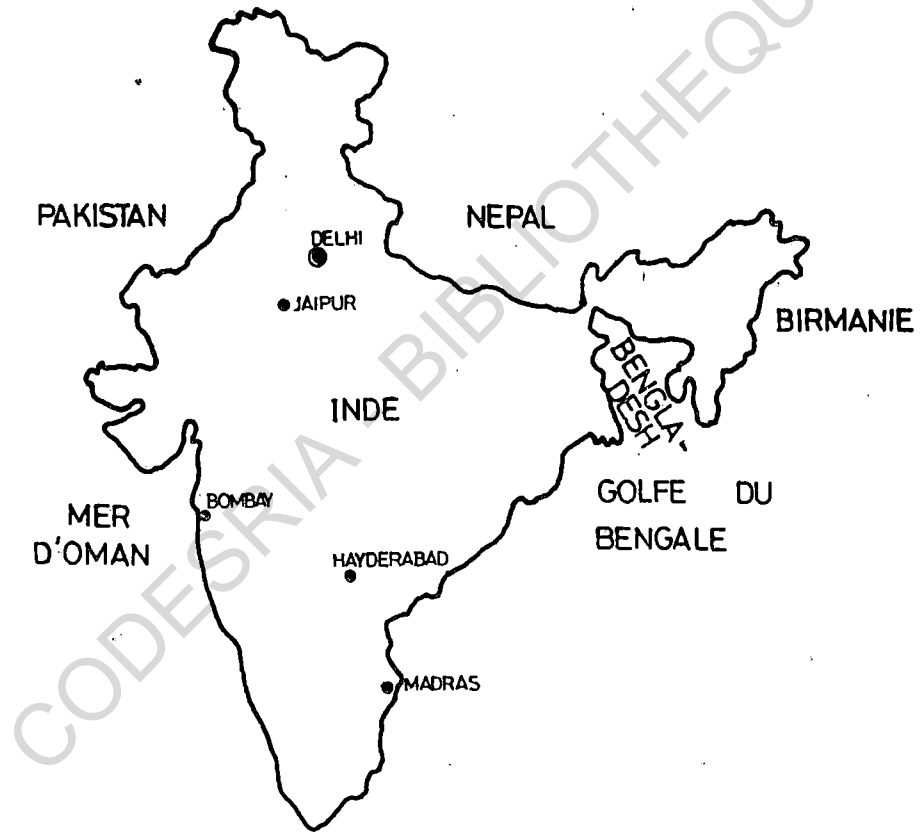


TABLEAU N° 5 : EVOLUTION DE LA MIGRATION DES CHEFS D'ENTREPRISES HINDOUES

ANNEES	1967	1971	1974	1975	1976	1977	1979	1980	1987	1982	1983	1987	TOTAL
NOMBRE	2	5	1	3	5	1	1	4	1	4	2	1	30

Source : Elaboration personnelle à partir des fiches remplis par les chefs d'entreprises hindoues en 1989.

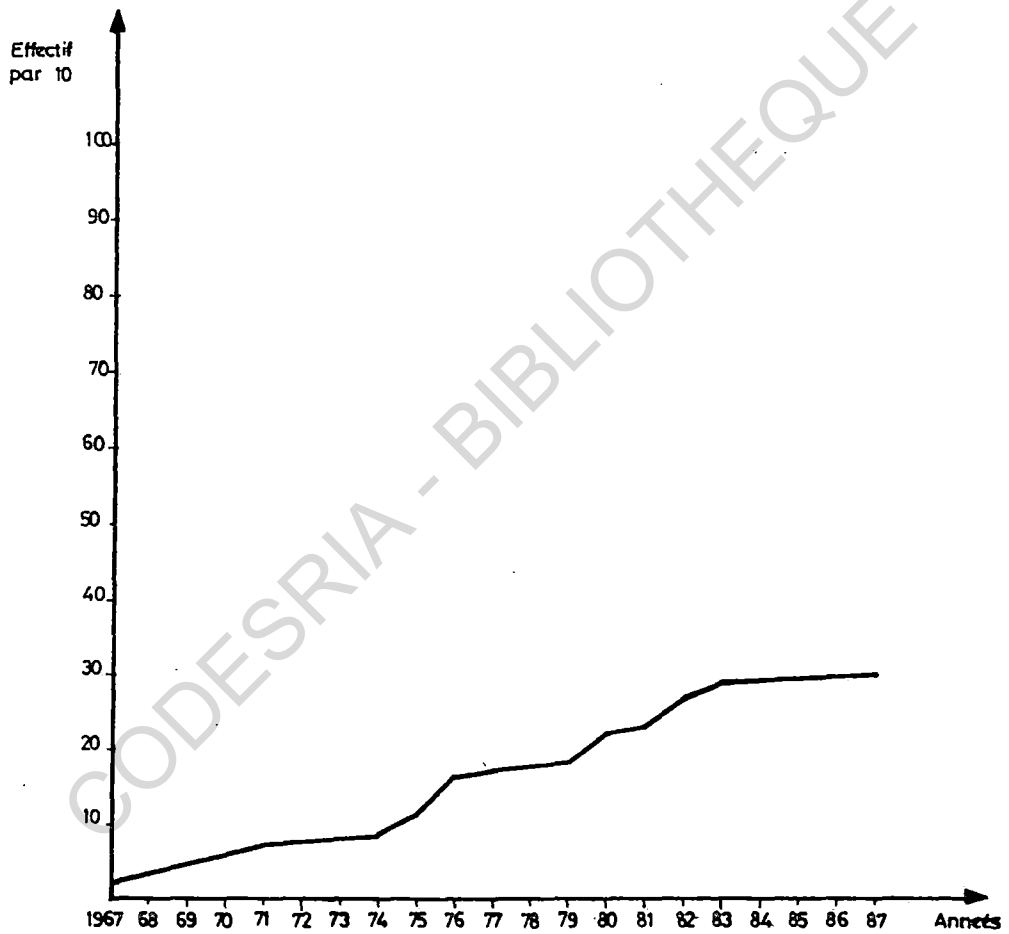
TABLEAU N° 6 : PROVENANCE ET NOMBRE DES CHEFS
D'ENTREPRISES HINDOUES.

PROVENANCE	NOMBRE
INDE	24
GRANDE BRETAGNE	1
GHANA	2
NIGERIA	4
COTE D'IVOIRE	2
T O T A L	33

Source : Elaboration personnelle à partir des fiches remplies par les chefs d'entreprises hindoues en 1989.

Fig n°3: EVOLUTION DE LA MIGRATION DES CHEFS D'ENTREPRISES

HINDOUES DE 1967 à 1987



Contrairement aux Arabes qui viennent le plus souvent sans leur femme et enfants, deux Hindous sur trois sont accompagnés de leur famille dans leur déplacement.

Si l'on se réfère au tableau N°7, de la page 27 on remarque que sur 33 hommes, nous avons 23 femmes et 31 enfants.

Il s'ensuit que la migration hindoue à la différence des autres est familiale.

B - LE NOMBRE DES HINDOUS A COTONOU

Ils sont les moins nombreux par rapport aux Arabes et aux Ibos. A la différence des Arabes, l'immigration hindoue est essentiellement récente et comporte beaucoup de jeunes.

On peut estimer à 150 le nombre des Hindous au Bénin y compris hommes, femmes et enfants.

Quant aux chefs d'entreprises, ils sont 85 et se regroupent en plus d'une trentaine de Sociétés commerciales, alors qu'en 1978, ils n'atteignaient que 60 (1) et ne possédaient que 15 entreprises.

Cela prouve que la migration hindoue continue jusqu'à nos jours et que dans l'intervalle de dix ans, le nombre de migrants a augmenté; par conséquent le nombre d'entreprises commerciales a doublé, à Cotonou surtout.

(1) IGUE John P. : Le rôle des étrangers d'origine Ibo, Arabe et Indo-Pakistanaise dans le commerce au Bénin 1970 - 1980 - Page 78.

TABLEAU N° 7 : ETAT RECAPITULATIF DES IMMIGRES HINDOUS
AU BENIN

SOCIETES	ADRESSES	REPARTITION PAR SEXE ET AGE			
		HOMMES	FEMMES	ENFANTS	TOTAL
ABC ENTREPRISE	C/179	5	3	2	10
EMEN ENTREPRISE	-	1	1	2	4
VEEKAY	C/169	4	2	-	6
INDO BENIN	-	2	2	1	5
INDHUCO	C/389	1	1	1	3
BHARAT BENIN	C/218	1	1	2	4
VISHAL	C/389	1	1	2	4
GOLD-HILL	-	1	1	1	3
JUBILEE-TRADERS	C/218	1	1	2	4
JUPITER	C/389	2	1	3	6
DEESONS	C/179	2	2	1	5
MAISON DE NOU- VEAUTE	-	1	-	-	1
TGS	C/219	2	1	2	5
KAYR INT	-	1	-	-	1
ASSOCIATED SERVICES	-	2	-	-	2
GULSHAN	C/179	2	2	4	8
VEERA	-	1	1	2	4
MOHANCO AGENCIES	-	1	1	2	4
LILY WHITE	C/389	2	2	4	8
TOTAL	-	33	23	31	87

Source : Elaboration personnelle à partir des fiches
remplies par les Hindous.

Du point de vue de l'origine des Hindous, on remarque une tendance clanique sinon régionaliste. La plupart d'entre eux viennent des localités comme Madras, Bombay, Hyderabad, Jaipur, Karipakkam, New Dehli.

En réalité, il n'y a pas de Pakistanais au Bénin, il n'y a pratiquement que des Hindous.

Somme toute, les communautés ibo, arabe et hindoue sont d'une importance numérique non négligeable à Cotonou. Force est de remarquer que la plupart de ces étrangers sont des commerçants qui se sont installés en République Populaire du Bénin à diverses époques et pour des raisons différentes.

Outre l'évaluation numérique et les raisons qui ont motivé l'installation des communautés ibo, arabe et hindoue en République Populaire du Bénin, nous allons voir leur organisation et leur mode d'insertion sociale.

CHAPITRE II : ORGANISATION ET MODE D'INSERTION SOCIALE

Il serait intéressant de voir comment les communautés ibo, arabe et hindoue vivent en République Populaire du Bénin.

En effet, de par leur importance numérique et la durée de leur séjour dans notre pays, il s'avère indispensable d'étudier leur intégration dans la société béninoise.

I - LA NATURE DE L'ASSOCIATION IBO

Leur nombre devenant de plus en plus important, les immigrants nigériens se sont organisés et ont formé une association.

Elle regroupe les Yoruba, les Haoussa et les Ibos en d'autres termes tous les ressortissants nigériens. Mais au sein de celle-ci chaque groupe ethnique a son association à part. Ainsi, l'association des ressortissants nigériens est composée de trois sous-associations: celle des Yoruba, celle des Haoussa et celle des Ibos.

Notre étude abordera l'association des Ibos qui sont beaucoup plus nombreux et plus dynamiques.

En effet, les Ibos représentent les 98% des importateurs nigériens en République Populaire du Bénin (1).

(1) Selon nos enquêtes sur les registres de commerce au Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme.

Cette proportion prouve leur dynamisme dans le commerce.

Ce dynamisme provient de la tradition selon laquelle les hommes sont condamnés au commerce. Raison pour laquelle les Ibos représentent une forte proportion par rapport aux Yoruba et aux Haoussa.

L'association est structurée en plusieurs sous-sections. Chaque sous-section regroupe les ressortissants d'une même localité et est coiffée par un "ancien".

Ces petites associations ont un caractère clanique voire familial car ses membres se retrouvent toujours entre eux dans la mesure où les plus anciens ou les premiers "biafrais" installés font venir leurs parents (frères, neveux, cousins etc...).

On peut justifier pourquoi on ne rencontre que de jeunes Ibos comme employés dans leurs magasins et boutiques.

Il s'ensuit qu'en ce qui concerne les Ibos les employés ne sont jamais béninois. Cette méfiance à utiliser la main d'oeuvre locale montre que ces étrangers vont contre l'article 13 de la loi N°81-013 du 10 Octobre 1981 du Ministère du commerce selon laquelle " les opérateurs économiques étrangers sont tenus d'embaucher un certain nombre de nationaux proportionnellement à la taille de leur entreprise ".

En outre, l'entraide est l'un des buts de l'association. Elle est de plusieurs ordres : commercial, financier et moral. L'association apporte aussi des aides aux pays d'origine.

Malgré le critère de voisinage géographique et l'hospitalité des Béninois, les étrangers ibos préfèrent investir chez eux dans le secteur immobilier, raison pour laquelle la plupart d'entre eux habitent des logements peu confortables et moins chers à Cotonou.

Leurs magasins sont situés dans les quartiers de Jonquet et de Missèbo. Ces quartiers sont situés dans le noyau primitif de la ville de Cotonou, habités par les Mina et les Goun surtout. Cette cohabitation leur a permis de comprendre les langues parlées dans le milieu.

Remarquons que malgré leur installation dans les quartiers populaires, leur intégration à la société béninoise est superficielle.

Les seules relations qu'ils entretiennent avec les nationaux vont dans leur intérêt, car il s'agit souvent des affaires commerciales qui leur profitent: aussi, n'hésitent-ils pas à faire passer certaines affaires par le couvert de certains nationaux pour échapper aux taxes infligées aux étrangers.

Ils collaborent mieux avec les Yoruba et les Haoussa qui viennent du Nigéria chercher 90% des importations de friperie. Comme on le voit, le Bénin constitue un véritable marché de relais pour le Nigéria. Les 10% restants sont vendus en détail par ceux qui n'ont pas de capitaux pour l'importation.

L'aspect surprenant de leur intégration est que la plupart d'entre eux parlent couramment nos langues nationales comme le fon, le goun, le mina et le yoruba.

En principe ces facilités devaient leur permettre de s'intégrer davantage, mais on n'a jamais enregistré de cas de mariage avec une Béninoise. Alors qu'il est fréquent de voir des béninoises abandonnées avec un ou deux enfants et parfois même avec des grossesses refusées par ces Biafrais.

Le plus souvent, ces Biafrais préfèrent se marier entre eux que de prendre une étrangère de peur de faire souche au Bénin ou d'être rejetés par les leurs.

Enfin de compte, cette communauté ibo n'entretient que des relations superficielles avec les nationaux. Renforcée par sa solidarité interne, elle vit juxtaposée à la société béninoise.

II - LA FORME DE L'ORGANISATION SOCIALE ARABE

Si l'installation en République Populaire du Bénin des Arabes remonte à presque un siècle, il serait important de savoir comment ces étrangers s'adaptent et s'organisent au sein de notre société.

En effet, les Libanais ont une association sur le plan mondial appelée "U.L.C.M." Union Libanaise Culturelle Mondiale ". Elle a été créée sous l'initiative d'un immigré libanais il y a quatre ans.

Cette association, qui se veut apolitique, regroupe tous les immigrés libanais dans le monde, notamment ceux d'Afrique, d'Europe et d'Amérique.

Le bureau de l'association est composé de sept membres dont un président, deux vices-présidents, un secrétaire général, un trésorier général et deux conseillers; le bureau est élu tous les trois ans. Le siège de l'U.C.L.M en Afrique est à Abidjan. L'U.C.L.M a une section dans chaque pays à la tête de laquelle il y a un président.

" L'U.L.C.M a pour but de regrouper tous les Libanais du monde entier pour la conservation des traditions et des moeurs dans les pays adoptifs ".

" Sans distinction de nationalité et de religion, l'entraide sur tous les plans (.financier, moral.), la formation culturelle, l'aide aux orphelins , aux hopitaux, la construction des écoles etc..., dans nos pays d'accueil sont nos principaux objectifs " (1).

Pour conserver leurs traditions et leurs moeurs, les Libanais ont leur propre club de danse et leur restaurant, exemple "L'ORIENTAL " situé à la Haie-Vive à Cotonou.

Contrairement à Dakar où ils ont une mission maronite avec une chapelle "Notre-Dame du Liban ", les Libanais se rendent dans la même église que les catholiques malgré une différence de rites.

Quant aux musulmans Libanais ou Chiites, ils n'ont pas aussi leur propre mosquée. D'ailleurs leur nombre est inférieur à celui des chrétiens au Bénin.

(1) Propos de Monsieur LOLO CHIDIAC, président des Libanais et Représentant de l'U.L.C.M. au Bénin.

La religion est l'un des facteurs de collaboration entre Libanais c'est-à-dire que la solidarité est plus remarquable selon l'appartenance religieuse.

Les Libanais collaborent avec les autres associations dans le domaine commercial.

Il ressort de ce fait que les relations entre les Libanais et les autres communautés (hindoue, ibo yoruba, haoussa et béninoise) ne se limitent qu'aux affaires commerciales.

Ils sont parfois membres des associations ou clubs tels que Rotary club, Lion's club etc...

Du point de vue intégration, il faut reconnaître qu'en dépit de l'ancienneté de leur installation, ces étrangers évitent au plus d'avoir des contacts permanents avec les nationaux. Les seules relations qu'ils ont avec les nationaux sont entreprises pour l'acquisition de leurs intérêts.

Ainsi, ils n'hésitent pas à faire passer certaines affaires au nom de certains nationaux pour bénéficier des mêmes conditions que les nationaux. C'est souvent le cas des activités illicites, comme le trafic de devises, échange de prostituées entre le Ghana, le Togo, le Bénin et le Nigéria, la fraude etc...

L'aspect surprenant de l'adaptation de ces étrangers est que la plupart d'entre eux parlent nos langues nationales comme le fon, le goun, le yoruba et le dendi.

Certains de ces étrangers sont arrivés dans l'intention de s'installer définitivement. Ceci apparaît dans la mesure où certains séjournent depuis plus de cinquante ans. Leurs fils ont recueilli les fruits de cette durée et bénéficient déjà de la nationalité béninoise : c'est le cas des CHAGOURY et des KARAM. On ne sait pas s'il s'agit là de simples formalités ou si bon nombre ont fini par perdre le sentiment d'appartenir à leur pays d'origine.

- Le premier cas se justifie car le principal but de ces étrangers c'est de tirer profit au maximum de leur pays d'accueil.

- Le second cas est douteux dans la mesure où ils ne perdent pas contact avec leurs familles qu'ils retournent visiter quand ils le peuvent; et la grande préoccupation du plus grand nombre est de leur expédier une partie de leurs bénéfices. (1)

Ce contact permanent avec la mère patrie est peut-être l'une des raisons pour laquelle les Libanais ne prennent jamais des Béninoises en mariage. Pourtant, il est fréquent de voir certains évoluer dans les bars, les hôtels et les boîtes de nuit avec des jeunes filles du pays, cela signifie qu'ils ne prennent pas celles-ci au sérieux car il est rare de les voir aller jusqu'au mariage.

(1) CHARBONNEAU(R.) : In Revue Française d'Etudes Politiques : Les Libano-syriens en Afrique noire
Page 62.

En d'autres termes, ces filles ne constituent que des éléments de satisfaction passagère auxquels aucune importance n'est accordée car les relations si bonnes soient-elles ne sauraient aboutir à une fusion des races.

Par conséquent, ces étrangers vivent en marge de notre société. En d'autres termes la société libanaise fait bande à part.

III - LE TYPE DE GROUPEMENT HINDOU

Tout comme les Arabes, les Hindous se sont regroupés au sein d'une association qui a été créée tout récemment.

Signalons que l'étude sur la communauté hindoue nous a posé de sérieuses difficultés. Ces difficultés proviennent essentiellement de la méfiance des commerçants à répondre aux questionnaires, raison pour laquelle nous n'avons pas eu assez d'informations sur leur organisation.

En effet, parmi les trois groupes que nous avons à étudier, les Hindous sont les moins nombreux.

Ceci s'explique par les difficultés d'adaptation qu'ils rencontrent au Bénin. Ces difficultés proviennent du fait que les pays anglophones leur convenaient mieux que ceux d'expression française à cause des affinités linguistiques et économiques.

Nous avons déjà évoqué les raisons de leur présence en République Populaire du Bénin. Mais de nos jours la plupart d'entre eux font la navette entre le Ghana, le Togo, le Bénin et le Nigéria. Le Bénin cons-

titue particulièrement pour eux un marché de relais, ce qui fait que pour garantir leur sécurité, certains entreprennent leurs activités dans plusieurs pays à la fois. C'est d'ailleurs l'une des difficultés qui est à la base de la création d'une association hindoue au Bénin. (1)

L'association des Hindous comme celle des Libanais a pour but l'entraide, l'aide au pays d'origine et la conservation des traditions et moeurs surtout quand on sait qu'ils s'y attachent. La plupart d'entre eux pratiquent le bouddhisme et le hindouisme comme religions.

N'étant pas aussi nombreux que les Libanais et du fait de leur instabilité, les Hindous n'ont pas leur propre restaurant.

Du point de vue collaboration avec les nationaux, ils sont plus réservés que les Arabes et les Ibos car il est rare de les entendre parler nos langues locales. Pourtant leur installation date de la même période que celle des Ibos. Ceci est dû aux difficultés d'adaptation que nous avons déjà évoquées et qui sont à la base du départ de plusieurs d'entre eux.

Nous l'avons remarqué sur les registres du commerce où ils prévoient pour la plupart un séjour de cinquante ans pour leurs activités, mais certaines de leurs entreprises disparaissent au bout de deux ou trois ans.

(1) Déclarations du chef de la communauté Hindoue à Cotonou.

Ceux qui se sont installés malgré les difficultés, ont fini par s'adapter et font fructifier leurs affaires depuis des années en ayant des succursales à Accra et à Lagos surtout.

Malgré leur "adaptation", ils n'ont pas perdu le contact avec leurs parents qu'ils ne cessent d'aller voir en Inde. Ce contact permanent avec leur pays d'origine est peut-être la raison pour laquelle ils évitent de se marier avec les filles du pays. Mais le plus souvent, ces étrangers se déplacent avec leurs femmes et leurs enfants. Les Hindous sont très réservés vis-à-vis des femmes béninoises. Ceci est indépendant de leur volonté car selon les déclarations d'un jeune hindou, ils sont condamnés à se marier entre eux, dans le cas contraire, ils sont rejetés par les leurs encore que le problème de caste se pose chez eux.

Enfin de compte, les Hindous sont les moins intégrés des trois communautés. Leur collaboration avec les Arabes, les Ibos aussi bien que les autochtones ne se limitent qu'aux affaires commerciales. Ils sont très méfiants à l'égard de toute personne qui s'intéresserait à eux surtout dans le domaine de leurs activités. Cependant, le sentiment de solidarité entre eux est très remarquable. Leur degré d'insertion est faible par rapport à celui des Arabes et des Ibos sur le plan social car ils ne s'intéressent même pas à nos langues nationales comme les autres (Arabes et Ibos).

Après l'étude des différentes communautés (ïbo, arabe et hindoue), quels types de rapports existent entre elles d'une part et entre elles et les autres associations béninoises d'autre part ?

IV - LES COMMUNAUTES IBO, ARABE ET HINDOUE ET LES AUTRES
TYPES D'ASSOCIATIONS D'ORIGINE BENINOISE

L'installation des étrangers d'origines ibo, arabe et hindoue datant de plusieurs décennies et leur nombre devenant de plus en plus important, il serait intéressant de voir d'une part les relations qui existent entre ces étrangers, d'autre part celles qui les lient aux nationaux.

Ainsi en dehors des relations commerciales, les associations ibo, arabe et hindoue ne sympathisent pas entre elles. Il faut noter qu'il règne une certaine méfiance issue peut-être de la différence ou encore de la concurrence dans les affaires.

Avec les nationaux, la réticence de ces étrangers est plus accentuée. Par exemple, la gestion de leurs entreprises n'est jamais confiée à un Béninois.

Les seules relations que ces communautés étrangères entretiennent avec les associations béninoises comme l'association des importateurs béninois et l'association des femmes d'affaires du Bénin se limitent aux échanges commerciaux.

En effet, la présence de ces étrangers constitue une véritable gêne pour les hommes d'affaires béninois qui se voient sérieusement concurrencés.

Il faut noter que ces étrangers ont en fait embrassé presque tous les domaines des activités commerciales.

Malgré l'article 10 de la loi N°81-013 du 10 Octobre 1981, qui interdit le commerce de détail de produits importés aux étrangers, on remarque que la plupart d'entre eux importent et vendent en détail à la fois. Ceci bloque sérieusement les femmes revendeuses surtout lorsqu'on sait qu'ils détiennent parfois le monopole de certains produits importés.

Pour éviter parfois la concurrence, certains de ces étrangers n'hésitent pas à payer certains de nos agents pour se faire délivrer exclusivement la licence d'importation des produits de première nécessité.

Force est de constater aussi que malgré les multiples avantages que les commerçants béninois ont par rapport à ces étrangers, ils ont du retard sur ces derniers.

La raison vient du fait que les étrangers tiennent une comptabilité rigoureuse dans leurs affaires. C'est le seul aspect à propos duquel les commerçants béninois éprouvent de sérieuses difficultés par rapport à leurs homologues étrangers.

*

* *

Malgré la durée de leur installation en République Populaire du Bénin, les communautés ibo, arabe et hindouene sont pas intégrées à la société béninoise.

Il ressort de ce fait que ces étrangers n'ont aucune attache profonde avec le pays dont ils tirent

énormement profit. Nous concevons avec J. et R. CHARBONNEAU (1) qu'ils sont obsédés par deux idées majeures :

- " virer le maximum de fonds dans (leur) pays pour subvenir à l'existence des(leurs)...

- assurer (leurs) fortunes et profiter de toutes les occasions possibles de (les) transférer dans (leur) pays d'origine pour y garantir (leurs) vieux jours ".

Cette stratégie qu'ils adoptent trouve sa source dans l'espoir qu'ils ont de retourner un jour dans leur pays natal.

Cependant la plupart d'entre eux parlent couramment nos langues nationales comme le fon, le goun, le yoruba etc... à l'exception des Hindous dont le degré d'insertion est faible.

Enfin de compte, ces communautés vivent juxtaposées à notre société. A cette juxtaposition s'ajoute une solidarité raciale. Les rares relations non commerciales qu'ils entretiennent avec les nationaux sont teintées de méfiance et de prudence./.

(1) CHARBONNEAU (J . et R.) Marchés et Marchands d'Afrique noire. La colombe 1961.

DEUXIEME PARTIE

CODESRIA BIBLIOTHEQUE

LA PARTICIPATION DES COMMERÇANTS IBOS,
ARABES ET HINDOUS A LA VIE ECONOMIQUE

L'étude de la participation des commerçants étrangers d'origines ibo, arabe et hindoue à la vie économique nationale s'avère indispensable, non seulement à cause de l'ancienneté de leur immigration, mais aussi parce que ces communautés détiennent le monopole de certaines marchandises.

Au niveau de ces marchandises, chaque communauté a son domaine d'activité d'où l'intérêt d'une étude typologique.

Mais cette étude a rencontré un certain nombre de difficultés dues à la réticence de certains étrangers à nous livrer les informations sur leurs activités.

Cette méfiance est liée à la nature de ces activités qui reposent surtout sur la contrebande et sur de fausses déclarations douanières.

Ces pratiques illicites ont rendu précaires et aléatoires nos recherches à la Direction des Impôts, au Ministère du Commerce et dans les différentes structures chargées de la réglementation commerciale au Bénin.

Néanmoins, les dépouillements que nous avons pu réaliser au niveau de ces différents services nous ont permis d'une part d'identifier les différents secteurs d'intervention de ces étrangers dans la vie économique; d'autre part de nous faire une idée sur l'importance de leurs chiffres d'affaires depuis 1978.

Ainsi, avant de passer à l'analyse sectorielle de ces activités, nous nous intéresserons d'abord aux conditions de leur installation et ensuite à la nature de leurs entreprises.

**CHAPITRE I : LES CONDITIONS D'INSTALLATION ET LES AIRES
D'OCCUPATION DES COMMERCANTS IBOS, ARABES
ET HINDOUS A COTONOU**

I - LES CONDITIONS COMMERCIALES D'INSTALLATION

Elles sont de plusieurs ordres :

A - LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR

Dans le cadre de l'exercice de la profession de commerçant, les pouvoirs publics ont mis en place une législation dans le but de réglementer et d'assainir les activités commerciales tant au niveau des nationaux qu'à celui des étrangers (1).

Ainsi, tout étranger désireux exercer une activité lucrative au Bénin doit remplir les conditions ci-après :

1 - Pour les nouveaux importateurs :

- a) Un extrait du casier judiciaire du pays d'origine.
- b) Une attestation d'entrée délivrée par le service d'immigration.
- c) Une attestation de visa de séjour.

(1) Guide du Commerce Extérieur du Bénin. 2^e édition 1987. Edition du Centre d'Information Commerciale (actuel Centre Béninois de Commerce Extérieur) 130 pages.

- d) Un récépissé de paiement d'un droit de 100.000 F CFA.
- e) Une carte d'importateur.
- f) Des pièces justificatives d'un transfert dans une des institutions bancaires béninoises d'un apport en devises de 100 millions de francs CFA au moins.
- g) Un registre de commerce B (1).
- h) Une patente d'importation de l'année en cours.

2 - Pour les anciens importateurs

Il est exigé en plus des pièces précédentes:

- a) Les impôts sur les bénéfices industriel et commercial réalisés au cours de l'année précédente, payés l'année en cours.
- b) Une attestation des cotisations versées à l'Office Béninois de Sécurité Sociale (O.B.S.S) de l'année précédente.
- c) Une attestation de la Direction de l'Habitat et de la Construction relative aux investissements en immobilier commercial réalisés durant les trois dernières années.

(1) Régime B : régime de promotion des entreprises privées nationales ou étrangères désireuses de concourir par les investissements au développement économique et social de la République Populaire du Bénin.

- d) Une attestation des cotisations du Fonds National d'Investissement de l'année précédente.

Cependant, cette réglementation comporte certains avantages.

B - LES AVANTAGES ACCORDES A CERTAINS ETRANGERS

Ils concernent essentiellement les étrangers ressortissants des pays membres de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (C.E.A.O), de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (C.E.D.E.A.O), de la France et des pays de la zone franc.

A ce groupe de ressortissants étrangers, il est appliqué la règle de la réciprocité; c'est-à-dire que ces étrangers bénéficient en République Populaire du Bénin du traitement qui s'applique au Béninois dans leur pays d'origine. Par exemple les Ibos du Nigéria sont exempts du transfert de 100 millions de francs CFA.

Un autre avantage est relatif aux facilités de crédit qui leur sont accordées par les institutions financières de la place (Banque Commerciale du Bénin, Banque Béninoise pour le Développement) (1), alors que dans certains pays de la sous-région, en l'occurrence au Sénégal, aucune facilité de prêt n'est accordée aux étrangers.

(1) Actuellement la BBD est en liquidation

Par ailleurs, pour échapper à certaines conditions jugées draconiennes par certains étrangers, ceux-ci notamment les Libanais n'hésitent pas à se naturaliser ou à s'associer aux nationaux pour exercer leurs activités.

Mentionnons enfin l'hospitalité du Béninois envers un étranger; car il est rare de voir ce dernier victime d'une quelconque brimade de la part du national.

II - LES AIRES D'OCCUPATION

A - LA LOCALISATION DES ENTREPRISES A L'INTERIEUR DE LA VILLE DE COTONOU

Les entreprises étrangères sont pour la plupart installées dans les districts I et II de la ville de Cotonou.

Il s'agit de la place Ganhi, des environs de l'ancien pont, les avenues des Gouverneurs Antoinetti et Pierre Delorme, de la rue du Capitaine Adjovi et du secteur occupé par le marché Dantokpa.

A part le secteur de l'Avenue P. Delorme qui abrite des boutiques et magasins appartenant aux trois communautés, force nous est de distinguer des secteurs précis d'occupation :

* Ainsi, la place de Ganhi est occupée par les Hindous, les Nord-Africains et quelques Libanais.

* Les secteurs de l'ancien pont et du marché Dantokpa logent des boutiques libanaises.

* Quant aux Ibos, ils se sont installés au marché Missèbo et aux abords de la rue du Capitaine Jean Adjovi et du marché Dantokpa. (cf carte N°5 page 48.

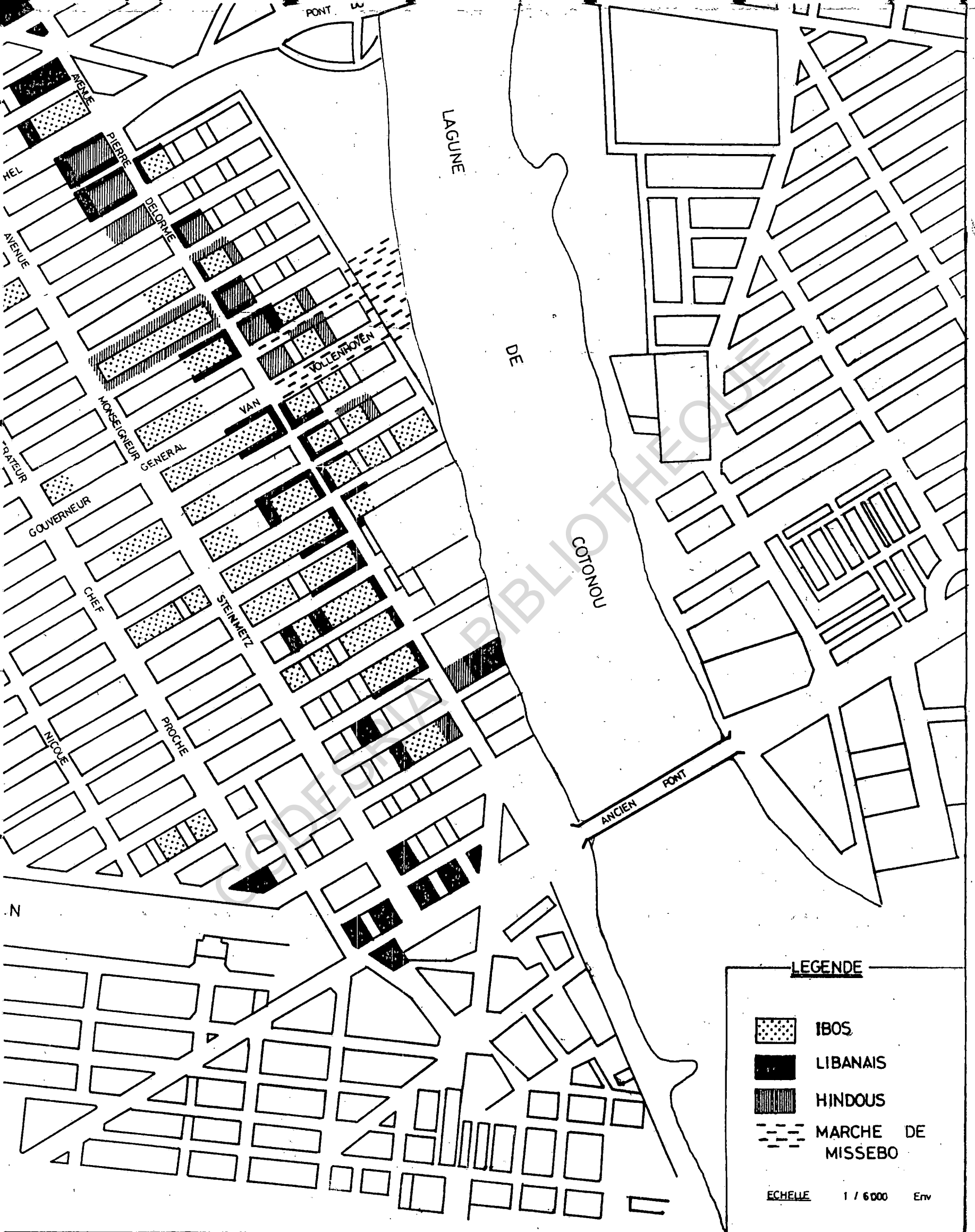
La localisation des boutiques de ces étrangers n'est pas le fait du hasard. Elle s'est faite en fonction des zones d'affluence de la clientèle (cf photo N°1 et 2).

Ce phénomène se comprend aisément, lorsqu'on sait que l'Avenue Delorme débouche sur le marché Dantokpa dont le caractère international n'est plus à démontrer dans la sous-région (cf photo N°3).

Malgré cette forte concentration de boutiques ibos, arabes et hindoues, il existe certains points de vente éparpillés à l'intérieur de la ville : c'est le cas de Coin d'or (boutique libanaise) et certaines boutiques ibos situées aux quartiers Maro-militaire et Jonquet.

Enfin, le quartier Gbégamey a vu s'ériger sur son sol un grand centre commercial construit par les communautés hindo-arabes. Nous y reviendrons plus loin.

Mais quelles sont la nature et la taille des diverses entreprises ?







LAGUNE

DE

COTONOU

ANCIENT BRIDGE

LEGENDE

-  IBOS
-  LIBANAIS
-  HINDOUS
-  MARCHÉ DE MISSEBO

ECHELLE 1 / 6000 Env



PHOTO N° 1 : BOUTIQUE HAGE ALI LE LONG DE L'AVENUE P. DELORME



PHOTO N° 2 : BOUTIQUE COIN D'OR LE LONG DE L'AVENUE P. DELORME



PHOTO N° 3 : AVENUE PIERRE DELORME PARSEMEE DE BOUTIQUES
ET DE MAGASINS ARABES ET HINDOUS

B - LA NATURE ET LA TAILLE DES ENTREPRISES

Dans cette rubrique, il est à remarquer le caractère artisanal des points de vente.

En effet, ces étrangers habitent de vieux bâtiments parfois modestes dont la superficie dépasse rarement 20 m².

En général, ce caractère artisanal lié à la taille des magasins ne permet pas d'avoir une idée précise sur le volume des affaires; de plus, la plupart des commerçants sont obligés de posséder plusieurs succursales.

Ceci s'observe au niveau des entreprises hindoues et surtout arabes : c'est le cas des sociétés ABC ENTREPRISE, MAISON DE NOUVEAUTE, JUBILEE TRADERS, (hindoues), SODITEX, AZAR JEAN, MICOCO (arabes).

Les commerçants ibos, quant à eux, ont le plus souvent des locaux un peu grands qui servent à la fois de boutiques et de magasins.

Les quelques bâtiments aménagés par les Libanais font souvent exception à la règle; ils sont constitués de maisons à étage où ils installent leur commerce au rez-de-chaussée et gardent l'étage comme logement (cf photo N°4).

Il s'ensuit que beaucoup de magasins sont intégrés au domicile de leurs propriétaires sur l'Avenue Delorme.



PHOTO N° 4 : A GAUCHE : EXEMPLE DE BATIMENT SERVANT DE LOGEMENT ET DE BOUTIQUE DANS LES ENVIRONS DU MARCHE GANHI



PHOTO N° 5 : A DROITE : BOUTIQUES LONGEANT LE MARCHE GANHI

En définitive, l'installation des étrangers en République Populaire du Bénin, dans le cadre d'une activité lucrative est subordonnée au respect des réglementations en vigueur.

L'application de ces dernières ajoutée à d'autres facteurs (situation géographique, facilités de prêt dans les institutions bancaires etc...) ont été pour beaucoup dans la réussite de leurs affaires.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE II : LA NATURE DES ENTREPRISES IBOS, ARABES ET HINDOUES

Les commerçants ibos, arabes et hindous interviennent dans presque tous les domaines de la vie économique nationale, au nombre desquels nous pouvons citer l'industrie, le transport, l'hôtellerie et surtout le commerce.

I - LES ENTREPRISES INDUSTRIELLES

Elles sont les moins nombreuses et les moins diversifiées. Il s'agit d'entreprises moyennes dont la portée se limite essentiellement au Bénin. Elles sont au nombre de deux.

A - LES GRANDS MOULINS DU BENIN (G.M.B)

Située dans la zone industrielle de la ville (Akpakpa), c'est la seule minoterie qui ravitaille en farine de blé toutes les boulangeries de la République Populaire du Bénin. De par son capital social qui s'élève à plus de 300 millions de francs CFA, elle est la première société anonyme libanaise avec un nombre de 7 associés.

B - LA SOCIETE BENINOISE DE POINTES GALVANISEES (S.B.P.G)

A la différence des Grands Moulins du Bénin, la Société Béninoise de Pointes Galvanisées constitue une entreprise familiale appartenant aux ABDALLAH.

Située aux abords de l'Avenue P. Delorme, elle disposait d'un capital social estimé à 5 millions de francs CFA en 1983.

Depuis lors, le capital de cette société est portée à 10 millions de francs CFA.

La SBPG est une société à responsabilité limitée (S.A.R.L). avec un nombre de 8 associés.

Au total, ces entreprises industrielles très peu nombreuses sont les propriétés des Libanais.

Par ailleurs, il est à remarquer que la plupart des étrangers ibos, arabes et hindous se cantonnent beaucoup plus dans le commerce import-export.

II - LES CREATIONS COMMERCIALES

On en distingue deux types : les créations individuelles et les sociétés d'associés.

A - LES ETABLISSEMENTS INDIVIDUELS

Depuis les années 80, les étrangers n'ont plus d'établissements individuels au Bénin.

Ceci vient du fait que l'Etat béninois a procédé en 1981 à la réglementation du commerce. De cette réglementation découlent plusieurs lois relatives au statut des commerçants.

Ainsi, les établissements individuels n'ont plus le droit d'importer; leur domaine d'intervention

se limite au commerce local, c'est-à-dire à l'achat et à la vente s'effectuant sur place.

Les établissements individuels ne peuvent pas accéder au commerce extérieur à l'instar des sociétés.

Ces sociétés étant prioritaires dans l'importation des produits, nombreux sont les établissements qui ont disparu au profit de celles-ci.

C'est la raison pour laquelle, nous n'avons dénombré aucun établissement individuel appartenant aux étrangers au cours de nos investigations. De nos jours, seuls les nationaux possèdent des établissements individuels.

Dès lors, la plupart des étrangers préfèrent se lancer dans le commerce import-export grâce à des capitaux plus élevés.

Néanmoins, ceux d'entre eux dont les capitaux sont moins importants vont se lancer dans les différents marchés de Cotonou pour participer à leur animation. cela à travers le commerce de micro-détail. C'est ainsi que les Ibos, ont récupéré le secteur au Sud-Est du marché Dantokpa bien connu des Cotonnois sous l'appellation de Gbogbanou, où ils exercent un florissant commerce des habits usagés (friperies)(cf photos N°6 et 7).

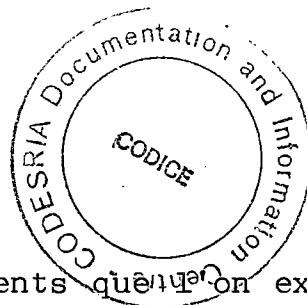
Ces vendeurs ibos possèdent une clientèle variée allant des nationaux aux étrangers. La clientèle étrangère très importante vient davantage du Nigéria



PHOTO N° 6 : MARCHE DE FRIPERIE A GBOGBANOU AU
QUARTIER MISSEBO



PHOTO N° 7 : AUTRE ASPECT DU MARCHE DE FRIPERIE A
GBOGBANOU AU QUARTIER MISSEBO



à la recherche de meilleurs habillements que l'on expose juste à l'ouverture des balles. Ceux-ci sont moins usés par conséquent plus chers.

Dans ce marché de Gbogbanou situé dans le quartier Missèbo, les enquêtes sur le terrain nous ont permis de recenser 318 hangars appartenant aux Ibos et exclusivement réservés à la vente des habits usagés.

Ces hangars sont occupés de la manière suivante :

- 181 hangars pour habillements divers (soutiens-gorge, jupes, chemises, corsages etc...).
- 71 hangars pour pantalons.
- 20 hangars pour moustiquaires.
- 14 hangars pour articles de maroquinerie (sacs à main, ceintures etc...).
- 12 hangars pour les divers (draps de lit, couverture, coupons, serviettes etc...)

A l'intérieur de ces différents hangars, on compte environ 566 vendeurs dont 505 hommes, 56 femmes et 5 enfants.

Le secteur d'intervention de ces vendeurs fait l'objet du tableau N° 8 de la page suivante.

Comme on peut le constater à la lecture de ce tableau, le nombre de vendeurs est supérieur à celui des hangars. Cela traduit le fait que les étalages

TABLEAU N° 8 : REPARTITION DES VENDEURS IBOS SELON LA NATURE DE LEURS ACTIVITES AU MARCHE DE GBOGBANOU.

ARTICLES EXPOSES	NOMBRE DE HANGARDS	NOMBRE DE VENDEURS		
		HOMMES	FEMMES	ENFANTS
PANTALONS	71	106	1	-
AUTRES HABILLEMENTS *	181	295	39	4
CHAUSSURES	20	37	9	1
ARTICLES DE MAROQUINERIE	14	18	5	
MOUSTIQUAIRES	20	31	-	-
DIVERS	12	18	2	-
T O T A L	318	505	56	5

* Soutiens-gorge, Robes, Jupes, Chemises, Corsages etc...

Source : Enquête personnelle

sont souvent gérés par les membres d'une même famille ou par des amis qui s'associent pour créer un même étalage.

Quoi qu'il en soit, l'intervention des détaillants ibos dans le secteur Sud-Est du marché Dantokpa est très judicieux dans la mesure où ce secteur s'ouvre sur plusieurs gares routières (Abomey, Bohicon, Allada, Lokossa etc...)

En définitive, il est à remarquer que, de ces trois communautés étrangères (ibo, arabe et hindoue) seuls les Ibo moins nantis disposent d'établissements individuels. Par contre les plus nantis s'intéressent au même titre que les Arabes et les Hindous au commerce import-export.

B - LES SOCIETES COMMERCIALES D'ASSOCIES

Il s'agit des associations d'individus qui regroupent leurs capitaux en vue de mettre sur pied une activité lucrative.

Ces sociétés d'associés sont les plus nombreuses.

Ce sont en général des sociétés à responsabilité limitée (1) (SARL). Elles sont d'envergure moyenne car le plus souvent le nombre d'associés varie entre 2 et 8 tandis que le capital de base se situe entre 2 millions et 250 millions de francs cfa.

(1) Société à Responsabilité Limitée : Société qui se constitue entre un petit nombre de personnes (associées) ayant confiance les uns aux autres ("intuitu personae" est déterminante). Les associés n'ont pas la qualité de commerçants, leur responsabilité est limitée au montant de leurs apports. La SARL ne peut faire appel à l'épargne publique et exercer des activités d'assurance.

NATURE DES SOCIETES IBOS

Tableau N°9

SOCIETES	ADRESSE	DATE de CREATION	NOMBRE d'ASSOCIES	CAPITAL SOCIAL	NOMBRE de BOUTIQUES	OBSERVATIONS
ALL'S WELL LTD	C/87	1983	3	2.000.000	1	-
AKU MERCHANT	C/56	1972	4	5.000.000	1	-
BRAMIMEX	C/101	1983	2	1.500.000	1	-
BRUNSCHWELLER	C/529	1979	3	41.756.000	1	-
BI UNITED Corporation	-	1984	2	2.000.000	1	Fernée
BICOM	C/80	1980	2	10.000.000	1	Fernée
CHIKA. CO. LTD	-	1970	2	5.000.000	1	Fernée
DESTINY INT. CO.	C/102	1983	3	5.000.000	1	-
DIMEX	C/106	1983	-	2.000.000	1	-
DISCTEX	C/222	1984	2	2.000.000	1	-
DIVINE	C/120	1983	3	2.000.000	1	-
ELUM INTER	C/105	1983	3	5.000.000	1	-
EXCELSIOR	C/104	1983	2	5.000.000	1	-
EXPERT TRADING	-	-	-	-	1	Fernée
EZERA INTER	-	1970	3	5.000.000	1	Fernée
FINE BOY TRADING	-	1984	2	5.000.000	1	Fernée
FRANOBI	C/24 - 25	-	-	-	2	-
FREELAND	-	1985	2	3.000.000	1	-
FUTIC AGENCIES	-	1983	3	5.000.000	1	-
GLOBE INTER	-	1983	3	5.500.000	1	-
GRAVITE BENIN	C/125	1984	2	1.500.000	1	-
GOLDEN RICH	-	1986	3	1.500.000	1	Fernée
GOOD LUCK MERCHANT	C/199	1983	-	7.000.000	1	Fernée
IBEJIM	C/124	1985	2	2.500.000	1	-

Tableau N°9 (suite)

SOCIETES	ADRESSE	DATE de CREATION	NOMBRE d'ASSOCIES	CAPITAL SOCIAL	NOMBRE de BOUTIQUES	OBSERVATIONS
OJIABO GROUP	-	1984	2		1	Fermée
OKALSON	C/122	1983	2	2.000.000	1	
OKEBEH TRANSWORLD	C/163-222	1983	-	2.000.000	2	
OKIMPEX	C/158	1983	3	5.000.000	1	
OKOMBA UNITED	C/105	-	-	-	1	Fermée
OKPOCHI TRADING	C/57	1983	-	5.000.000	1	
ORKAB	C/104	1985	2	2.000.000	1	
OMAZI and BROTHERS	-	1984	2	2.000.000	1	Fermée
OSIRITEX	C/85-87	1982	2	10.000.000	2	
OMATEX	C/101	1983	3	5.000.000	1	
PETRUDE NATURAL	C/222	1983	2	1.000.000	1	Fermée
ONUHAIC	C/120	1984	2	2.000.000	1	Fermée
ONEBISON	C/158	1984	2	2.000.000	1	
PACIFIQUE	C/104	1978	5	6.000.000	1	
ONWAKU IMP	C/85	1983	3	5.000.000	1	
OLO MERCHANT	C/138	1983	2	2.000.000	1	Fermée
SOKATEX	C/122	1983	2	2.000.000	1	
SEASTAR INTER	C/122-52	1983	2	3.000.000	2	
SIRNNAMSON	-	1986	2	1.000.000	1	Fermée
SITRAFS LTD	C/105	1979	2	5.000.000	1	Fermée
STAR BRITE	C/55	1983	2	3.000.000	1	Fermée
SUNRISE INTER	C/363	1983	3	4.000.000	1	Fermée
SUNSTAR entr.	-	1984	3	1.500.000	1	
SUNSET entreprise	-	1987	2	3.000.000	1	Fermée

Tableau N°9 (suite)

SOCIETES	ADRESSE	DATE de CREATION	NOMBRE d'ASSOCIES	CAPITAL SOCIAL	NOMBRE de BOUTIQUES	OBSERVATIONS
SUMTEX	C/57	1971	3	12.000.000	1	
SWANCARDL	C/188	1982	2	5.000.000	1	
TRAMCO INTER	C/166	1983	3	5.000.000	1	Fermée
UNIMEX	C/57	1983	2	3.000.000	1	
UKATEX	C/137	1984	2	2.000.000	1	
UCHESON	C/178	1984	-	2.000.000	1	
UCHECO GROUP	-	1983	2	1.000.000	1	Fermée
UDEAKU	C/178	1983	2	2.000.000	1	
UKAFAM (CMBH)	-	-	-	-	1	Fermée
UWAKS INT.	-	-	-	-	1	Fermée
WASS CO.	C/85	1984	2	2.000.000	1	
WINTEX INTER	C/71	1984	3	2.000.000	1	
WISDOM brothers	C/861	1983	2	1.000.000	1	Fermée
ADITEX	C/157	1983	3	2.000.000	1	Fermée
AGENCIES INTER	C/215	1983	-	5.000.000	1	
AHMAS	C/531	1983	-	2.000.000	1	fermée
AMSCO	C/222	1971	-	2.000.000	1	
DUBIC INTER	C/203	1983	-	5.000.000	1	
FRANKMAN	C/83-6	1983	-	5.000.000	2	
JAMES MERCANTILES	C/122	1983	-	2.000.000	1	
JONAH SALES	C/142	1983	-	2.000.000	1	
MAKORS	C/142	1983	-	5.000.000	1	

Tableau N°9 (suite)

SOCIETES	ADRESSE	DATE de CREATION	NOMBRE d' ASSOCIES	CAPITAL SOCIAL	NOMBRE de BOUTIQUES	OBSERVATIONS
I B E O C H U B A	C/70	1983	2	2.000.000	1	
I G B O K O	-	-	-	-	1	Fermé
I K W U K A	C/138	-	-	-	1	Fermé
I M O I N T E R N A T I O N A L	C/87	1984	2	3.000.000	1	
K I N G S L E Y B.	-	-	-	-	1	Fermée
K O P I E	C/106	1983	2	3.000.000	1	Fermée
M A W A C	-	1983	2	3.000.000	1	Fermée
M O S O N S T R A D I N G	C/220	1983	3	5.000.000	1	Fermée
N A C O I N T E R	C/222	1983	3	2.000.000	1	Fermée
M D U A C					1	Fermée
N O U T E X	C/198	1983	-	6.000.000	2	-
I S H C O	-	1976	2	5.000.000	1	Fermée
I N T E R M A R K G.	C/138	1984	2	2.000.000	1	
I N T E R B A S E A.	-	-	-	-	-	Fermée
I N T E R G L O B A L	C/100	1983	3	3.000.000	1	
I N T E R O C E A N	C/43	1983	-	5.000.000	1	
K A M O I N T E R N A T I O N A L	C/156	-	-	-	1	
K A N S A L E S I N T E R	C/85-86	1983	2	5.000.000	2	
O C H A T E X	-	1983	3	3.250.000	1	
O F A A F C O J C I N T E R	C/105	1985	2	2.000.000	1	
O G B O T E X I N T E R	C/57	1983	2	3.000.000	1	
O G B U A G U S. I N T E R	C/120	1984	2	2.000.000	1	
O G B U E N Y I I N T E R	-	1987	2	3.000.000	2	Fermée
O G I D I B R O T H E R S	C/21	1983	2	2.000.000	1	
O G B W E T E X	-	1986	2	1.000.000	1	Fermée

Tableau N°9 (suite)

SOCIETES	ADRESSE	DATE de CREATION	NOMBRE d'ASSOCIES	CAPITAL SOCIAL	NOMBRE de BOUTIQUES	OBSERVATIONS
MAMTEX	C/55	1983	-	2.000.000	1	
MICODANA	C/531	1983	-	5.000.000	1	Fermée
MUTUAL	C/188	1983	-	5.000.000	1	
OGBUWA	C/57	1984	-	2.500.000	1	
SONICOL	C/136-137	1983	-	2.000.000	2	
ODUKA Co	C/57	1984	-	2.000.000	1	
U. T. HOLDING	C/224	1984	-	2.000.000	1	
YAPIC	C/16	1977	-	15.000.000	1	

SOURCE: Direction des Impôts

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Ces sociétés commerciales ont le plus souvent un caractère familial c'est-à-dire que ce sont les membres d'une même famille qui se regroupent pour créer une entreprise : c'est le cas des CHAGOURY, des NAOUM et des KARAM (arabes) des KALU, des OKO et des OGWO (ibos), pour ne citer que celles-là. Ce caractère familial est le propre des créations ibos et arabes.

Il est aussi à remarquer que certains étrangers sont actionnaires dans plusieurs sociétés; c'est la preuve qu'au fur et à mesure de l'évolution de leurs activités, ces sociétés se fractionnent pour donner naissance à d'autres.

Les sociétés appartenant aux Ibos sont au nombre de 104 avec plus de 200 associés en 1989. La plupart des créations ibos sont récentes par rapport à celles des Arabes. Leur capital varie entre 2 millions et 5 millions de francs CFA.

Le tableau N°9 de la page 57 met en relief ces tendances. A la différence des entreprises arabes et hindoues qui ont souvent beaucoup de magasins ou de boutiques, les sociétés ibos n'en possèdent généralement qu'un seul.

Les créations arabes sont moins nombreuses que celles des Ibos. Elles sont au nombre de 75 dont 10 appartiennent aux Nord-africains et 65 aux Libanais.

Ces créations sont les plus anciennes comme l'indique le tableau N°10 de la page 59 . Certaines d'entre elles ont commencé leurs activités entre 1971 et 1975.

NATURE DES SOCIETES ARABES

Tableau N° 10

SOCIETES	ADRESSE	DATE de CREATION	NOMBRE d'ASSOCIES	CAPITAL SOCIAL	NOMBRE de BOUTIQUES
AMAR TALEB	C/30	1971	2	10.000.000	1
A-L-HANNAN	-	-	5	6.000.000	1
BENTEX	-	1973	3	15.000.000	1
BALAJI	-	1975	2	15.000.000	1
BADMASH	-	1982	2	10.000.000	1
AZAR JEAN	C/560	1983	3	20.000.000	3
AWAD et Cie	-	1987	2	10.000.000	2
AYOUB et FILS	-	1976	3	2.000.000	1
CASINO - BENIN	-	1983	2	10.000.000	1
AYOUB FAWAZ et FILS	-	1983	2	5.000.000	2
COIN D'OR	C/540- 32- 389	1983	-	15.000.000	3
EMEL Entreprise	-	1976	2	5.000.000	1
GAYS	-	-	-	-	1
GHASSANE Trading	C/87-88	1981	-	10.000.000	2
HAGE ALI	C/3-70-71	1970	2	12.000.000	3
HAMMOUD et FAWAZ	C/179-88	1977	3	12.000.000	2
HAMMOUD A. MAMMOUD	C/575-3-6-189	1981	6	10.000.000	4
HAWAY Enterprise	-	1982	2	10.000.000	2
HIGHT WAY	C/44	1984	2	10.000.000	2
HIJAZI et FRERES	C106	1973	2	3.000.000	2
HIROS Enterprise	-	1982	3	10.000.000	1
KHEIR M. KHEIR	C/44	1975	3	12.500.000	2
KODEIH and Cie	C/123-178	1979	2	12.000.000	2
KWALITY	-	1981	3	10.000.000	1
MICOCO	C/87-44-189-123-122	1981	5	10.000.000	5

Tableau N° 10

SOCIETES	ADRESSE	DATE de CREATION	NOMBRE d' ASSOCIES	CAPITAL SOCIAL	NOMBRE de BOUTIQUES
MOHAMED TEFRIDJ	-	1978	2	10.000.000	1
NAMEH International	C/122	1985	5	10.000.000	2
NARESH and BROTHERS	-	1977	2	5.000.000	1
NIRANKAR	-	1976	2	15.000.000	1
NOUFAILY	C/362-363	1983	3	3.000.000	2
JABER MONDIAL	C/57-32	1983	4	12.500.000	2
NOUVO TEX	C/3-44	1979	2	12.000.000	2
PRIMLAKS International	-	1971	2	14.000.000	1
SAMER STORES	C/106	1983	2	10.000.000	2
SARRA		1983	2	10.000.000	1
SDPG		1973	8	10.000.000	1
SHIVACO		1976	2	25.000.000	1
SOBA		1981		10.000.000	1
SOBEFACO		1980		40.000.000	1
SOLIDOR	C/88	1974	3	5.000.000	1
SOMICO		1979		2.000.000	1
SOKAJD	C/21	1981	2	4.000.000	2
SOHA		1972	2	35.000.000	1
SODITEX (AZAR MICHEL)	C/362 - 363 - 32	1982	2	10.000.000	3
SODIMEX (A. J. DORR)	C/32	19854		7.000.000	2
SPIRE TEXTILES		1981	2	10.000.000	1
YOTRACO		1983	2	10.000.000	2
YOUSSEF et FRERES	C/3	1981	3	12.000.000	2
T. E. F	C/43	1981		20.000.000	1

Tableau N°10 (suite)

SOCIETES	ADRESSE	DATE de CREATION	NOMBRE d'ASSOCIES	CAPITAL SOCIAL	NOMBRE de BOUTIQUES
S I M A G E N E	C/43	1983		10.000.000	1
C H O C K R		1983		10.000.000	1
K E T R A C O	C/178	1983		10.000.000	2
S M A T T		1984		25.000.000	2
S A T C O	C/159			10.000.000	2
C I D E C		1982		15.000.000	2
A B D A L L A H N A M E H	C/32	1986		10.000.000	1
B I C A		1985		10.000.000	1
E L N A S R	C/26			10.000.000	2

SOURCE: Direction des impôts

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Il y en a qui existaient même avant 1970, mais étaient des établissements.

Ici, les capitaux de base sont plus élevés que chez les Ibos. Ils varient entre 5 millions et 40 millions de francs CFA.

Lorsque le capital social est élevé, il se traduit par la multiplication des boutiques; c'est le cas de certaines sociétés arabes qui ont jusqu'à 5 magasins telles que la société MICOCO et la société AZAR Jean qui possèdent plusieurs points de vente à l'intérieur de la ville de Cotonou (1).

Mais, du point de vue de l'importance du capital financier engagé dans le commerce, ce sont les Hindous qui ont fourni le plus d'efforts bien qu'ils soient moins nombreux comme l'atteste le tableau N°11 de la page 61.

Sur ce tableau, on remarque que la plupart des sociétés hindoues ont des capitaux équivalents ou supérieurs à 10 millions de francs CFA.

Entre 1971 et 1987, 37 sociétés hindoues ont été créées et regroupent environ 65 associés.

Chacune de ces sociétés a un minimum de 2 boutiques à l'instar de celles des Arabes.

Outre ces sociétés commerciales d'associés, les étrangers s'intéressent à d'autres activités.

(1) MICOCO possède 5 boutiques et AZAR Jean 3.

NATURE DES SOCIETES HINDOUES

Tableau N° 11

SOCIETES	ADRESSE	DATE de CREATION	NOMBRE d'ASSOCIES	CAPITAL SOCIAL	NOMBRE de BOUTIQUES
A B C Entreprise	C/179	1971	2	15.000.000	2
A N U P Entreprise	-	1979	2	5.000.000	1
B E E S E S - BENIN	-	1982	2	10.000.000	1
B U I C	C/591	1982	3	10.000.000	1
B H A R A T - BENIN	C/44	1980	2	10.000.000	2
D E E S O N S	C/179- 189- 21	1980	2	10.000.000	3
D E V K R I P S	-	1982	3	10.000.000	1
D U R G A TRADERS	C/218	1980	2	10.000.000	1
E M E N TEXTILES	C/362	1976	4	10.000.000	2
G O L D HILL	C/251	1983	3	10.000.000	2
G U L S H A N	C/179	1980	-	10.000.000	2
I N D H U C O	C/389	1976	2	15.000.000	2
K A Y P E E	C/169	1976	2	12.500.000	2
K A Y R International	C/142	1975	3	10.000.000	2
K A Y S O N S	C/179- 224	1976	2	10.000.000	2
M A I S O N de NOUVEAUTES	C/199- 186- 187	1974	4	10.000.000	2
M A Y F A I R	C/32	1980	3	25.000.000	3
M O H A N C O AGENCIES	218	1976	2	12.500.000	3
I N T E R N A T I O N A L Traders	C/141	1980	3	10.000.000	2
I N D O BENIN	C/389	1976	2	15.000.000	3
J U P I T E R	C/389	1969	3	12.000.000	3
J Y O T H Y Traders	C/389	1980	2	10.000.000	2
J U B I L E E Traders	C/218	1975	4	15.000.000	3
J A Y A R A D H A	C/179- 224	1981	2	10.000.000	3
R A G H A Y A Traders	-	1982	2	10.000.000	2

Tableau N°11 (suite)

SOCIETES	ADRESSE	DATE de CREATION	NOMBRE d'ASSOCIES	CAPITAL SOCIAL	NOMBRE de BOUTIQUES
SAPTAGIRI	C/209-199	1977	2	5.000.000	3
SHAREEF	-	1982	2	10.000.000	1
SRI-VIJAYA	-	1981	2	10.000.000	1
SUKHUMAL and SONS	-	1972	2	10.500.000	2
SUNI KAMA BENIN	-	1987	2	10.000.000	1
TRADE LINKS	-	1976	2	10.000.000	1
UTAMJAS	LOT 24 COCOTIERS	1975	3	5.000.000	1
VEEKAY International	C/169	1976	3	12.500.000	3
VIJAYAM	-	1982	2	10.000.000	2
VISHAL	C/188	1980	2	10.000.000	3
WORLD WIDE Enterprise	-	1982	2	10.000.000	2
VEERA	C/389	-	-	-	2

SOURCE: Direction des Impôts et enquête personnelle

III - LES AUTRES TYPES D'ACTIVITES

Ces activités sont diversifiées mais limitées par rapport aux entreprises commerciales. Il s'agit du transport et de l'hôtellerie. (cf tableau N°12 de la page 63)

A - LE TRANSPORT

Après les créations commerciales, ce sont les établissements de transport qui viennent du point de vue nombre, mais ils appartiennent aux Arabes surtout.

Il s'agit souvent des propriétés d'une ou de deux personnes au plus : c'est le cas des CHAGOURY, des KARAM, des CHIDIAC etc...

Ces entreprises de transport mettent en circulation des taxis, des camions et parfois de gros véhicules qu'elles louent à d'autres entreprises de construction: c'est le cas des KARAM qui louent leurs camions à l'entreprise COLAS (entreprise de travaux publics) qui est spécialisée dans la construction et la réfection des voies.

TABEAU N° 12 : LES ACTIVITES ARABES AUTRES QUE LE COM-
MERCE DE DETAIL

RAISON SOCIALE	NOMBRES D'ASSOCIES	DOMAINES D'ACTIVITES
G.M.B	7	MINOTERIE
HOTEL DU LAC	2	HOTELLERIE
HOTEL DU PORT (SOCORES)	1	HOTELLERIE
S.B.P.G.	8	FABRIQUE DE CLOUS
LA ROCHE	-	AGRO-INDUSTRIE
SOCRE TP	4	TRAVAUX PUBLICS
CHAGOURY TRANSPORT	-	TRANSPORT
STE DAH-DAH	1	"
NAOUM & FILS	1	"
TRANSPORT EL-KOURI	1	"
TRANSPORT DAH-DAH NAJIB	1	"
TRANSPORT BITAR NICOLAS	1	"
KARAM	1	"

Source : Elaboration personnelle

B - L'HOTELLERIE

Occupant la troisième place après le commerce et le transport, le secteur hôtelier peut être considéré comme le domaine non moins important de l'intervention arabe à Cotonou. Dans la série des hôtels de " moyen standing " (1) deux leur appartiennent : Hôtel du Lac et Hôtel du Port.

- L'Hôtel du Lac est exploité par le Libanais ALI DORR Mohamed associé à El DORR Moher depuis 1982.

Cet hôtel était le meilleur hôtel de Cotonou avant la construction de l'Hôtel Shéradon. De par son confort et sa réputation à l'époque, l'Hôtel du Lac était le plus fréquenté des hôtels de la ville de Cotonou.

- L'Hôtel du Port est exploité par Lolo CHIDIAC depuis 1987 à la suite de la disparition de l'Office National du Tourisme et de l'Hôtellerie (ONATHO). L'Hôtel du Port avec ses 42 chambres est le plus fréquenté . Il a un taux de remplissage assez élevé et vient après l'Hôtel Shéradon en ce qui concerne le chiffre d'affaires.

Ces deux hôtels sont de catégorie moyenne et sont classés dans le groupe des hôtels à 3 étoiles.

(1) Ces hôtels de " moyen standing " sont ci-après :
Hôtel Coix du Sud, Hôtel GL, Hôtel du Port,
Hôtel de l'Etoile, Hôtel de l'Union, Hôtel de la
Plage, Hôtel du Lac, Hôtel de France etc...

Au terme de ce chapitre, nous pouvons dire que les étrangers ibos, arabes et hindous s'intéressent beaucoup plus aux créations commerciales qu'aux activités industrielles, de transport et d'hôtellerie. De plus, nous avons remarqué sur le terrain que les établissements individuels sont moins nombreux que les sociétés d'associés dont la masse financière permet à ces étrangers d'intervenir efficacement dans le commerce extérieur du Bénin. Tel sera l'objet du prochain chapitre./.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE III LES ETRANGERS IBOS, ARABES ET HINDOUS ET LE COMMERCE

Le commerce est un secteur important de l'économie béninoise. Il se classe en deuxième position pour sa contribution au produit intérieur brut (1). Ce commerce est assuré non seulement par des sociétés publiques et semi-publiques mais aussi par des sociétés privées gérées par des nationaux et des étrangers notamment les Ibos, les Arabes et les Hindous.

Après la localisation des magasins et des boutiques de ces étrangers, il s'avère indispensable de s'interroger sur les marchandises commercialisées par chacune de ces communautés, de cerner le dynamisme de leurs activités avant d'analyser le bilan de ces dernières.

I - LE CAS DES IBOS

A - LEURS SECTEURS D'INTERVENTION

Les étrangers ibos sont les plus gros importateurs de friperie en République Populaire du Bénin.

Ce commerce de friperie est le domaine par excellence de toutes les entreprises ibos. De plus, il importe de mentionner que ces hommes d'affaires s'intéressent aussi à la vente d'autres marchandises, telles que les cigarettes, les objets en simili-cuir et les divers.

(1) P.I.B = Somme des valeurs des biens et des services produit en un an par toutes les entreprises nationales et étrangères exerçant sur le territoire d'un Etat.

Néanmoins, leurs activités n'ont pas un caractère polyvalent comme c'est le cas chez les Arabes.

A la consultation des différentes fiches d'importation obtenues à la Direction des Impôts, il ressort que la plupart de leurs activités sont axées sur la commercialisation des friperies : ceci provient du fait que le Nigéria est pour les Ibos un grand réservoir de consommation des friperies.

Selon les déclarations de certains d'entre eux, 90% des importations de friperie sont réexportés au Nigéria. Aussi, faut-il mentionner que ces friperies sont parfois de bonne qualité et à des prix défiant toute concurrence ce qui explique l'engouement de certaines couches de la population à s'en approvisionner.

C'est ce qui explique aussi le monopole du secteur détenu par les Ibos tant au Bénin qu'au Nigéria.

Remarquons enfin que l'importation des friperies n'a pas très tôt intéressé les nationaux. Cette situation leur a été d'un grand profit depuis leur installation au Bénin.

B - EVOLUTION DE LEURS ACTIVITES

Pour mieux apprécier l'évolution des activités ibos, nous nous baserons sur le tableau N°13 de la page 68.

A la lecture dudit tableau, nous remarquons que toutes les sociétés ibos n'y figurent pas; cela s'explique par deux raisons :

SOCIETES IBOS : EVOLUTION DES ACTIVITES DE 1984 A 1988

Tableau N°13

1 unité = 1.000 F CFA

S O C I E T E S	1 9 8 4		1 9 8 5		1 9 8 6		1 9 8 7		1 9 8 8	
	FRIPERIE	DIVERS	FRIPERIE	DIVERS	FRIPERIE	DIVERS	FRIPERIE	DIVERS	FRIPERIE	DIVERS
AFRICA Traders	-	-	-	-	10.916	-	131.619	-	6.298	-
AGENCIES	7.859	9.269	-	-	-	13.532	47.229	4.232	29.863	18.721
AKU MERCHANT	52.784	5.703	1.017	-	21.347	-	37.434	-	24.741	-
ALL'WELL	-	-	3.101	-	-	-	55.874	-	-	-
AMSCO	-	-	-	20.621	-	-	-	-	-	-
ATLAS IMPORT	-	-	-	-	-	145.860	-	-	-	-
BARLITEX	72.500	-	-	-	-	-	30.658	-	-	-
BRUNSCHWEILLER	-	153.477	-	244.928	-	272.880	-	130.384	-	112.909
DESTINY	4.160	12.743	-	-	-	-	48.491	6.842	6.357	-
DICO-BENIN	8.404	-	-	-	4.718	-	74.463	-	5.494	-
DIMEX	59.381	-	-	-	-	-	115.866	3.762	60.795	-
DISCTEX	13.346	-	-	-	-	-	68.677	-	14.294	-
DIVERSIO	7.225	-	-	-	-	-	-	-	-	-
DIVINE	-	-	2.025	-	4.500	-	-	-	-	-
DOUTEX	5.886	6.804	-	-	-	-	67.548	-	46.815	-
DUBIC	128.866	-	17.161	-	-	-	223.502	-	90.061	-
ELUM	28.527	-	5.271	-	-	-	42.527	-	28.013	-
E. D. MDUIWE	12.721	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ESAL VENTURE	3.316	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ESOTEX	36.813	9.690	-	-	-	-	-	-	-	-
EXCELSIOR	12.351	-	3.175	-	-	-	28.802	-	7.508	-

S O C I E T E S	1 9 8 4		1 9 8 5		1 9 8 6		1 9 8 7		1 9 8 8	
	FRIPERIE	DIVERS	FRIPERIE	DIVERS	FRIPERIE	DIVERS	FRIPERIE	DIVERS	FRIPERIE	DIVERS
FINE BOY	-	-	-	-	-	9.187	-	-	-	-
FRANKMAN	-	-	-	7.190	-	4.115	30.382	32.521	21.407	-
FUTIC AGENCY	6.709	12.588	-	-	13.091	-	23.272	81.172	-	-
GANAMAS	14.170	-	-	-	-	-	-	-	-	-
GLOBE INTER	20.535	-	-	-	-	-	22.385	-	-	-
GRAVITE	-	-	2.250	-	2.312	-	-	-	1.559	-
HERMES	-	-	-	-	7.369	-	-	-	-	-
IBE OCHUBA	-	-	-	-	-	-	58.837	-	9.827	-
IMO INTER	22.500	-	6.204	-	22.312	-	-	-	-	-
INTER GLOBAL	41.921	13.019	3.916	-	-	-	82.304	1.077	-	-
INTERNATIONAL TRAD	-	11.204	-	-	-	-	-	-	-	-
INTER OCEAN	172.637	-	-	-	-	-	523.246	-	141.584	-
JAMES MERCANTILE	184.608	-	-	-	8.460	-	199.790	23.284	160.253	-
JONAH SALES	36.513	-	-	-	-	-	186.180	-	91.185	-
KAMO INTER	5.279	-	-	-	-	-	7.390	-	-	-
KAN SALES	4.178	-	7.687	-	-	-	3.046	5.707	10.546	-
MAKORS	88.802	-	-	-	-	-	337.962	-	33.789	-
MUTUAL TRAD	-	68.897	-	25.100	-	-	-	-	-	-
NACO INTER	4.373	-	5.752	-	-	-	-	-	-	-
NOUTEX	-	-	2.250	-	2.312	-	74.493	-	23.274	-
OCHATEX	-	-	-	-	-	-	75.849	-	1.413	-
OGBOTEX	60.349	-	-	-	-	-	98.208	-	17.102	-
OGBUA	21.747	-	-	-	22.434	-	42.787	-	-	-
OGBUAGU	33.921	-	8.115	-	16.364	-	33.711	-	4.219	-
OGIDI	40.773	-	-	-	-	-	265.669	-	30.754	-

S O C I E T E S	1 9 8 4		1 9 8 5		1 9 8 6		1 9 8 7		1 9 8 8	
	FRIPERIE	DIVERS	FRIPERIE	DIVERS	FRIPERIE	DIVERS	FRIPERIE	DIVERS	FRIPERIE	DIVERS
OKALSON	36.025	-	-	-	-	-	179.168	-	102.755	
OKEBEH	-	-	5.547	-	-	-	68.831	-	12.048	
OKIMPEX	11.275	-	-	-	13.575	-	91.446	-	34.938	
OKPOCHI	43924	-	19.289	-	33.084	-	32.320	-	24.089	
ONATEX	129.658	3.997	-	-	41.668	8.718	110606	-	57.681	
ONEBISON	17.687	-	-	-	-	-	31.739	-	24.736	
ONUMA	7.935	-	-	-	1.551	-	9.894	-	5.291	
ONWUKA	16.377	3.787	-	-	-	-	82.857	-	19.483	
ORKAB	-	-	2.193	-	-	-	16.196	3.432	13.903	
OSIRITEX	53.865	-	-	-	6.239	-	11.329	-		
PACIFIC INTER	571.775	-	-	-	104.305	-	315.314	-	223.781	
RAIMBOW	14.335	-	-	-	-	-	34.936	-	16929	
SEASTAR	36.980	-	5.942	-	-	-	33.499	-	3.160	
SIECO	4.727	-	-	-	-	-				
SOKATEX	2.906	-	-	-	-	-	17.411	-	11.395	
SONDAFI	-	-	-	-	-	26.533				
SONICOL	-	-	-	-	8.290	-	22.887	-	37.805	
SUNRISE	-	-	5.719	-	-	-				
SUNTEX	3.638	-	-	-	-	-	30.207	-	7.703	
SOURIMPEX	-	-	-	37.106	-	-				
SUNSTAR	-	-	-	-	-	-	119.605	-	39.505	
SWANCAROL	-	-	-	-	-	-	329.473	25.551	107.419	
TEXTILE COMP TRAD	3.238	17.877	-	-	-	-				
UCHEZON	-	-	-	-	2.540	-	51.920	-	4.020	
UDEAKU	14.858	-	13.603	-	-	-	99.947	-	16.590	

S O C I E T E S	1 9 8 4		1 9 8 5		1 9 8 6		1 9 8 7		1 9 8 8	
	FRIPERIE	DIVERS	FRIPERIE	DIVERS	FRIPERIE	DIVERS	FRIPERIE	DIVERS	FRIPERIE	DIVERS
UDUKA	25.730	5.767	10.876	-	-	-	-	-	4.800	-
UKADTEX	-	-	-	-	-	-	59.432	-	54.848	-
UNIMEX	-	-	-	-	55.000	-	23.087	-	498	-
WASCO INTER	14.593	-	-	-	6.121	-	137.745	-	25.915	-
WATEX	5.390	-	-	-	-	-	-	-	-	-
JONICOL	-	-	-	-	-	-	-	-	5.957	-
IBEJIM	-	-	-	-	-	-	-	-	5.418	-
OKOMAN R	-	-	-	-	-	-	-	-	43.897	-
MOMEX	-	-	-	-	-	-	-	-	1.383	-
TOONAK	-	-	-	-	-	-	-	-	30.930	-
WINTEX	-	-	-	-	-	-	-	-	5.940	-
KANNAL GLOBAL	-	-	-	-	-	-	-	-	7.869	-
ANACO	-	-	-	-	-	-	-	-	7.869	-
O.O. INTER	-	-	-	-	-	-	-	-	39.578	-
OFAAFCOJC	-	-	-	-	-	-	-	-	11.305	-
COLLIN'S INTER	-	-	-	-	-	-	-	-	9.775	-
FREELAND	-	-	-	-	-	-	-	-	30.352	-
MANTEX	-	-	-	-	-	-	-	-	110.513	-
UNIMERCS	-	-	-	-	-	-	-	-	1.447	-
EFOD	-	-	-	-	-	-	-	-	33.227	-
T O T A L	2.228.100	334.822	131.381	334.945	354.189	480.827	4.948.050	317.964	2.061.903	131.630

SOURCE: Elaboration personnelle à partir des données du Centre Béninois du Commerce Extérieur (C.B.C.E)

D'une part, la défaillance observée au niveau des services des statistiques, défaillance due au retard dans la mise à jour des fiches d'importations.

D'autre part, toutes les sociétés ibos n'effectuent pas des importations tous les ans.

Ainsi, on remarque que sur au moins 84 des sociétés qui existaient en 1984, 50 ont effectué des importations de friperie. Le montant de ces importations s'élève à 2.228.100.000 F CFA; ce chiffre se classe au second rang des importations de friperie derrière celui de l'année 1987 (4.948.050.000 F CFA).

Dans la même année, 14 de ces sociétés ont aussi effectué pour 334.822.000 F CFA d'achats divers.

En 1985, 20 sociétés ont importé pour 131.381.000 F CFA de friperie, chiffre très inférieur aux autres, cela pour trois raisons :

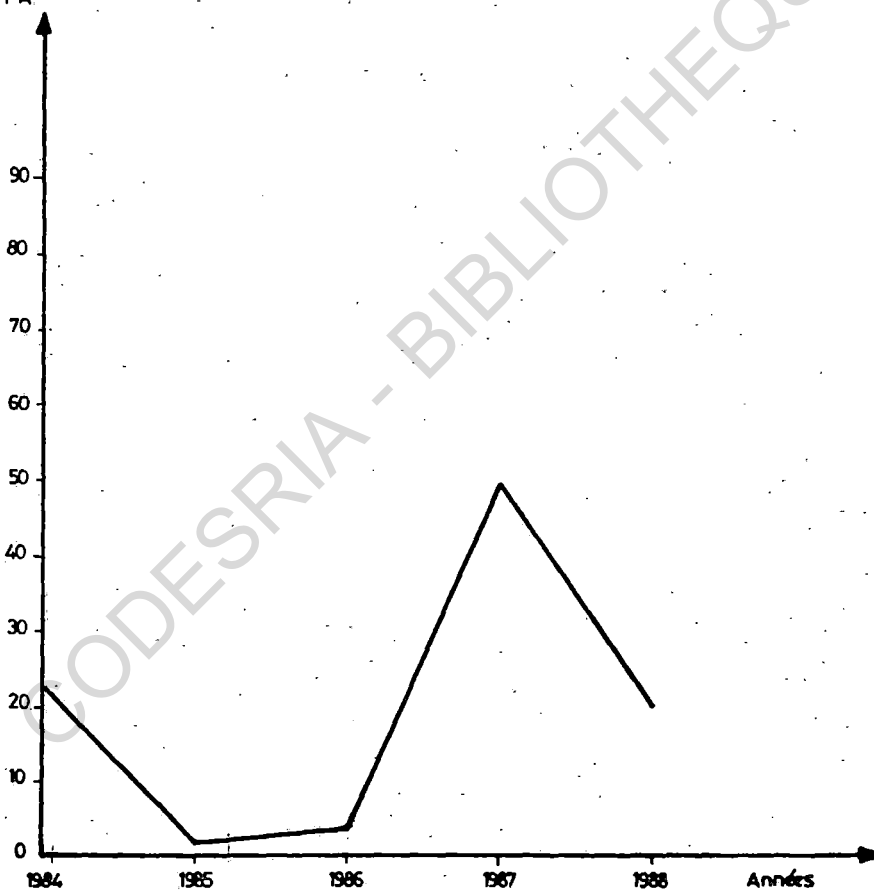
- D'abord, le nombre de sociétés ayant opéré en 1984 est nettement supérieur à celui de 1985; de 50 sociétés en 1984, le nombre est tombé à 20 en 1985.

- Ensuite, entre 1983 et 1984, un certain nombre de sociétés ont été créées. Les importations de ces dernières auraient bloqué sinon saturé le marché, c'est le cas des sociétés SUMRISE, GRAVITE, NOUTEX, qui ont effectué la plupart de leurs importations en cette période.

- Enfin, une autre raison vient du fait que les chiffres élevés de 1984 sont provoqués par la forte réexportation des friperies vers le Nigéria par le biais de

Fig n°4: EVOLUTION DES IMPORTATIONS DE FRIPERIE PAR
LES IBOS AU BENIN (d'après le tableau N°13)

En 100 Millions
de francs CFA



la contrebande; l'écoulement devenant lent sur le marché béninois et pendant la fermeture des frontières nigérianes entre 1984-1985, on a enregistré une baisse des importations. Leur réouverture a provoqué un regain d'activités chez les Ibos en 1986, ce qui a fait passer le montant des importations en friperie à 354.189.000 F CFA soit près du triple de celui de 1985.

Il en est de même pour les divers qui ont vu leurs chiffres passer à 480.827.000 F CFA.

On note en 1987, une nette augmentation du montant des friperies (4.948.050.000 F CFA) liée toujours à la réouverture des frontières nigérianes et à la création de nouvelles sociétés.

Les divers en cette année (1987) sont passés à 317.964.000 F CFA.

En 1988, on constate une baisse tant au niveau des friperies (2.061.903.000 F CFA) qu'à celui des divers (131.630.000 F CFA). Cette tendance à la baisse est essentiellement liée à la diminution du pouvoir d'achat des consommateurs béninois et nigériens, provoquée par la crise économique internationale. Autrement dit, les stocks de 1987 n'étant pas écoulés, les entreprises ibos ont été obligées de réduire sensiblement leurs importations.

En définitive, cette évolution des activités n'est pas restée sans conséquences sur celle des chiffres d'affaires.

C - ANALYSE DE LEURS CHIFFRES D'AFFAIRES

La figure N°5 confectionnée à partir du tableau N°14, nous permet d'analyser les chiffres d'affaires des sociétés ibos.

Nous avons choisi une période de 10 ans (1978-1988) pour mettre en relief l'évolution de leurs chiffres d'affaires.

En effet, de 1978 à 1984, on constate une évolution plus ou moins stable des chiffres d'affaires ibos.

A partir de 1984 jusqu'en 1988, l'évolution s'est faite en dents de scie. Cela est dû aux raisons précédemment énumérées (fermeture des frontières, réouverture et crise économique).

Tel est en gros ce qu'on peut retenir de la participation des Ibos au dynamisme du commerce extérieur du Bénin.

Qu'en est-il des sociétés arabes ?

II. - LES SOCIETES ARABES

Les entreprises arabes viennent après celles ibos du point de vue nombre (75).

Mais, les capitaux arabes sont plus élevés que ceux des Ibos d'une part, et leurs domaines d'intervention sont, d'autre part, plus variés.

EVOLUTION DES CHIFFRES D'AFFAIRES DES ENTREPRISES IBOS DE 1978 A 1988

Tableau N°14

SOCIETES	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
ALL'S WELL	-	-	-	-	-	-	-	11.195.093	9.764.359	55.874.665	-
AKU MERCHANT	-	-	-	-	-	70.856.060	-	1.940.125	18.311.514	37.434.618	24.741.249
BRUNSCHWEILLER	-	-	-	-	-	-	222.014.060	788.298.911	424.219.220	150.384.977	112.909.650
BICOM	-	-	-	-	-	-	7.168.383	98.056.758	1.443.985	-	-
CHIKA C°	27.550.780	139.923.219	-	-	-	-	-	-	-	-	-
DESTINY	-	-	-	-	-	10.776.224	-	8.488.644	19.478.013	55.333.419	6.357.680
DINEX	-	-	-	-	-	-	7.875.250	19.309.982	18.264.598	119.629.444	60.795.435
DISCTEX	-	-	-	-	-	-	1.966.817	-	918.900	68.677.280	14.294.690
DIVINE	-	-	-	-	5.197.440	-	10.832.006	6.008.600	-	-	-
ELUM	-	-	-	16.917.401	22.425.785	-	-	-	19.689.241	42.527.910	28.013.654
EXCELSIOR	-	-	-	-	-	-	2.748.260	2.594.366	16.749.419	28.802.758	7.508.375
EXPERT Id	-	-	-	-	-	-	22.297.995	-	-	-	-
FINE BOY	-	20.610.000	31.053.678	8.112.219	-	36.131.479	-	3.572.829	89.749.336	-	-
FRANDBI	232.022.704	137.725.972	216.405.323	332.931.021	272.474.002	6.881.479	7.051.599	-	-	-	-
FREELAND	-	-	-	-	-	-	-	-	13.797.756	29.065.068	30.352.005
FUTIC AGENCIES	-	-	-	-	-	13.095.806	4.989.753	29.444.419	-	104.445.115	-
GLOBE INTER	-	-	-	-	-	-	-	5.187.563	2.554.723	22.385.806	-
GRAVITE - BENIN	-	-	-	-	-	-	-	945.791	7.619.950	-	1.559.302
GOLDEN RICH	-	-	-	-	-	-	-	-	761.273	-	-
GOOD LUCK	-	18.967.652	13.091.867	14.122.159	37.089.566	-	-	-	-	-	-
IBE JIM	-	-	-	-	-	-	-	1.432.155	5.177.187	24.723.963	5.418.000
IBE OCHUBA	-	-	-	-	-	-	20.353.557	19.216.779	4.324.028	58.837.164	9.827.287

SOCIETES	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
IGBOKO & COMPAGNY	-	-	-	-	-	-	3.221.630	7.221.397	6.319.235	-	-
IKNAKA	-	-	-	-	-	-	2.328.910	-	-	-	-
IMO INTER	-	-	-	-	-	-	9.072.339	6.084.888	-	-	-
KINGS LEYB	-	-	-	-	-	-	4.150.438	-	-	-	-
MANAC	-	-	-	16.162.605	-	16.364.798	6.561.081	-	-	-	-
MOSONS Trading	-	-	-	-	-	23.526.610	-	-	-	-	-
NACO INTERNA	-	-	-	-	-	-	12.386.277	9.136.000	-	23.656.750	-
NDUAK ASSOCIED	-	-	-	-	-	661.107	642.127	2.150.190	-	-	-
NOUTEX	-	21.941.596	29.685.891	-	-	15.559.513	18.077.797	13.286.291	10.331.508	74.493.862	23.274.000
ISHCO	68.954.733	37.533.715	120.853.735	254.900.634	288.268.910	94.399.045	7.868.845	-	-	-	-
INTERGLOBAL	-	-	-	1.205.386	-	-	6.061.322	4.283.766	2.794.119	83.381.625	-
INTEROCEAN	-	-	-	48.876.017	-	53.428.254	10.262.864	27.460.527	-	523.246.691	141.584.785
KAKO INTER	-	-	-	-	-	-	5.309.568	7.518.617	11.214.778	7.390.152	-
KAN SALES	-	-	15.695.460	20.115.225	-	9.976.465	-	19.272.202	21.337.244	8.754.165	10.546.140
DFAAFCCDJC	-	-	-	-	-	-	-	-	20.730.742	104.189.110	11.305.657
OGBOTEX	-	-	-	8.245.927	10.437.666	3.069.498	8.929.010	12.925.907	8.974.638	98.208.750	17.102.500
OGBUAGUSLES	-	-	-	2.661.735	5.338.145	-	20.024.628	34.853.840	12.728.738	33.711.345	4.219.776
OGIDI ET BROTHERS	-	-	-	9.689.030	-	14.212.647	9.003.589	7.956.616	4.694.544	265.669.343	30.754.964
OGWETEX	-	-	-	-	-	-	-	-	11.242.973	62.969.083	10.173.339
OJIBO	-	-	-	-	-	-	7.779.216	4.590.313	-	-	-
OKALSON	-	-	-	5.841.126	-	-	9.041.967	6.987.800	5.539.333	179.168.000	102.755.736
OKEBEH	-	4.212.353	24.214.788	-	7.272.650	19.225.729	8.763.007	11.408.671	-	68.831.292	12.048.942
OKIMPEX	-	-	-	12.474.030	7.253.858	3.334.484	5.643.540	2.061.258	10.794.521	91.446.101	34.938.764
OKONBA	-	-	-	-	-	-	885.956	-	-	-	-
OKPOCHI	-	6.063.291	122.189.365	-	131.559.065	121.192.569	-	5.371.757	10.854.108	32.320.071	24.089.866

Tableau N°14 (suite)

SOCIETES	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
ORKAB	-	-	-	-	4.156.704	-	2.793.251	2.903.804	13.351.470	19.628.500	13.903.500
OSIRITEX	-	-	-	-	-	13.190.233	7.162.277	7.413.655	11.268.604	11.329.840	-
ONATEX	-	-	-	-	-	-	8.403.005	11.117.481	5.174.193	110.606.095	57.681.007
PETRUDE	-	-	-	-	-	-	4.607.680	-	-	-	-
ONUMA	324.047	-	5.036.383	-	9.367.672	-	-	6.739.103	8.194.732	9.894.780	5.291.104
ONEBISON	-	-	-	-	-	-	2.190.016	11.978.204	18.485.891	31.739.541	24.736.530
PACIFIQUE	-	-	-	22.161.482	31.562.619	41.082.679	56.809.664	45.660.539	54.966.509	315.314.287	223.781.678
ONWUKA	-	-	2.390.199	16.560.843	15.784.460	-	-	11.615.292	17.848.651	82.857.532	19.483.307
OLO MERCHANT	-	-	-	-	1.521.244	-	-	7.408.804	-	-	-
SOKATEX	-	-	-	-	-	-	9.322.235	14.338.263	11.376.130	17.411.665	11.395.000
SEASTAR	-	-	104.344.008	7.048.998	12.402.673	-	3.827.012	19.905.223	8.546.213	33.499.600	3.180.500
SIR NNAMSON	-	-	-	-	-	-	-	-	21.633.894	-	-
SITRAFS	-	-	-	3.760.070	6.631.979	3.385.730	8.389.588	-	16.689.494	-	-
SUNRISE INTER	-	-	-	-	-	-	10.446.218	-	-	-	-
SUNSTAR	-	-	-	-	-	-	-	8.918.542	65.772.166	119.605.686	39.505.180
SUNSET	-	-	-	-	-	-	-	-	-	36.961.860	37.575.060
SUNTEX	88.706.221	31.422.437	13.379.147	50.768.967	1.329.315	12.081.185	6.894.652	2.104.183	2.645.224	30.207.781	7.703.358
SWANCAROL	-	-	-	-	-	6.864.968	-	171.687.942	90.736.149	230.835.200	107.419.370
TAMCO INTER	-	-	-	-	-	-	5.283.846	15.518.556	-	-	-
UNINEX	-	-	-	-	-	-	-	-	2.945.356	23.087.489	498.611
UKATEX	-	-	2.721.278	-	-	-	7.032.010	17.323.691	6.843.296	59.432.390	54.848.202
UCHESON	-	-	-	-	-	-	-	2.241.900	24.942.946	51.920.393	4.020.563
UCHECO	-	-	-	-	-	7.137.365	453.200	5.534.611	21.179.157	-	-
UDEAKU	-	-	-	-	-	-	14.466.169	4.920.060	10.149.120	99.947.903	16.590.233
UKAFAM	-	-	-	-	-	-	10.850.117	-	-	-	-
UNAKS	-	-	-	-	-	-	883.035	-	-	-	-

SOCIETES	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
WASSCO	-	-	-	-	-	-	-	5.207.310	14.909.974	114.473.490	25.915.757
WINTEX	-	-	-	-	5.712.288	-	-	4.334.685	31.453.290	8.784.605	5.940.000
WISDOM	-	-	-	-	-	10.685.671	790.800	1.798.950	-	-	-
MICODAMA	-	-	-	9.204.113	-	12.117.667	-	-	1.750.540	-	-
ASSOCIATED	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	124.147.828
OCHATEX	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1.413.495
OKOMAN R.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	43.897.633
MOHAX	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1.383.750
TOONAK	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	30.930.428
DONA SALES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	130.002.276
AGENCIES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	48.585.055
KANNAL Global	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7.927.330
ANACO	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7.869.500
RAINBOW	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16.929.565
O. O. INTER	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	39.578.113
COLLINS INTER	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9.775.213
UDUKA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4.800.000
UNIMERCS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1.447.670
MANTEX	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	110.513.125
DICO-BENIN	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5.494.000
BARLITEX	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	33.169.500
MAKORS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	33.789.179
JAMES Mercantile	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	160.253.000
SONICOL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	37.805.025
DUBIC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	90.061.750

Tableau N°14 (suite)

SOCIETES	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
JONAH SALES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	91.185.243
FRANK MAN	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	21.407.800
AFRICA Traders	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6.298.250
DOUTEX	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	46.815.300
TOTAL	417.558.485	418.400.235	701.061.122	861.758.988	875.786.041	618.437.265	623.916.466	1.536.826.853	1.251.242.968	3.863.097.171	2.489.500.644

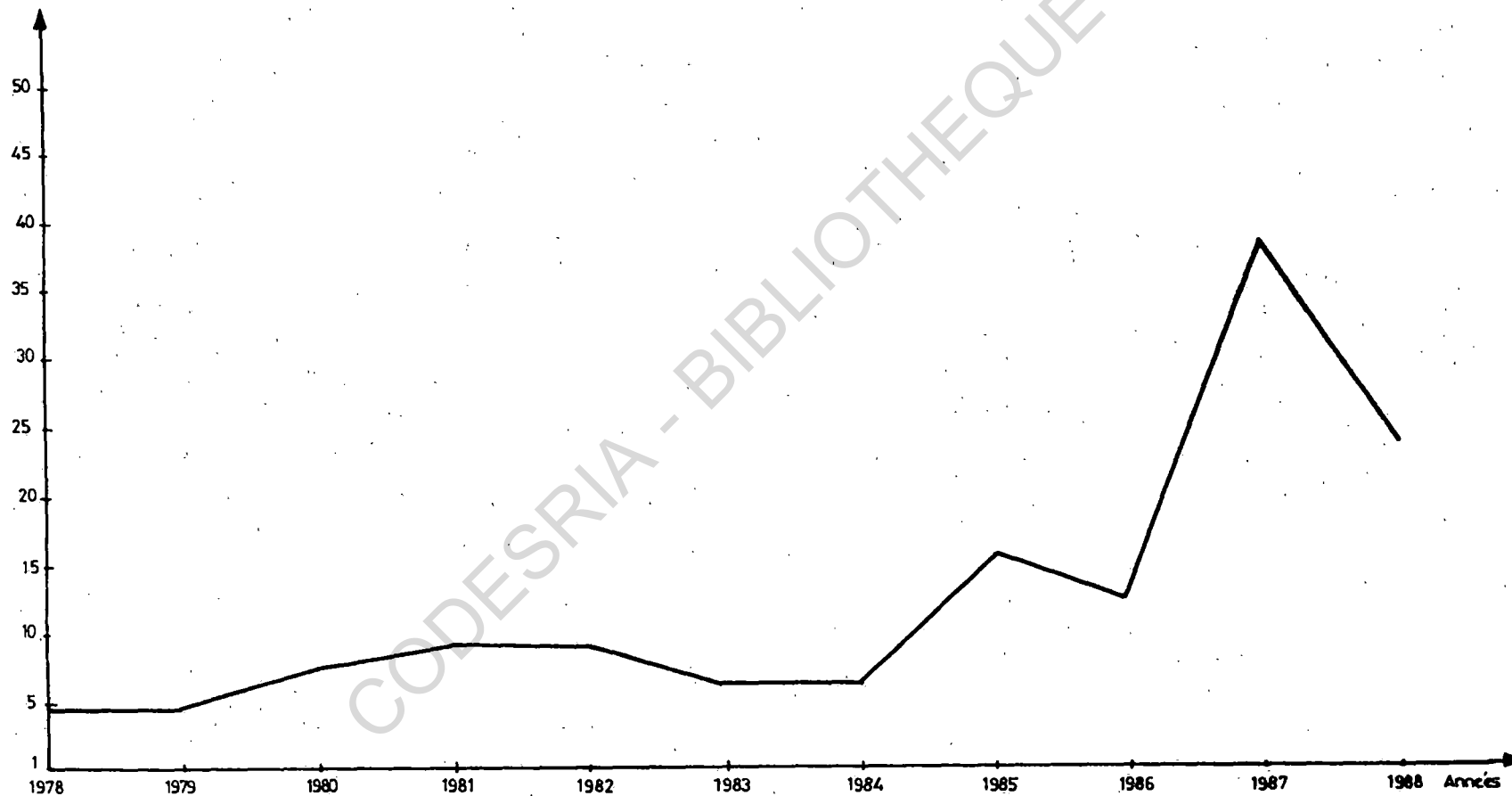
SOURCE: Elaboration personnelle d'après les données obtenues à la Direction des Impôts

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Fig n° 5 : EVOLUTION DES CHIFFRES D'AFFAIRES CHEZ LES IBOS (1978 - 1988)

(d'après le tableau N° 14)

En 100
millions de
francs C.F.A



A - LES DOMAINES D'ACTIVITES COMMERCIALES

Les entreprises arabes sont intéressées par deux domaines commerciaux :

- Celui des tissus et celui de l'alimentation.

En effet, l'importation des textiles demeure l'activité principale des Arabes au Bénin.

Nombreuses sont les variétés de tissus importés.

Il y a d'abord des tissus d'habillement (coton, popeline, polyester, synthétique, dentelle, voile basin, velour etc...).

Ensuite, nous avons des tissus d'ameublement (rideaux, broderie, bonneterie, couvre-lit etc...).

En outre, les sous-vêtements et les articles de maroquinerie sont leur domaine de prédilection.

Cette multitude d'articles reflète le caractère polyvalent du commerce des textiles entrepris par les Arabes contrairement aux Ibois qui ont axé leurs activités sur les friperies.

Cette polyvalence observée chez les Arabes traduit leur désir de monopoliser la clientèle tant au Bénin qu'à l'étranger.

Cette affluence des textiles sur le marché béninois s'explique par deux raisons essentielles :

- Premièrement, l'absence de grandes unités industrielles textiles susceptibles de répondre aux besoins des populations. La seule unité est la Société Béninoise de Textiles (SOBETEX) qui procède à l'impression d'une catégorie donnée de tissus appelés " TCHIVI " (1).

- Leur second domaine d'intervention commercial est celui de l'alimentation. Ils importent et vendent des liqueurs, des jus de fruits, du tabac, du lait, des tomates, du thé, du riz etc..., c'est le cas de la société KMK qui s'est spécialisée dans l'alimentation.

Cependant, notons que ces étrangers sont fortement concurrencés dans ce domaine par certains nationaux et des étrangers d'origine européenne (Union COOP).

Pour lutter contre cette concurrence, certains de ces Arabes arrivent à obtenir le monopole d'importation des produits les plus recherchés sur le marché : c'est le cas de la société AZAR Jean qui a exclusivement la licence d'importation de certains produits alimentaires (lait, tomate etc...).

(1) TCHI = argent dans le dialecte mina et VI = petit, peu dans le même dialecte; donc le tissu TCHIVI signifie, tissu peu coûteux qui n'intéresse pas toutes les couches de la population, car il est généralement choisi pour uniforme lors des cérémonies.

Par ailleurs, aux produits alimentaires, on peut ajouter la vente d'une gamme de produits ou d'articles comme les valises, les meubles, les piles, les produits de toilette etc... Cette polyvalence des Arabes traduit leur souci de maximaliser leur profit et de dominer certains secteurs très rentables.

La rubrique suivante mettra en relief l'évolution des activités.

B - L'EVOLUTION DE LEURS ACTIVITES

Elle s'observe en jetant un regard attentif sur le tableau N°15 de la page 78 . Nous avons mis en relief sur ce tableau deux grandes catégories de tissus : tissus synthétiques et tissus en coton; dans la troisième colonne, les divers qui regroupent tous les autres produits importés par les Arabes. Dans ce tableau, nous remarquons que toutes les sociétés importent de tissus à l'exception de quatre d'entre elles (CHAGOURY et frères, LA ROCHE, MAFRI et SARA).

Ces dernières ont pour activité exclusive l'importation des produits alimentaires, agro-alimentaires, de toilette et de certains habillements.

Néanmoins, leurs importations sont moins élevées que celles des tissus.

Ces boutiques arabes spécialisées dans la vente exclusive des divers s'approvisionnent soit sur place, soit sur le marché nigérian, cela par le biais de la contrebande. Ceci s'explique aisément car

SOCIETES ARABES : EVOLUTION DES ACTIVITES DE 1984 A 1988

Tableau 15

1 unité = 1.000 F CFA

SOCIETES	1984			1985			1986			1987			1988		
	TISSUS SYNTHETIQUES	TISSUS COTON	DIVERS	TISSUS SYNTHETIQUES	TISSUS COTON	DIVERS	TISSUS SYNTHETIQUES	TISSUS COTON	DIVERS	TISSUS SYNTHETIQUES	TISSUS COTON	DIVERS	TISSUS SYNTHETIQUES	TISSUS COTON	DIVERS
ABDALLAH and N	-	-	-	-	-	-	10.427	-	106.930	10.746	-	-	54.306	1.504	53.693
A.J. DORR	6.167	10.092	-	161.834	8.950	-	21.166	37.224	-	107.202	-	-	72.127	52.980	-
AMAR TALEB	60.944	-	-	54.245	207.817	-	-	237.159	537.787	16.852	41.638	-	14.497	13.227	41.022
AZAR JEAN	138.038	-	-	218.930	150.440	2.123	6.562.877	182.892	203.413	1.604.793	413.555	-	1.013.188	60.241	126.607
SODITEX	-	-	-	15.181	-	-	-	-	-	-	-	-	2.616	-	-
BENTEX	-	-	-	18.107	18.699	-	30.915	16.254	884	40.952	48.255	-	31.088	11.074	19.930
BICA	-	-	-	-	-	-	23.462	22.489	-	14.552	4.415	-	-	-	-
CHAGDOORY	-	-	4.774	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CIDEC	-	-	-	59.518	42.577	-	528.107	276.333	31.682	528.470	332.417	-	-	-	-
COIN D'OR	47.705	-	-	46.252	27.858	-	28.779	20.624	3.935	47.475	184.661	-	13.563	2.162	13.481
EL NASR	-	-	12.856	-	-	-	-	-	-	-	-	-	25.986	-	-
GHASSANE	-	-	-	142.573	-	-	381.379	71.219	-	458.268	-	-	-	-	-
HAGE ALI	279.430	-	-	383.043	37.368	-	1.238.344	107.622	322	1.048.080	133.287	-	159.149	27.150	1.296
HAMMOUD/FANAZ	26.558	-	7.020	90.705	22.443	-	153.846	217.499	-	479.084	322.070	-	84.989	-	29.981
HAMMOUD et FILS	9.635	-	-	60.038	-	-	-	-	1.732	-	-	-	42.341	-	-
HAWAY	-	-	-	-	-	-	-	2.647	-	-	-	-	-	-	-
HIJAZI et F.	428.021	-	-	563.054	16.918	-	1.423.514	51.217	-	436.943	92.748	-	186.756	28.232	-
JABERMONDIAL	68.712	-	-	46.252	1.370	-	196.031	8.167	-	432.830	69.216	-	236.948	36.025	-
KETRACO	155.280	-	15.445	266.193	36.898	-	207.043	60.971	-	279.231	160.236	-	-	-	27.974
KHEIR N. KHEIR	-	-	681.545	-	-	69.494	-	-	351.400	-	-	-	3.385	24.169	-

Tableau 15 (suite)

1 unité = 1.000 F CFA

S O C I E T E S	1 9 8 4			1 9 8 5			1 9 8 6			1 9 8 7			1 9 8 8		
	TISSUS SYNTHETIQUES	TISSUS COTON	DIVERS	TISSUS SYNTHETIQUES	TISSUS COTON	DIVERS	TISSUS SYNTHETIQUES	TISSUS COTON	DIVERS	TISSUS SYNTHETIQUES	TISSUS COTON	DIVERS	TISSUS SYNTHETIQUES	TISSUS COTON	DIVERS
KODEIH	1.364.771	-	-	4.892.323	392.852	-	2.097.739	37.465	894	2.390.193	190.098	-	1.123.879	41.914	-
NICOCO	749.214	-	-	1.432.700	86.763	-	1.118.973	132.449	-	1.063.906	30.145	-	254.935	-	-
NAMEH INT.	-	-	-	-	-	-	55.215	-	-	332.601	185.516	-	48.061	-	-
MOHAMED Tefridj	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	32.617
NOUFAILLY	-	-	-	-	860	11.643	-	-	15.376	-	-	-	-	-	-
NOUVOTEX	-	-	-	78.478	57.543	6.693	101.015	48.115	118.986	186.926	162.236	-	97.826	63.666	34.894
REDA	-	-	-	-	-	11.967	-	-	34.669	-	-	-	-	-	-
ROCHE	-	-	-	-	-	-	-	-	195	-	-	-	-	-	-
SAMAMIS	-	-	-	389.980	9.701	53.693	334.158	137.277	20.190	35.759	378.127	-	-	-	-
SAMER STORIES	-	-	-	36.147	12.558	-	6.296	3.749	-	546.032	81.104	-	195.694	-	-
SATCO	75.755	-	-	3.450	63.315	-	1.358	24.724	-	-	-	-	-	-	-
SARRA	-	-	-	-	-	-	-	-	195	17.604	-	-	5.297	-	-
SMATT AND Cie	-	-	-	65.187	-	-	33.342	28.113	-	4.162	91.972	-	42.201	59.196	-
SIMEXPRO	-	-	-	-	-	-	18.810	-	2.935	224.744	149.867	-	102.509	10.793	-
SOBA	-	-	-	61.351	17.103	-	24.932	23.544	-	-	-	-	-	-	-
SOCODIM	-	-	-	103.181	94.900	-	150.246	122.303	-	228.507	245.439	-	313.972	137.839	46.295
SODITEX	-	-	-	13.873	24.855	-	14.191	31.491	-	19.912	70.678	-	2.616	-	2.457
SOKADJO	-	-	-	23.242	42.825	-	3.962	19.735	-	22.197	-	-	-	-	-
SONICO	-	-	-	-	860	11.643	-	-	118.885	-	-	-	-	-	-
T.E.P	-	-	-	12.611	16.538	-	-	-	-	63.186	-	-	-	-	-
WAD AND Co t	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1.158.720	25.992	-
TOTAL	3.410.230	10.092	721.640	9.238.448	1.392.011	167.256	14.776.127	1.921.282	1.550.410	10.641.207	3.387.680	-	5.286.647	596.164	430.247

sur les registres consultés, aucune importation provenant du Nigéria n'est mentionnée. Pourtant la société Mafri par exemple expose dans son magasin toute une gamme d'appareils électro-ménagers; il en est de même pour d'autres sociétés (cf photo N° 8).

Par ailleurs, un certain nombre de sociétés arabes varient leurs activités : c'est le cas de la société AZAR Jean, de la SOCODIM, de la société CIDEDEC etc...

Une autre spécificité de ces sociétés est relative à leurs déclarations dans les registres de commerce : le commerce général leur donne en effet le privilège d'importer tout ce dont les marchés béninois et nigérian auraient besoin.

Actuellement, une bonne partie des tissus est réexportée vers le Nigéria à cause de son vaste marché de consommateurs (plus de 100 millions d'habitants). Ceci se vérifie dans la mesure où le marché béninois très restreint (à peine 4 millions d'habitants) ne peut consommer ces masses de tissus : de 3.410.230.000 F CFA de tissus synthétiques en 1984, on est passé à 14.776.127.000 F CFA en 1986 , tandis qu'en 1987, une baisse sensible de 4.000.000.000 F CFA est observée et s'est accentuée en 1988 (5.286.647.000 F CFA).

La même remarque s'observe au niveau des tissus en coton et des divers. Les raisons de cette baisse sont celles déjà évoquées pour les entreprises ibos. Cette baisse sera plus remarquable à travers l'étude de leurs chiffres d'affaires.



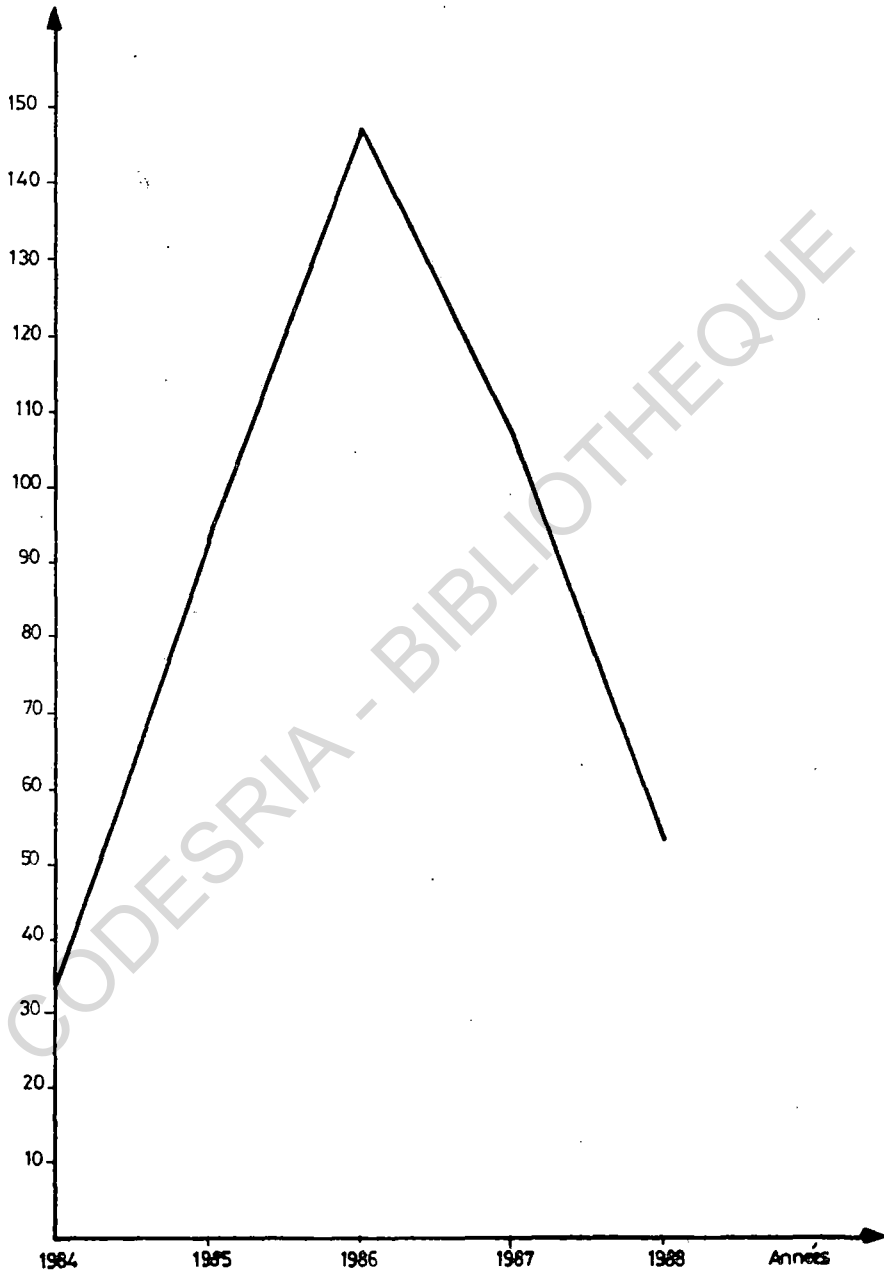
PHOTO N° 8 : EXEMPLE DE BOUTIQUE D'APPAREILS ELECTRO-MENAGERS



PHOTO N° 9 : EXEMPLE DE BOUTIQUE DE TISSUS

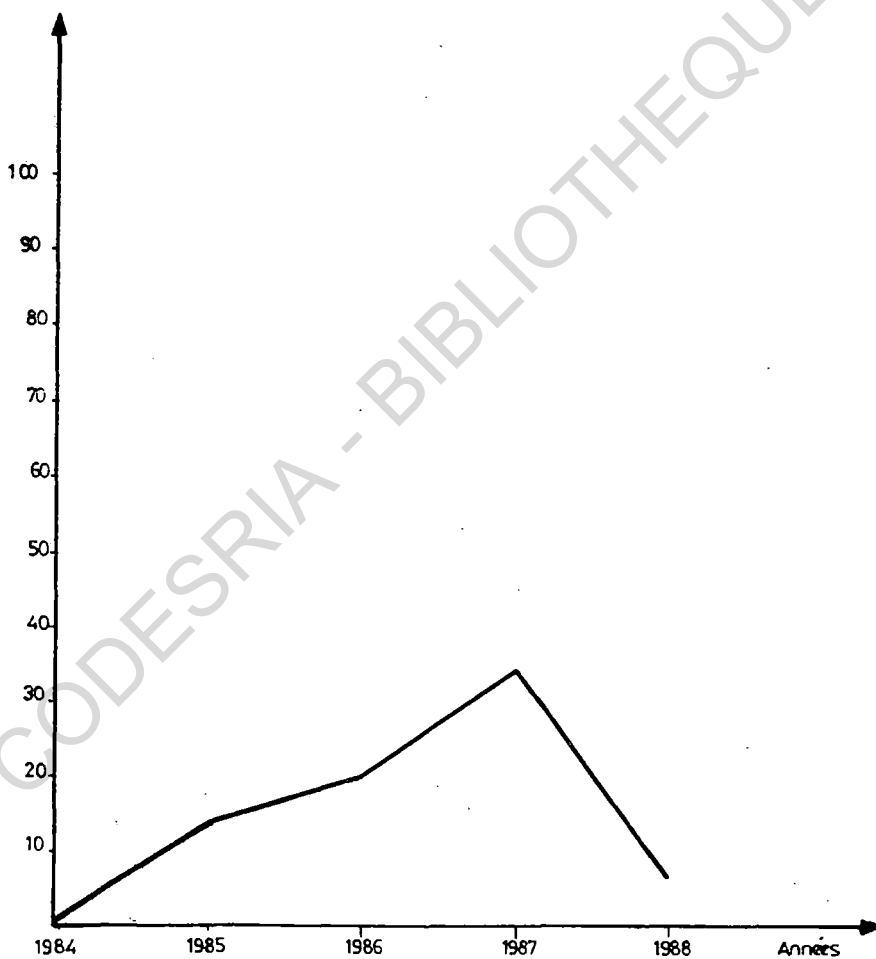
Fig n° 6 : EVOLUTION DES IMPORTATIONS DES TISSUS SYNTHETIQUES
PAR LES ARABES AU BENIN. (d'après le tableau N° 15)

En 100 Millions
de francs CFA



Figⁿ 7 : EVOLUTION DES IMPORTATIONS DES TISSUS COTON
PAR LES ARABES AU BENIN (d'après le tableau N^o 15)

En 100 Millions
de francs CFA



C - ETUDE DU BILAN DE LEURS ACTIVITES

Ce bilan, comme le précédent s'échelonne sur une décennie (1978 -1988) (cf tableau N°16) de la page 83.

La première remarque en observant ce tableau est que les grilles de 1978 à 1981 sont quasi-vides. Cela est dû à la non-crédation de ces sociétés d'une part, et d'autre part, on peut l'attribuer aux carences des services d'archives de la Direction des Impôts.

En observant le graphique N°8 issu de ce tableau N°16, on constate de 1980 à 1985, une évolution spectaculaire de leurs chiffres d'affaires : de 407.656.457 en 1980 à 15.496.633.353 F CFA en 1985. Cette montée surprenante peut s'expliquer par les grosses importations effectuées par les sociétés telles que AZAR Jean, KODEIH, KMK, AMAR.TALEB qui exercent une emprise très forte dans ce commerce.

Cependant, à partir de 1986, le montant des chiffres d'affaires a connu une légère baisse due à la diminution du nombre de sociétés ayant effectué des importations. Cette tendance s'est stabilisée l'année d'après (1987) pour dégringoler en 1988 (6.351.745.876) Cette chute vertigineuse n'a pas entamé l'évolution des chiffres d'affaires des grandes sociétés ci-dessus citées. Seulement on a assisté à une réduction des importations au niveau des petites sociétés. Celles-ci se ravitaillent désormais auprès des plus grandes.

EVOLUTION DES CHIFFRES D'AFFAIRES DES ENTREPRISES ARABES DE 1978 A 1988

Tableau N° 16

SOCIETES	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
AMAR TALEB	-	-	-	-	1.575.974.429	-	-	1.350.886.958	-	58.490.850	68.747.620
AYOUB & FILS	-	-	-	-	-	-	-	63.911.419	122.996.060	-	-
AYOUB & FAWAZ	-	-	-	-	-	-	-	48.216.420	76.461.680	-	-
AZAR JEAN	-	-	-	-	-	-	-	1.527.628.410	2.305.415.008	2.018.348.574	1.200.036.841
BALAJI	-	-	-	22.900.000	4.663.693	-	-	-	-	-	-
BENTEX	-	-	-	-	-	-	68.014.873	59.064.988	84.747.166	89.208.275	62.093.748
COIN D'OR	-	-	-	-	-	-	90.068.132	54.292.661	21.553.028	232.137.403	29.207.885
ENEL ENTREPRISE	-	-	-	-	140.870.006	32.674.639	38.847.395	-	-	-	-
GAYS #	302.539.652	228.537.190	-	-	-	-	-	-	-	-	-
GHASSANE	-	-	-	-	-	-	-	462.093.186	755.607.769	458.268.768	-
HAGE ALI	-	-	-	-	-	270.722.765	422.382.815	412.888.451	889.977.722	1.181.368.169	187.597.248
HAMMOUD & FAWAZ	-	-	-	-	-	102.323.793	3.581.153	136.155.675	554.310.774	801.155.589	114.970.332
HAMMOUD MAMOUD	-	-	-	-	-	36.861.321	11.553.213	24.754.403	4.137.331	-	42.341.405
HAWAY ENTREPRISE	-	-	-	-	-	-	-	14.507.333	-	-	-
HIJAZI & FRERES	-	-	-	-	-	189.435.671	-	617.445.711	745.445.932	1.364.692.199	214.989.160
HIROS ENTREPRISE	-	-	34.110.831	19.051.622	50.013.673	-	10.065.259	-	-	-	-
KHEIR M. KHEIR	-	-	-	-	-	590.544.405	557.173.463	1.078.802.158	-	-	27.552.910
KODEIH & COMPAGNIE	-	-	-	-	-	379.727.635	1.430.335.433	3.328.804.529	3.427.272.397	2.580.292.072	1.165.794.595
KWALITY	-	-	-	93.566.776	187.097.287	39.666.718	9.751.157	2.239.878	-	-	-
MICOCO	-	-	-	-	-	-	616.994.021	1.344.083.120	1.233.488.959	1.094.051.642	254.935.316
MOHAMED TEFRIJ	-	-	-	-	-	346.263.663	160.513.334	62.207.358	-	-	-
NAMEN INTER	-	-	-	-	-	-	-	-	87.601.692	518.117.764	80.678.448
NIRANKAR	-	-	-	-	1.415.327.367	364.165.430	111.083.024	18.325.252	18.889.830	-	-

Tableau N° 16 (suite)

SOCIÉTÉS	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
NOUFALLY	-	-	-	-	-	-	-	238.490.307	240.580.638	-	-
JABERMONDIAL	16.214.202	3.119.093	26.777.967	141.440.918	-	28.862.035	89.956.209	58.333.863	311.109.337	502.047.078	272.973.883
NOUVOTEX	-	-	-	50.078.210	-	166.372.137	74.221.765	419.513.986	516.512.314	349.163.520	196.387.842
PRIMLAKS	94.302.120	217.040	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SAMANIS	218.587.433	185.457.534	-	105.017.825	186.770.751	61.076.138	21.683.358	416.805.012	779.193.614	413.886.847	-
SAMER STORE	90.603.840	94.576.591	37.108.807	166.227.759	80.109.832	12.013.163	-	-	28.412.205	627.137.037	195.694.330
SARRA	-	-	-	-	-	-	-	8.101.916	65.294.584	17.604.588	5.297.202
S D P 6	37.468.053	14.023.721	15.003.255	13.783.251	24.086.580	31.150.408	17.318.468	8.389.897	5.118.278	-	-
SHIVACO	395.269.615	273.227.843	231.862.678	333.952.850	212.789.442	10.645.085	32.433.467	5.615.348	-	-	-
SOBA	-	-	-	-	75.255.503	91.119.779	104.565.208	13.354.515	141.348.914	-	-
SOBEFACO	-	-	-	-	-	2.557.550	4.003.674	11.917.475	2.895.975	-	-
SOLIDOR	-	-	-	-	-	56.587.587	10.336.704	-	35.459.190	-	-
SOMICO	-	-	49.148.374	135.518.398	120.194.688	175.848.021	46.791.838	58.287.424	88.560.416	-	-
SOKAJD	-	-	-	-	102.469.031	262.368.173	51.525.509	101.924.164	162.578.634	22.197.685	-
SODITEX	-	-	-	-	38.508.346	81.179.315	44.616.883	42.763.642	52.262.578	90.590.502	5.074.408
SODINEX	-	32.402.838	13.644.545	52.820.230	45.775.270	78.580.213	88.512.936	153.008.465	-	107.201.457	125.107.418
SPIRES TEXTILES	-	-	-	-	68.471.903	-	-	-	-	-	-
YOTRACO	-	-	-	-	-	-	-	25.015.000	3.000.000	-	27.974.195
AWAD & COMPAGNIE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1.184.713.590
SMATT & COMPAGNIE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	101.398.232
ATEF NAMEH	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	150.782.614
EL NASR	-	-	-	-	-	-	-	1.328.807.429	-	-	25.986.110
SINEXPRO	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	113.302.936
SOCODIN	-	-	-	-	-	-	-	2.000.000.000	-	-	498.107.608
T O T A L	1.154.984.915	831.561.850	407.656.457	1.134.357.839	4.328.377.801	3.410.745.644	4.116.329.291	15.496.633.353	12.757.232.025	12.525.960.019	6.351.745.876

SOURCE: Elaboration personnelle à partir des données de la Direction des Impôts

D'une façon générale, l'évolution des chiffres d'affaires (arabes) est remarquable par rapport à celles des Ibos. Ces chiffres sont encore plus élevés chez les Hindous.

III - LES ENTREPRISES COMMERCIALES HINDOUES

Elles sont les moins nombreuses parmi les trois catégories de sociétés que nous avons étudiées.

Néanmoins, tout comme les Ibos et les Arabes, les Hindous ont aussi leur domaine d'intervention.

A - LA NATURE DE LEURS ACTIVITES

Les Hindous intervenaient dans l'importation des foulards de tête, des appareils électro-ménagers et aujourd'hui dans l'alimentation générale.

La plus grande partie des foulards de tête est destinée à la réexportation vers le Nigéria.

De même, les appareils commercialisés proviennent de ce pays. Ces échanges avec le Nigéria s'inscrivent dans le cadre de la contrebande, car lors de nos dépouillements, aucune fiche n'a fait mention ni de la réexportation des foulards de tête, ni des importations des appareils électro-ménagers.

Et pourtant dans les magasins hindous, on trouve toutes les gammes d'appareils. Comme on le remarque, les Hindous et les Ibos se livrent massivement à la contrebande entre le Nigéria et le Bénin. Ce trafic

Fig n° 8 : EVOLUTION DES CHIEFRES D'AFFAIRES CHEZ LES ARABES (1978 - 1988)

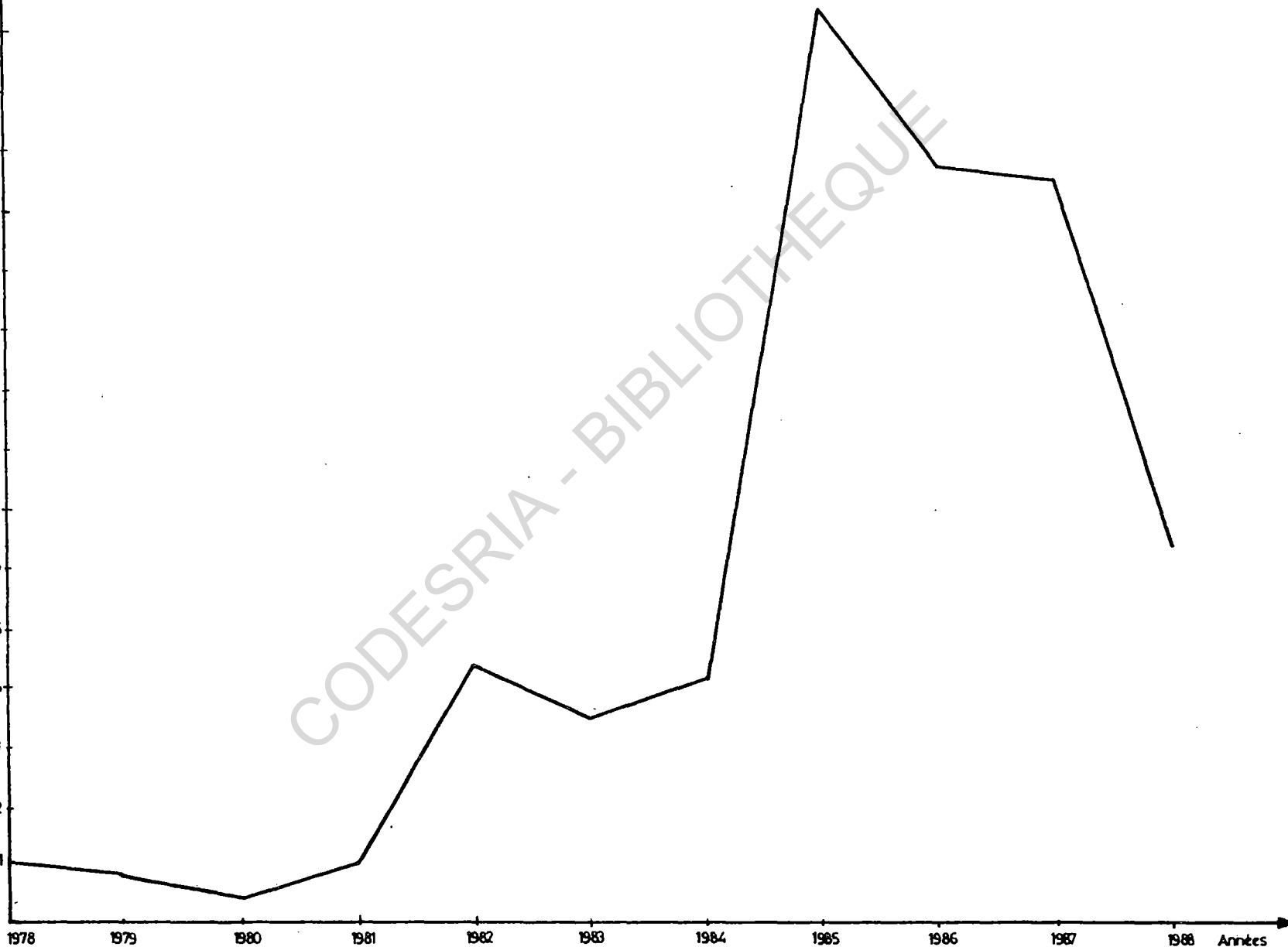
(d'apres le tableau n° 16)

EN MILLIARDS
DE FRANCS C.F.A

15
14
13
12
11
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1

1978 1979 1980 1981 1982 1983 1984 1985 1986 1987 1988 Années

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE



clandestin aussi fructueux qu'il est, a entraîné dans la mêlée certains nationaux qui, de ce fait grignotent autant que possible le monopole détenu par les Hindous. Pour cette raison les Hindous ont étendu leurs activités dans l'importation de tissus et des divers (cf tableau N°17) de la page 87.

Par cette nouvelle stratégie, les Hindous ont donné un nouveau souffle à leur commerce.

B - DYNAMISME DE LEURS ACTIVITES

Le tableau N°17 de la page 87 relatif à l'évolution des activités hindoues de 1984 à 1988, nous renseigne sur les montants d'importation de la plupart des sociétés (1).

Le vide observé dans certaines grilles s'explique comme chez les Arabes et les Ibos, soit par la non-crédation de certaines entreprises à l'époque, soit parce que certaines n'ont pas fait de déclarations. Cette situation montre le caractère aléatoire des totaux annuels.

Cela dit, en 1984, sur 29 sociétés, 13 seulement ont effectué des importations en foulards de tête dont le montant s'élève à 1.167.635.000 F CFA, tandis que 5 seulement ont importé de tissus en 1984 pour 643.541.000 F CFA. En 1985, 9 ont importé pour 367.652.000 F CFA de foulards et 7 pour 781.743.000 F CFA de tissus.

(1) Sur les 32 sociétés hindoues, 29 figurent sur le tableau N°17.

SOCIETES HINDOUES : EVOLUTION DES ACTIVITES DE 1984 A 1988

Tableau N°17

1 unité = 1.000 F CFA

SOCIETES	1984		1985		1986		1987		1988	
	FOULARDS de TETE	TISSUS	FOULARDS de TETE	TISSUS	FOULARDS de TETE	TISSUS	FOULARDS de TETE	TISSUS	FOULARDS de TETE	TISSUS
ABC Entreprise	36.830	362.589	-	74.932	2.983	642.802	6.540	594.654	-	632.539
BHARAT - BENIN	-	-	69.672	-	-	-	152.641	-	130.201	-
BEESES BENIN	49.000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
DEESONS	-	-	-	40.109	9.945	170.690	21.042	605.328	22.035	160.768
ENEN TEXTILES	-	-	-	-	1.351	-	-	-	-	-
GOLD - HILL	52.832	-	45.428	-	20.160	-	19.267	-	173.745	-
GULSHAN	-	-	-	56.987	-	192.651	7.679	511.148	-	225.300
INDHUCCO	56.035	-	-	-	14.892	-	131.506	-	63.250	-
INDO-BENIN	-	-	54.402	-	35.491	-	128.962	-	129.715	-
INTERNATIONAL TRADERS	-	-	-	-	22.896	-	-	-	-	-
JAYARADHA	70.620	-	5.686	-	18.775	-	186.289	-	114.242	-
JUBILEE	112.688	-	40.312	-	24.053	-	56.800	-	82.300	-
JUPITER	153.108	-	21.380	-	91.498	46.265	208.665	131.591	144.694	13.840
KAYPEE	-	62.796	-	106.279	-	126.155	-	-	-	-
KAYR INTER	343.508	-	66.662	-	295.458	-	228.139	-	315.556	-
KAYSONS	34.100	-	30.904	-	47.879	-	-	-	-	-
MAISON DE NOUVEAUTES	-	71.776	-	440.009	-	734.114	-	1.086.029	-	368.222
MAYFAIR	-	136.033	-	11.015	-	20.944	-	105.194	-	52.640
MOHANCO AGENCIES	-	-	-	52.412	-	145.619	-	287.904	-	295.081
SAPTAGIRI	57.184	-	-	-	-	-	46.034	162.785	71.207	275.595
VEEKAY	5.237	10.347	-	-	2.542	20.394	14.184	41.035	6.668	52.784

Tableau N°17 (suite)

1 unité = 1.000 F CFA

SOCIETES	1984		1985		1986		1987		1988	
	FOULARDS de TETE	TISSUS	FOULARDS de TETE	TISSUS	FOULARDS de TETE	TISSUS	FOULARDS de TETE	TISSUS	FOULARDS de TETE	TISSUS
VEERA	40.137	-	-	-	2.600	-	10.331	-	-	-
VISHAL	156.356	-	33.206	-	136.325	-	121.500	-	66.000	-
BOMBAY	-	-	-	-	-	-	-	-	1.449	-
LYLI WHITE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18.013
SUNIKAMA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	39.370
NIRANKAR	-	-	-	-	-	-	-	-	23.348	-
TOTAL	1.167.635	643.541	367.652	781.743	726.848	2.099.634	1.339.579	3.515.668	1.344.410	2.154.152

SOURCE: Elaboration personnelle à partir des données du Centre Béninois du Commerce Extérieur

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Fig n°9: EVOLUTION DES IMPORTATIONS DE FOULARDS DE TETE
PAR LES HINDOUS AU BENIN (d'après le tableau N°17)

En 100 Millions
de francs CFA



En 1986, 15 entreprises ont eu une importation de 726.848.000 F CFA en foulards de tête, et 8 un chiffre s'élevant à 2.099.634.000 F CFA (pour les tissus).

En 1987, également 15 ont fait une importation de 1.339.579.000 F CFA en foulards de tête et 9 pour 3.515.668.000 F CFA en tissus.

Enfin l'année 1988 a vu 14 sociétés importer pour 1.344.410.000 F en foulards et 11, pour 2.154.152.000 F CFA de tissus. Il ressort de ces données que les années 1984, 1987 et 1988 ont vu les importations en foulards de tête dépasser le milliard contrairement aux années 1985 et 1986.

Depuis 1985, les montants des importations de tissus dépassent ceux des foulards de tête.

C - ANALYSE DE LEURS CHIFFRES D'AFFAIRES

Le graphique N°10 confectionné à partir du tableau N°18, de la page 90 met en relief l'évolution décennale de leurs chiffres d'affaires.

A première vue, on remarque une progression en dents de scie des chiffres d'affaires hindous, avec cependant une nette tendance à la hausse. Le chiffre d'affaires le plus bas a été obtenu en 1978 (472.401.830 F CFA) tandis que le plus élevé s'est réalisé en 1986 (5.948.381.552 F CFA). De plus, on remarque depuis cette dernière année, une rechute des activités.

EVOLUTION DES CHIFFRES D'AFFAIRES DES ENTREPRISES HINDOUES DE 1978 A 1988

Tableau 18

SOCIETES	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
ABC ENTREPRISE	-	-	-	-	-	-	-	-	85.549.777	591.204.610	648.733.290
ANUP ENTREPRISE1	-	-	-	-	31.376.692	-	-	-	-	-	-
BUTC	-	-	-	-	-	-	153.430.630	11.457.246	23.666.740	-	-
BHARAT - BENIN	-	-	-	-	-	179.637.037	106.231.780	-	109.149.001	152.641.197	130.201.000
DEESONS	-	-	-	-	-	-	479.318.293	417.335.827	644.057.006	626.370.673	202.804.345
DEVKRIPS	-	-	-	39.085.052	182.226.152	-	-	3.408.676	-	-	-
DURGA TRADERS	-	-	-	-	-	-	20.092.191	-	-	-	-
LA VISHPA	-	-	-	-	-	-	38.074.058	104.834.995	148.504.014	-	-
GOLD HILL	-	-	-	-	-	-	104.231.048	95.628.525	161.491.746	19.267.517	173.745.706
GULSHAN	-	-	-	-	119.638.333	211.191.386	286.713.027	300.399.981	718.248.422	518.827.714	225.300.928
INDHUCC	-	-	-	-	-	64.265.343	57.027.142	57.409.282	112.338.670	131.506.810	63.250.000
KAYPEE	-	-	-	-	-	1.055.655.741	677.948.287	631.022.892	662.418.498	-	-
KAYR INTER	-	-	-	-	-	756.153.260	583.400.371	456.068.271	408.562.532	228.139.188	315.556.306
KAYSONS	-	-	-	-	-	-	53.483.718	66.292.574	49.619.243	-	-
MAISON DE NOUVEAUTE	-	-	-	-	-	220.426.715	229.107.667	758.327.063	1.402.562.678	1.086.029.095	368.222.798
MAYFAIR	-	-	-	-	-	195.567.638	31.510.908	215.797.080	210.410.392	105.194.886	52.640.056
MOHANCO AGENCIES	-	-	-	-	-	576.988.931	516.793.475	628.296.229	574.058.660	287.904.617	295.081.826
INTERNATIONAL TRADERS	-	-	-	182.091.320	214.865.598	37.792.719	-	-	32.637.889	-	-
INDO - BENIN	-	-	-	448.639.800	304.070.340	76.771.721	123.113.903	97.311.837	80.912.549	128.962.500	129.715.352
NIRANKAR1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23.348.751
JUPITER	363.739.276	534.618.029	559.108.108	400.437.460	140.838.044	87.236.373	176.485.989	90.667.980	109.653.269	340.256.107	158.534.209
JYOTHY TRADERS	-	-	-	298.671.172	132.676.585	-	38.307.302	-	-	-	-

Tableau 18 (suite)

SOCIETES	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
JAYARADHA	-	-	-	-	-	79.366.213	152.396.105	71.483.561	84.144.932	186.289.308	114.242.190
SAPTAGIRI	-	13.914.223	383.615.867	442.863.528	310.712.111	-	39.062.428	25.885.129	42.257.351	208.820.342	346.803.023
SRI VIJAYA	-	-	-	-	-	27.575.539	3.211.184	-	-	-	-
SUKHUMAL	108.662.554	340.318.945	307.253.606	293.614.540	60.395.239	70.715.671	19.100.329	-	7.495.348	-	-
TRADE LINKS	-	-	179.660.365	157.201.214	91.050.453	27.865.996	20.021.881	-	-	-	-
UTAMJAS	-	144.406.730	132.455.916	166.423.833	109.665.440	102.063.924	41.403.500	32.105.669	82.091.581	83.654.955	-
VEEKAY	-	657.767.418	-	237.616.371	285.816.886	113.505.531	56.549.677	3.810.353	111.378.642	232.652.179	59.453.092
VIYAJAN	-	-	-	-	-	-	3.211.184	-	-	-	-
VISHAL	-	-	-	275.952.150	121.965.297	154.276.477	122.143.280	94.471.851	87.172.612	121.500.000	56.000.000
BOMBAY	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1.449.500
JUBILEE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	82.300.000
SUNIKAMA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	39.370.762
LILY WHITE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18.013.897
T O T A L	472.401.830	1.691.025.345	1.562.093.862	2.942.596.440	2.105.297.170	4.037.056.215	4.132.369.357	4.160.015.021	5.948.381.552	5.049.221.698	3.504.767.031

SOURCE: Elaboration personnelle à partir des données de la Direction des Impôts

Cependant, si le nombre de créations hindoues est le plus bas des trois communautés, force nous est de constater que leurs chiffres d'affaires sont plus élevés que ceux des Ibos.

Au total, nous pouvons retenir que les étrangers ibos, arabes et hindous font partie des acteurs du dynamisme commercial au Bénin.

Cela est d'autant plus vrai que ce sont ces étrangers qui ont introduit sur le marché béninois une gamme variée de produits dont les trois principaux sont: les tissus synthétiques, les foulards de tête et les friperies. Ce monopole leur a permis de réaliser au fil des années de fabuleux chiffres d'affaires dépassant souvent le milliard par an.

*
* *
* *

Au terme de cette deuxième partie, les remarques que nous pouvons retenir se résument dans les trois points suivants :

1 - Les expatriés ibos, arabes et hindous ont élu domicile en République Populaire du Bénin et selon eux conformément à la réglementation en vigueur.

Fig n° 10 : EVOLUTION DES CHIFFRES D'AFFAIRES CHEZ LES HINDOUS : (1978 - 1988)

(d'après le tableau N° 18)



Le but qu'ils poursuivaient avant leur immigration au Bénin les a incités à s'installer dans les très bouillants et actifs quartiers de la ville de Cotonou.

2 - C'est dans ces différentes artères de la ville qu'ils ont créé leurs entreprises commerciales et industrielles... cela selon des critères d'association ou des modalités propres à chacune des communautés respectives.

3 - Nous avons, à l'aide des tableaux et des graphiques, essayé de mettre en lumière l'importance de leur participation au commerce extérieur du Bénin.

A ce sujet, il ressort de nos analyses que, grâce à ces hommes d'affaires, le Bénin a accentué son entrée dans le commerce international de certains produits jadis quasi-inconnus sur son marché.

De plus, cette partie nous a permis de saisir les raisons d'ordre conjoncturel et structurel qui ont entraîné des fluctuations constatées dans l'évolution de leurs affaires cela, pendant cette dernière décennie (1978-1988).

Cette ambiance de crise qui caractérise les activités commerciales de cette époque, loin de décourager ces différentes catégories de commerçants, a quand même eu un impact sur la rigueur avec laquelle doivent se dérouler ces activités.

Malgré la récession, la troisième partie essaiera de montrer que la participation des étrangers au secteur tertiaire a entraîné des conséquences tant positives que négatives sur l'économie béninoise./.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

TROISIEME PARTIE

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

IMPACT DE LA MIGRATION IBO, ARABE ET HINDOUE
SUR L'ECONOMIE BENINOISE

L'étude de l'impact de la migration ibo, arabe et hindoue s'avère indispensable voire nécessaire, non seulement à cause de l'importance de leurs activités commerciales, mais aussi à cause des répercussions socio-économiques de leur présence au Bénin.

En effet, d'aucuns pensent que les communautés ibo, arabe et hindoue participent à l'oeuvre de développement économique de leur pays d'adoption. Par contre, d'autres émettent l'idée selon laquelle ces communautés étrangères sont des resquilleuses.

Si l'on part de ces conceptions en analysant l'émergence de ces étrangers dans le secteur commercial à Cotonou, l'on est amené à se demander dans quelle mesure ces étrangers participent efficacement à l'effort de développement de la République Populaire du Bénin.

Nous ne pouvons donner notre point de vue sur la question sans analyser :

- 1- Le dynamisme du secteur commercial.
- 2- Leur participation au secteur immobilier.
- 3- Les répercussions de leurs entreprises sur la situation monétaire et la balance commerciale.

CHAPITRE I : LE DYNAMISME DU SECTEUR COMMERCIAL

De par sa position géographique, la République Populaire du Bénin dispose d'un secteur commercial très dynamique dont la ville de Cotonou demeure la plaque tournante. Ce secteur est animé par non seulement les opérateurs économiques nationaux, mais aussi par des commerçants étrangers.

Nous allons procéder dans les lignes qui suivent à l'analyse statistique des valeurs des importations; ensuite nous jetterons un regard sur les origines des produits importés.

I - ANALYSE STATISTIQUE DES VALEURS DES IMPORTATIONS

A - EVALUATION DES IMPORTATIONS PAR PRODUIT

Un regard sur le tableau N°19 nous permet d'apprécier la part des commerçants étrangers dans la valeur globale des importations de foulards de tête, de friperies, de tissus synthétiques et de tissus coton.

La remarque fondamentale est que le tableau ne représente aucun chiffre relatif à la quantité des marchandises. Cette insuffisance provient d'une part de la diversité des sources d'approvisionnement et d'autre part des variétés de la nature des marchandises. Ainsi, au cours de nos investigations, nous avons constaté que la quantité de certains tissus s'exprime en mètres

EVALUATION DES IMPORTATIONS PAR PRODUIT

Tableau 19

P R O D U I T S	1 9 8 4			1 9 8 5			1 9 8 6			1 9 8 7			1 9 8 8		
	VALEUR GLOBALE des IMPORTATIONS	PART des ETRANGERS	%	VALEUR GLOBALE des IMPORTATIONS	PART des ETRANGERS	%	VALEUR GLOBALE des IMPORTATIONS	PART des ETRANGERS	%	VALEUR GLOBALE des IMPORTATIONS	PART des ETRANGERS	%	VALEUR GLOBALE des IMPORTATIONS	PART des ETRANGERS	%
FOULARDS DE TETE	2.406.938.561	1.167.635.000	48,5	1.587.325.164	367.652.000	23,1	1.872.463.303	726.848.000	38,8	2.380.392.000	1.339.579.000	56,2	2.974.000.000	1.442.380.931	48,49
FRIPERIE	2.664.689.150	2.228.100.000	83,6	937.311.374	131.381.000	14	1.255.935.207	354.189.000	28,2	6.859.809.000	4.948.050.000	72,1	3.425.000.000	2.135.798.924	62,35
TISSUS SYNTHETIQUES	-	3.410.230.000	-	10.844.290.656	9.238.448.000	85,1	15.663.109.047	14.776.127.000	94,3	17.942.756.774	14.156.875.000	78,9	8.566.000.000	7.317.955.437	85,43
TISSUS COTON (Tissus étoffe + Tissus d'ameu- blement)	2.848.957.324	10.092.000	0,3	4.604.130.991	1.392.011.000	30,2	2.963.929.829	1.921.282.000	64,8	5.850.199.000	3.387.680.000	57,9	5.594.556.195	1.631.522.944	29,16

SOURCE: Elaboration personnelle à partir des données de la Direction de Commerce Extérieur

par contre, il existe des tissus dont le conditionnement se fait en tonnes métriques. Cette hétérogénéité ne nous a pas permis de faire une évaluation des quantités de marchandises. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes contentée uniquement des valeurs commerciales. Ce tableau nous révèle aussi qu'une partie considérable de marchandises est introduite chaque année sur le marché béninois par l'intermédiaire des entreprises ibos, arabes et hindoues.

Il serait indispensable de voir l'évolution globale de ces importations.

B - EVOLUTION DES VALEURS GLOBALES DES IMPORTATIONS

En effet, s'agissant des foulards de tête, on a enregistré respectivement des marchandises d'une valeur de :

1.167.635.000 F CFA en 1984

367.652.000 F CFA en 1985

726.848.000 F CFA en 1986

1.339.579.000 F CFA en 1987

1.442.380.931 F CFA en 1988

De 1984 à 1985, nous constatons une nette diminution des montants d'importations qui s'élève à 799.983.000 F CFA, ce qui fait que de 48,5% en 1984, les importations de foulards de tête sont tombées à 23,1% en 1985. Cette baisse considérable peut s'expliquer par la réduction de leurs importations; réduction due à la création de nouvelles entreprises importatrices telles que KAMAR et Fils, AHOTIN BOHOUN, AKANNI, pour ne citer que celles-là. Ces dernières sont devenues des

rivales potentielles des Hindous qui contrôlaient jusque-là le marché. Mais à partir de 1986, le taux d'importation des Hindous a commencé à croître. Il est passé de 23,1% en 1985 à 38,8% en 1986 et par la suite à 56,2% en 1987. Ce taux (56,2%) est très important car, on constate que plus de la moitié des importations est contrôlée par les Hindous. Ceci peut s'expliquer par la prospérité des affaires hindoues au cours de l'année 1987. Mais en 1988, le taux a légèrement baissé (48,49%) n'est pas moins important par rapport au nombre d'entreprises hindoues importatrices de foulards de tête.

Le même cas s'observe au niveau des friperies que contrôlent les Ibos. En 1984, ils contrôlaient 83,6 % des importations. Ce taux montre que les Ibos détenaient le monopole du commerce de friperies.

Par contre, l'année 1985 voit ce taux décroître à 14%. Cette baisse s'explique par la forte concurrence des entreprises de la place comme la Société Béninoise de Friperie (SO.BE.FRIP.) d'une part, et par les difficultés que pose la réexportation vers le Nigéria qui constitue le plus grand marché de consommation de friperie d'autre part.

Néanmoins, à partir de 1986, la part des Ibos pour l'importation de friperie est remontée à 28,2% et a atteint un paroxysme de 72,1% en 1987. Mais ce taux qui est tombé à 62,35% en 1988 demeure encore non négligeable.

Il ressort que le commerce ibo a repris son dynamisme. Ce développement s'explique par l'augmentation du nombre d'entreprises et par la prolifération des circuits de la contrebande entre le Nigéria et le Bénin.

Quant aux tissus synthétiques et coton aux mains des Arabes, nous remarquons d'après le tableau une nette évolution surtout au niveau des tissus synthétiques. Les pourcentages qui représentent la part des Arabes sont les plus élevés du tableau. Les taux varient entre 78,9% et 94,3%; ceci prouve que les Arabes maîtrisent la quasi-totalité des importations en tissus.

Ce tableau nous révèle aussi les différents secteurs d'intervention des étrangers dans le commerce à Cotonou et leur part dans les importations de chaque produit. (cf fig N°11, 12, 13 et 14)

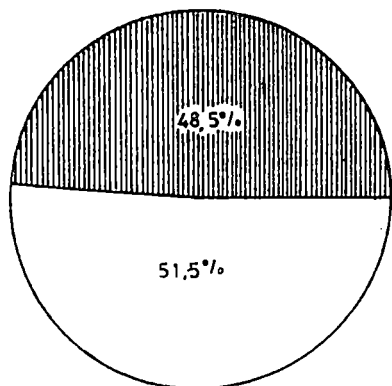
Par ailleurs, d'autres secteurs d'intervention de ces étrangers concernent les appareils électro-ménagers (postes radios, magnétophones, téléviseur etc...).

Depuis la disparition de la Société Nationale des Matériels Electriques et Electro-ménagers (SONAMEL), ce sont les Hindous qui détiennent le quasi-monopole de ces produits dont les magasins sont installés dans le secteur de l'ancien Monoprix et autour du marché Ganhi.

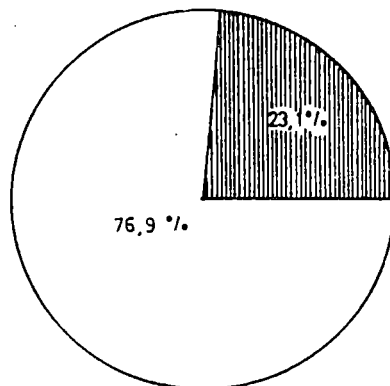
Outre, les Hindous, certains jeunes Ibos et Ghanéens sillonnent les artères de la ville de Cotonou avec ces appareils. D'autres se sont installés au marché Dantokpa.

Fig. n° 11 : LES IMPORTATIONS DE FOULARDS DE TETE AU BENIN

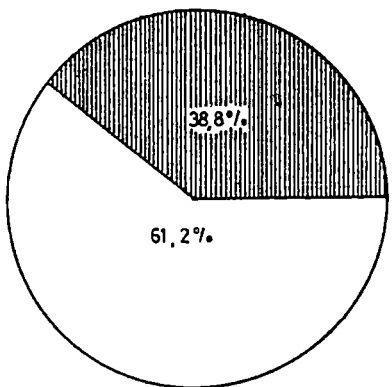
(d'après le tableau N° 19)



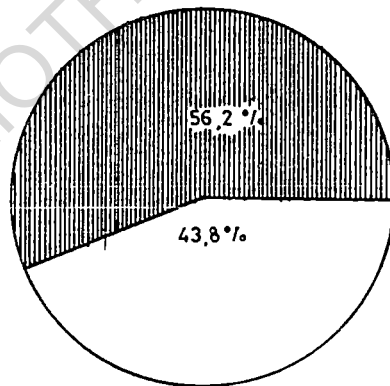
1984



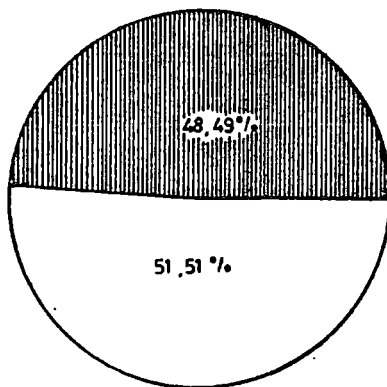
1985



1986



1987



1988

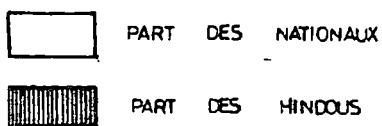
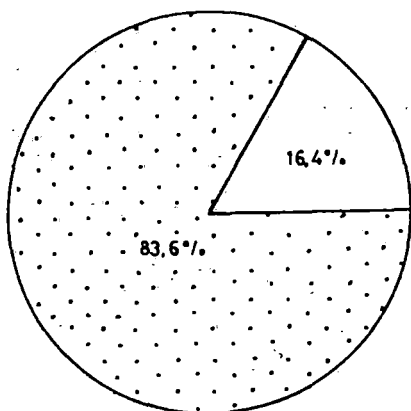
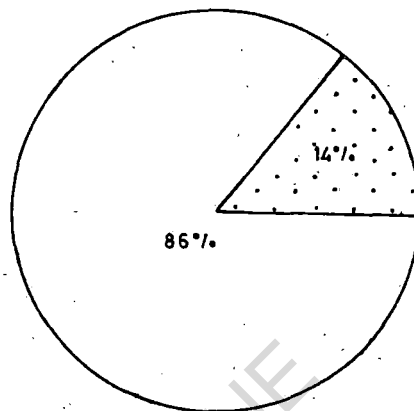


Fig n° 12 : LES IMPORTATIONS DE FRIPERIE AU BENIN

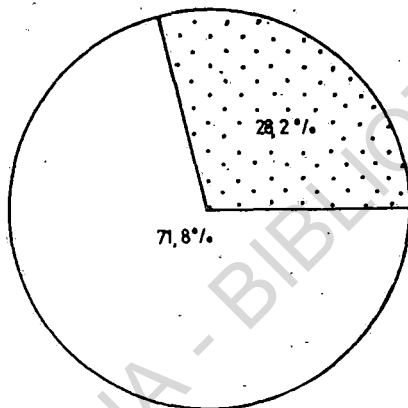
(d'après le tableau N° 19)



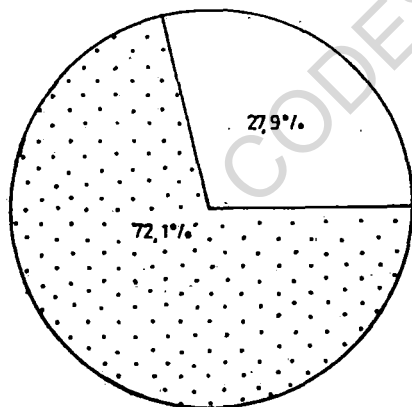
1984



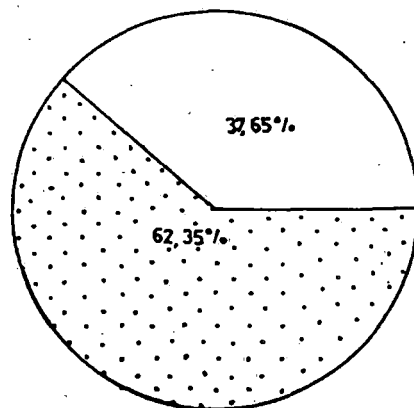
1985



1986



1987

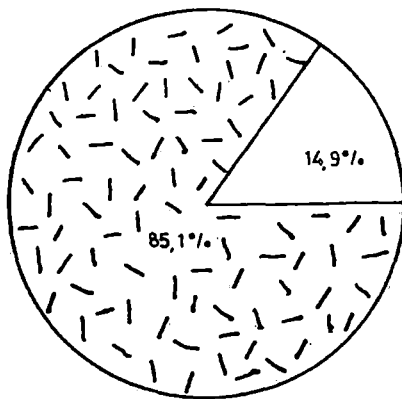


1988

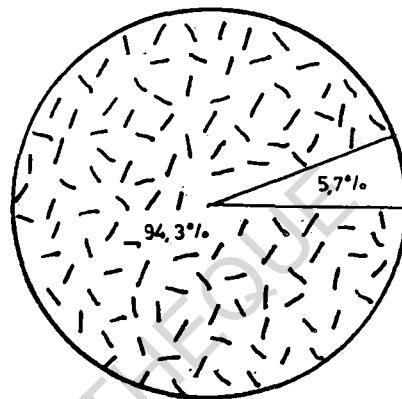


Fig n°13: LES IMPORTATIONS DES TISSUS SYNTHETIQUES AU BENIN

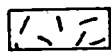
(d'après le tableau N° 19)



1985



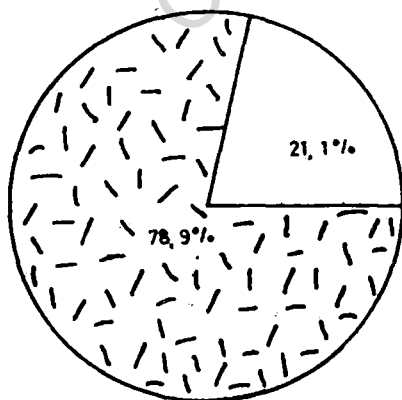
1986



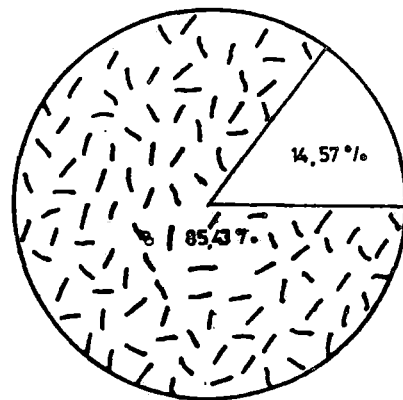
PART DES ARABES



PART DES NATIONAUX



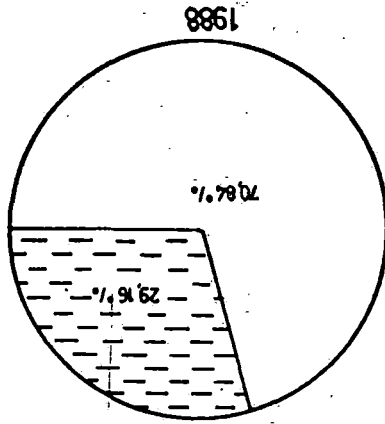
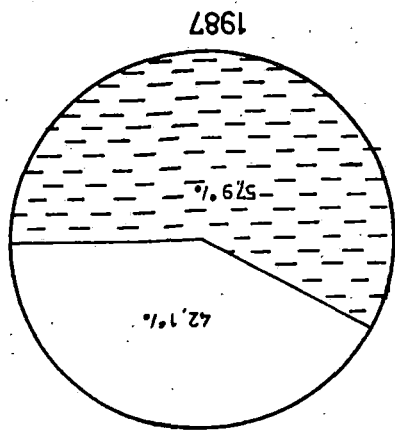
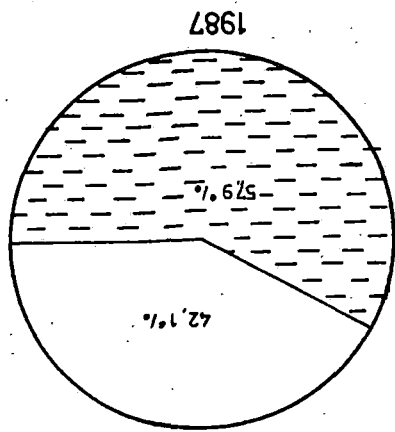
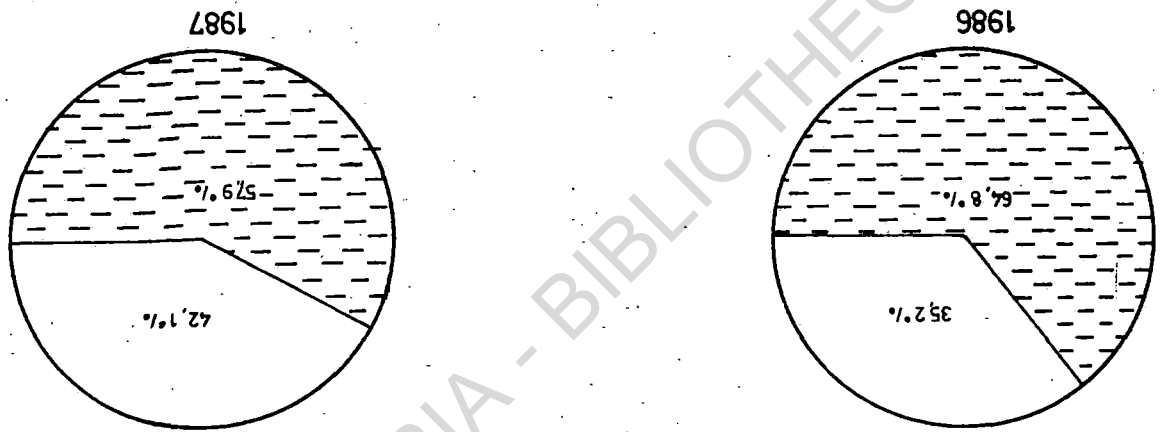
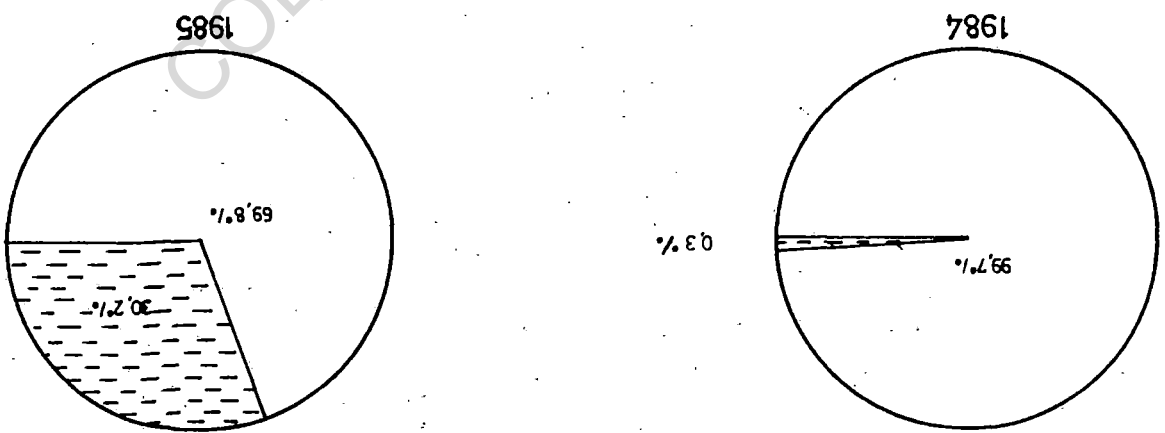
1987


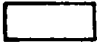


1988

Fig. n°14: LES IMPORTATIONS DES TISSUS COTON AU BENIN

(d'après le tableau N° 19)



 PART DES ARABES
 PART DES NATIONAUX

Certains Arabes s'adonnent au commerce de détail dans le domaine de l'alimentation : c'est le cas des entreprises KHEIR M. KHEIR (KMK), AZAR Jean, MOUFALLY etc... qui s'occupent également du commerce de gros des liqueurs et des boîtes de conserves.

Comme on le voit, ces commerçants étrangers interviennent dans divers domaines d'activités commerciales. La variété des produits importés nous amène à nous interroger sur leur provenance.

II - LES PARTENAIRES COMMERCIAUX

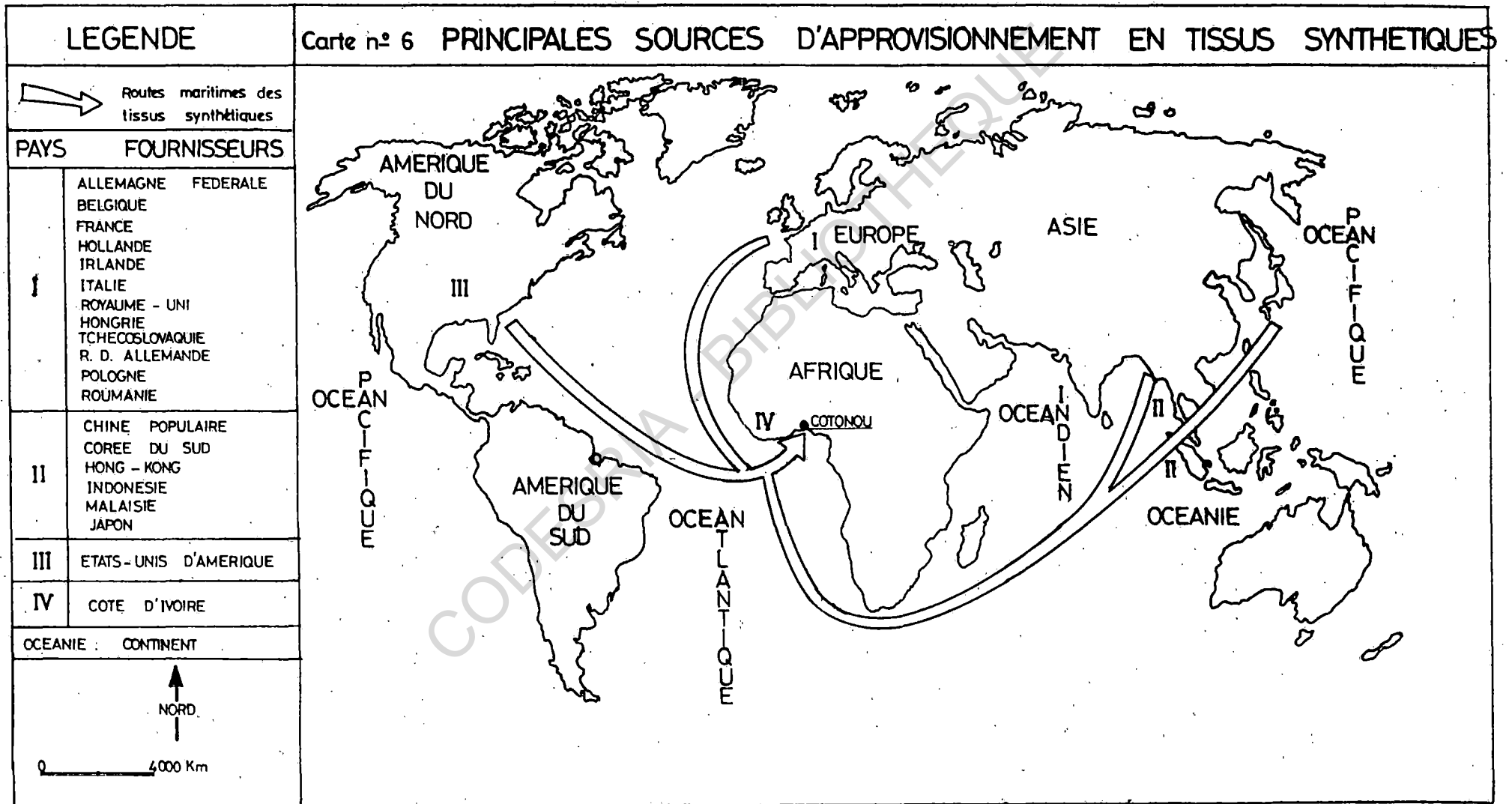
Les produits importés viennent d'un peu partout dans le monde.

A - LES FOURNISSEURS EUROPEENS ET ASIATIQUES

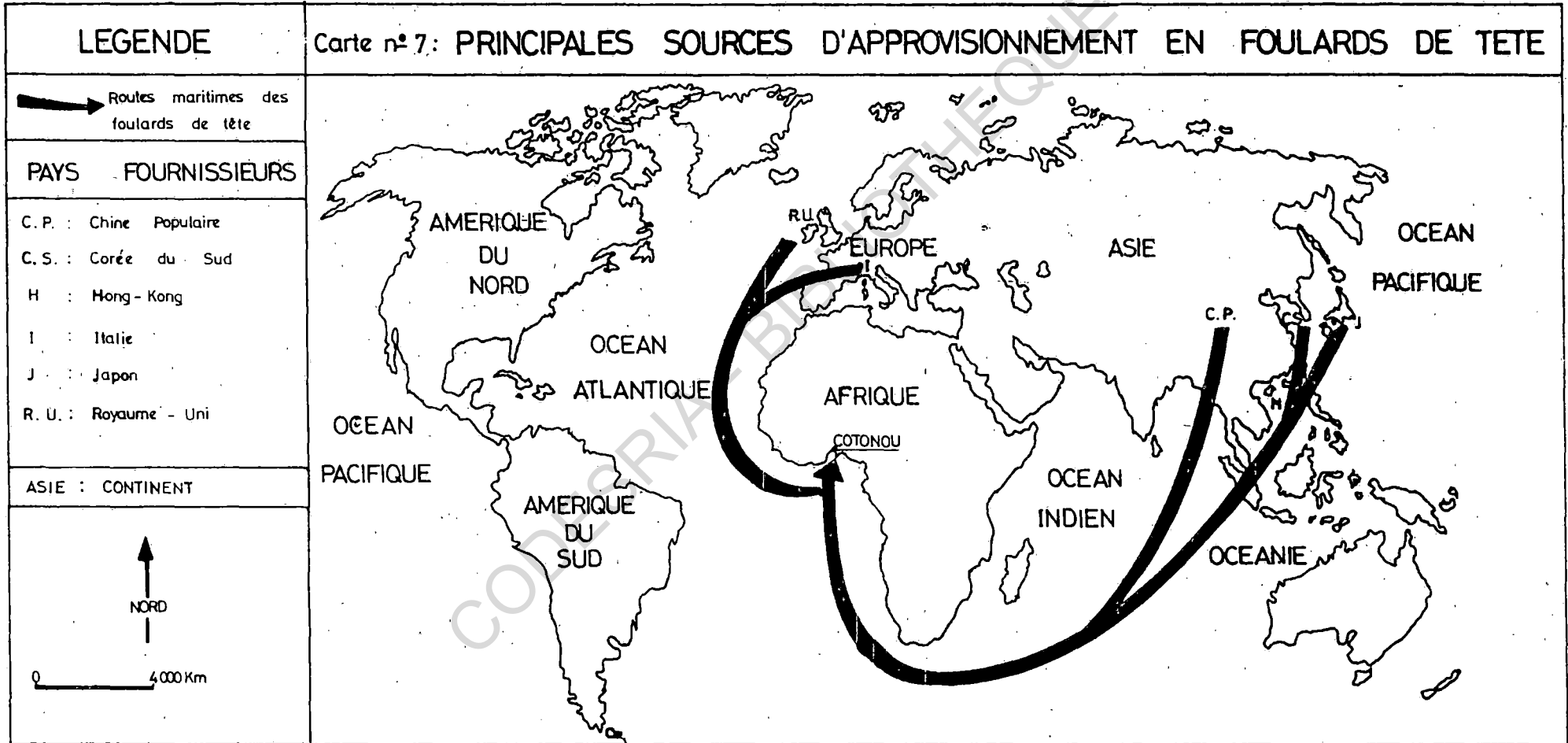
L'Europe constitue le gros fournisseur du Bénin en tissus de toutes qualités (synthétique, coton..). Viennent ensuite certains pays asiatiques tels que le Japon, la Chine, la Corée du Sud, Hong Kong, Taïwan etc... Aussi ces pays constituent-ils les principaux producteurs de foulards de tête. L'Italie et le Royaume Uni sont aussi fournisseurs d'une quantité non négligeable de foulards de tête. Quant aux friperies, elles proviennent de certains pays européens (cf cartes N°6 et 7).

B - LES ETATS-UNIS ET LE RESTE DU MONDE

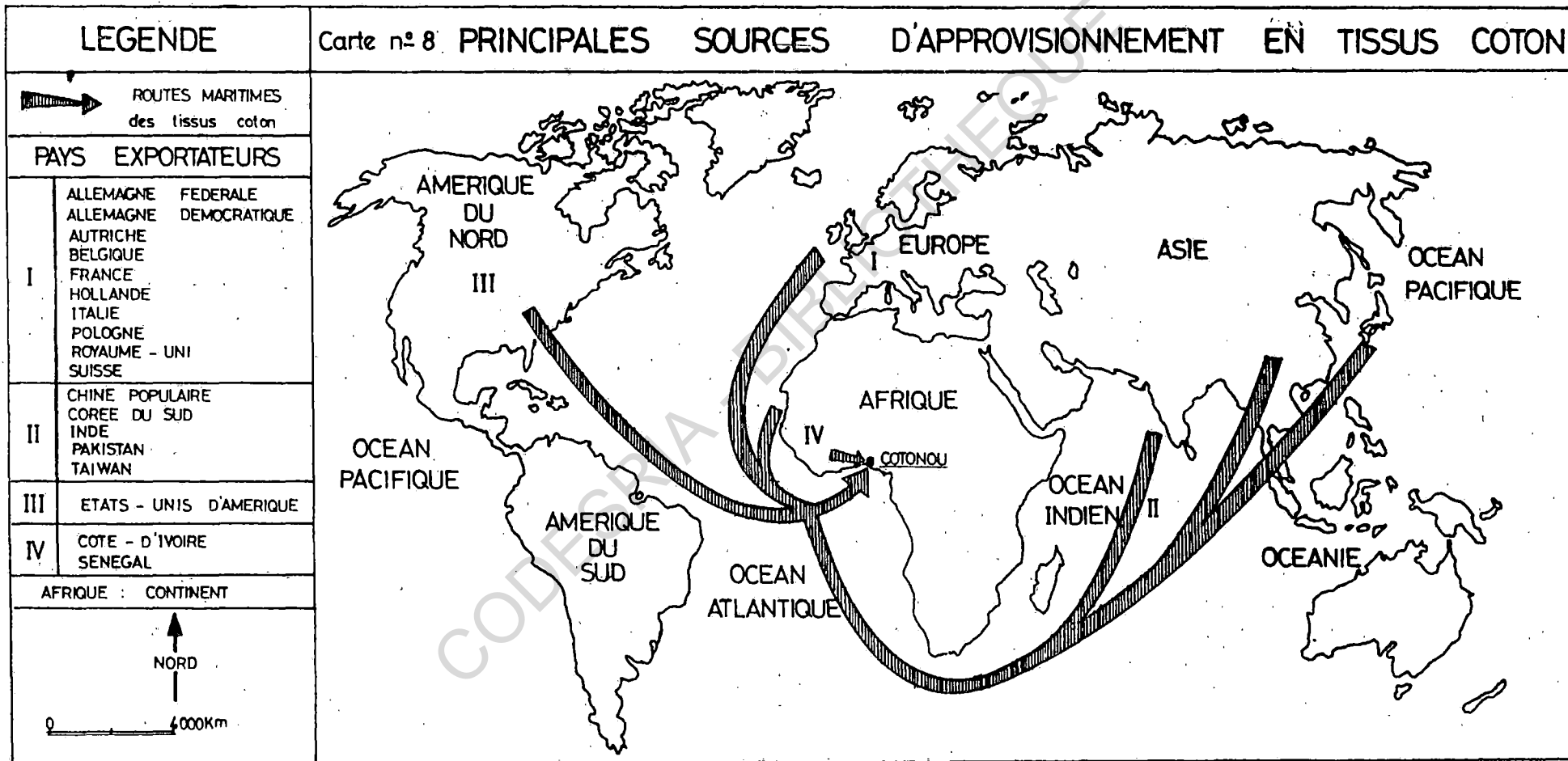
Les Etats-Unis d'Amérique demeurent de loin avant l'Europe les principaux fournisseurs des friperies. Ils ont fourni en 1985, les 82,1% des friperies importées au Bénin (cf cartes N°8 et 9).



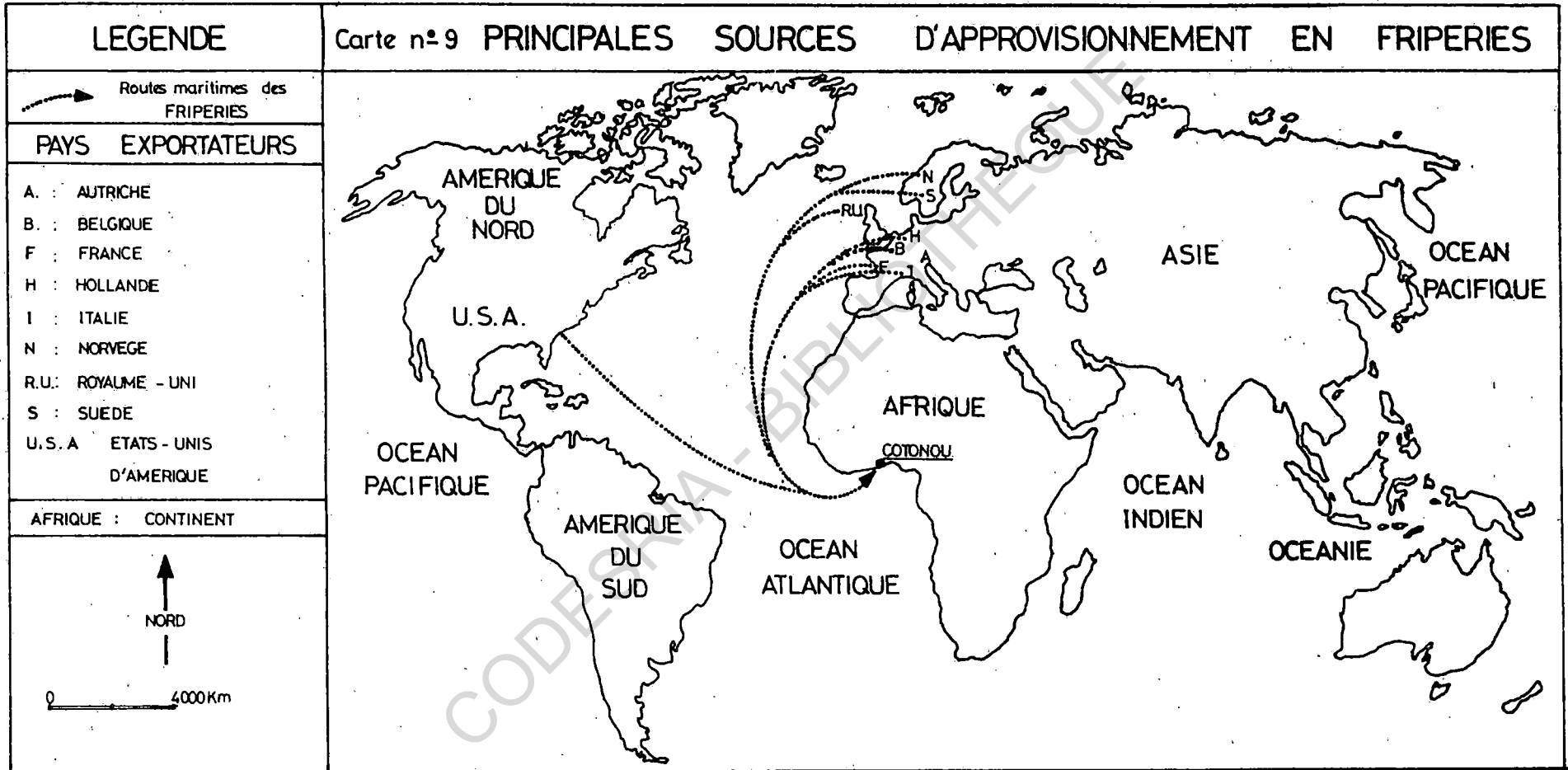
SOURCE: Initiative personnelle



SOURCE Initiative personnelle



SOURCE: Initiative personnelle



SOURCE Initiative personnelle

Certains pays de la CEDEAO (Côte d'Ivoire, Sénégal) exportent vers le Bénin, les tissus coton imprimés ou non.

Grosso modo, le Bénin entretient des négoce avec tous ces pays sans qu'il n'y ait nécessairement d'accords commerciaux entre eux.

*

* *

Le dynamisme du secteur commercial au Bénin n'est plus à démontrer. Possédant un port qui dessert les pays limitrophes, les commerçants étrangers ont fait de Cotonou un marché international où débarquent des quantités colossales de marchandises.

Cette situation a nécessité la construction et la location de grands magasins. Ce qui n'a pas manqué de donner un ballon d'oxygène au secteur immobilier./.

CHAPITRE II : LE DYNAMISME DU SECTEUR IMMOBILIER

L'immigration des étrangers ibos, arabes et hindous en République Populaire du Bénin a entraîné de sérieux problèmes dans le domaine de l'habitat. Néanmoins, les immigrés arabes et hindous ont été obligés de doter la ville de Cotonou d'un grand centre commercial.

I- INSTALLATION DES IMMIGRES ARABES, HINDOUS ET IBOS ET LE RENCHERISSEMENT DES LOYERS

A - LES CONSEQUENCES SOCIO-ECONOMIQUES

Leur installation est subordonnée à certains facteurs favorables à leurs entreprises : endroits propices pour l'écoulement de leurs marchandises par conséquent des endroits qui attirent une grande affluence, des lieux discrets pour échapper habilement à certains contrôles etc..., F. MEDO l'a si bien démontré dans une étude antérieure en mentionnant que ces communautés "... s'établirent immédiatement dans de petites boutiques louées à des indigènes, constituant ainsi de véritables quartiers commerçants où ils n'en prospèrent que mieux..."

(1). Ainsi ces étrangers ne recherchent que des lieux d'habitation favorables à leurs affaires. Ces emplacements doivent être d'affluence : c'est le cas de l'Avenue Delorme (cf photo N° 3) où on remarque que le même local sert de boutique, de magasin et de logement. Il s'agit de maisons à étage où les points de vente occupent le rez-de-chaussée, l'habitation est à l'étage.

(1) MEDO (F) : L'immigration libanaise en Afrique de l'Ouest (cas du Sénégal, de la Côte d'Ivoire et du Bénin). Poitiers 1984.

La location de ces logis par les Arabes et les Hindous s'est effectuée de deux manières :

- Une location pure et simple du lot.
- Une location par sous-traitance parce que située dans des endroits où les intéressés ne peuvent plus acheter des terrains et les propriétaires n'ont pas assez de moyens financiers pour les construire. Cette concession permet aux étrangers d'entreprendre les travaux de construction en transformant le rez-de-chaussée en magasins de vente (cf photo N°10).

Cette installation massive des étrangers a occasionné une hausse des loyers par les propriétaires, situation aggravée depuis 1975 à Cotonou. Les propriétaires n'hésitaient pas à évincer les nationaux au profit de ces étrangers qui proposaient des taux de location plus élevés. Cela arrangeait aussi bien les étrangers que les propriétaires qui trouvaient dans cette pratique leur compte.

Dès lors, cette pratique dommageable aux nationaux a été vivement critiquée par ces derniers et le gouvernement n'a pas hésité à prendre des mesures contre les propriétaires véreux. Ces mesures consistaient à fixer le taux de loyer.

B - LES PALLIATIFS

Pour résoudre cette crise de logement d'une part et pour surtout amener les étrangers à participer à la construction nationale d'autre part, le président de la République à la suite d'une rencontre tenue au palais avec les communautés arabe et hindoue en 1976



PHOTO N° 10 : EXEMPLE DE BATIMENT CONSTRUIT PAR LE LIBANAIS
AZAR JEAN SUR L'AVENUE P. DELORME : LES
MAGASINS SONT AU REZ-DE-CHAUSSEE ET LES LOGE-
MENTS A L'ETAGE

a initié un projet d'investissement qui sera matérialisé par la construction d'un centre commercial (Centre Commercial du Bénin): C.C.B. .

II - LE CENTRE COMMERCIAL DU BENIN : UN MODELE DE PARTICI- PATION AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

A - PRESENTATION DU CENTRE

Le Centre Commercial du Bénin, fruit de la contribution des communautés arabe et hindoue à l'effort de développement économique a été construit au quartier Gbégamey dans le district de Cotonou VI près du marché.

C'est un ensemble d'immeubles composé :

- d'un bloc boutiques avec mezzanines (1)
- d'un bloc boutiques logement
- d'un bloc supermarché
- d'un parking couvert dont la dalle de couverture sert d'aire de jeux
- d'une parcelle reliant cette aire à un jardin dit des " tous-petits "
- des galeries de raccordement des divers bâtiments et des voies et réseaux divers.

Dans l'ensemble, ce complexe comprend des centres d'activités commerciales proprement dits, des centres de distraction (salle de cinéma), des bureaux d'affaires et des logements etc...

Quels en sont le coût et les avantages ?

(1) Mezzanines : Petit étage situé entre deux grands étages

B - COUT ET AVANTAGES DU C.C.B

Les frais de construction de ce centre s'élèveraient à près de 700 millions de francs CFA en 1976. Mais l'achèvement du projet a, selon la déclaration du président de la communauté, excédé le milliard.

Le centre a sollicité le concours concerté de la Banque Béninoise pour le Développement et de la Banque Commerciale du Bénin pour un prêt qui couvrira partiellement le montant de l'investissement nécessaire.

Le plan de financement prévoit un apport personnel du CCB de 176.268.500 F CFA auquel s'ajoute le financement sous forme de prêt consenti par chacune des deux banques figurant au consortium. Ainsi, le financement de la Banque Béninoise pour le Développement (BDD) s'élèverait à 300.000.000 F CFA et celui de la Banque Commerciale du Bénin (BCB) à 240.000.000 F CFA.

Quant aux travaux, les études architecturales ont été confiées à VINOUC Joseph architecte du B.E.A.U (Bureau d'Etude d'Architecture et d'Urbanisme), les travaux de construction ont été confiés à trois entreprises exécutantes:

- 1 - La SOCRE T.P KARAM Charles (1)
- 2 - L'ETIB GLELE Lucien (2)
- 3 - L'ECIB de GIOVANI (3)

-
- (1) Société Commerciale de Relation et de Réalisation des Travaux Publics.
 - (2) Entreprise des Travaux Immobilier et l'Infrastructure du Bénin.
 - (3) Entreprise de Construction du Bénin.

Ainsi l'ensemble des travaux a été divisé en trois lots adjugés à chacune des trois entreprises. Chaque lot ayant fait l'objet d'un devis estimatif distinct.

- La SOCRE T.P a eu la charge de la construction des boutiques avec mezzanines, voies et réseaux divers d'un montant de 191.102.346 F CFA.

- L'ETIB, les boutiques logement d'une valeur de 232.676.636 F CFA.

- L'ECIB, le supermarché s'élevant à 251.943.310 F CFA, soit au total 675.722.292 F CFA.

- Les travaux ont débuté en 1977. Le centre aurait dû être achevé depuis 1978 mais des irrégularités de parcours n'ont pas permis aux entrepreneurs d'honorer leurs engagements.

En effet, les fonds mobilisés auraient été utilisés à d'autres fins.

En outre, il y eut une période creuse à cause du flottement créé par certains responsables politiques et certains de ces étrangers qui ont proposé la participation du gouvernement à la réalisation du projet, mais cette proposition fut rejetée.

Les travaux ont repris et les entrepreneurs ont pris un engagement auprès du Président de la République pour l'achèvement à une date bien précise.

En dépit de toutes ces dispositions prises, on se rend compte avec amertume que les travaux n'ont pris fin qu'en 1987.

On constate aussi que la participation de ces étrangers est moindre et ne s'est pas réalisée facilement.

Retenons que la réalisation du projet n'a exigé que la participation des Arabes et des Hindous.

Par ailleurs, les avantages que présentent le CCB sont multiples :

En effet, sa construction répond aux besoins évidents de plus en plus pressants de décentralisation des maisons d'activités commerciales jusque-là concentrées dans le secteur sud-maritime de Cotonou.

Le CCB constitue un atout considérable sur le plan urbanistique du quartier de Gbégamey resté déshérité malgré la forte densité de population (cf photo N°11 et 12).

De plus, l'existence d'une salle de cinéma dans ce secteur constitue pour la population un lieu d'attrait. Il en est de même pour les magasins de vente de tissus et d'appareils électro-ménagers.

Le C.C.B présente aussi des avantages spécifiques non seulement pour les étrangers eux-mêmes, mais aussi pour certains opérateurs économiques nationaux; ainsi par exemple, on y rencontre des magasins de vente appartenant à ces derniers.



PHOTO N° 11 : CENTRE COMMERCIAL DU BENIN (C.C.B.) SITUE A COTE DU MARCHÉ DE GBEGAMEY : A GAUCHE, SALLE DE SPECTACLE ET PARKING, A DROITE, LOGEMENTS ET BOUTIQUES



PHOTO N° 12 : CENTRE COMMERCIAL DU BENIN (C.C.B.) SITUE A COTE DU MARCHÉ DE GBEGAMEY : VUE COMPLETE DE LA SALLE DE SPECTACLE ET DU PARKING

Malgré ses atouts évidents, le C.C.B présente quelques limites.

C - LIMITES DU CCB

Elles sont d'ordre géographiques et économiques.

En effet, malgré la proximité de la gare ferroviaire Cotonou-Parakou, ce centre semble être inactif car il ne constitue pas encore une zone d'affluence comme le secteur allant de Ganhi à Dantokpa en passant par l'Avenue Delorme.

Ce désavantage vient du fait que les Arabes et Hindous n'ont pas voulu se déplacer et quitter entièrement leur ancien site commercial au risque de perdre leur clientèle ou d'être contrôlés dans leurs activités par les nationaux.

Comme on le constate, ces étrangers sont connus pour leur discrétion; René CHARBONNEAU l'explique en ces termes : " L'homme au visage pâle qui hante les marchés d'Afrique noire - Libanais ou Syrien - n'aime pas qu'on parle de lui. On a beaucoup médité sur son compte et il le sait. Aussi mise-t-il sur la discrétion pour se faire oublier et continuer à travailler tranquille... " (1).

Cette discrétion qui les caractérise est la raison pour laquelle ils se refusent de transférer leurs boutiques au C.C.B.

(1) CHARBONNEAU (R.) Les Libano-Syriens en Afrique noire in Revue française d'études politiques africaines. 1968 N° 26, page 56.

Dès lors, ce dernier constitue un centre secondaire pour leurs activités. Sur une centaine de sociétés arabes et hindoues, il n'y a que 16 qui ont ouvert leurs succursales au C.C.B.

En réalité, le C.C.B n'a pas encore répondu à l'oeuvre de décentralisation des activités économiques à Cotonou car, ces étrangers continuent d'ouvrir sans cesse de nouvelles boutiques dans le secteur de l'Avenue Delorme.

En d'autres termes, ce centre ne sera très actif que lorsque les Libanais et les Hindous auront vidé complètement les quartiers commerciaux du secteur sud-maritime de la ville, ce qui paraît utopique.

Par ailleurs, le C.C.B est confronté à un sérieux problème d'assainissement et de desserte.

En effet, le choix du site présente quelques aspects négatifs :

- d'abord le C.C.B a été construit dans un quartier marécageux ne disposant pas de système d'évacuation des eaux de pluie qui inondent de grandes surfaces pendant la saison de pluie,

- ensuite, la construction de ce "joyau" n'a pas été suivie d'un aménagement des voies d'accès, ce qui en toute saison pose de sérieux problèmes aux usagers.

En somme, l'installation à Cotonou des immigrants arabes, hindous et ibos a modifié sensiblement le secteur immobilier qui se caractérise désormais par une hausse effrénée des loyers du quartier commercial.

L'Etat béninois n'a pas hésité à prendre des mesures correctives dont la principale a été l'incitation de ces immigrants à la construction du Centre Commercial du Bénin.

Malgré ces mesures, force est de constater que les difficultés demeurent.

Par ailleurs, sa construction n'a pas vu la participation des étrangers ibos qui ont très peu investi dans le secteur immobilier jusque-là.

Bon nombre d'entre eux préfèrent construire dans leur pays d'origine (Nigéria) afin de garantir leurs vieux jours.

**CHAPITRE III : IMPACT DES ACTIVITES DES ENTREPRISES
ARABES, HINDOUES ET IBOS SUR LA BALANCE
COMMERCIALE ET LE PROBLEME MONETAIRE.**

Dans les deux premiers chapitres de la troisième partie, nous avons pu apprécier le dynamisme du secteur commercial et celui du secteur immobilier. Cette vitalité n'est pas sans conséquences sur l'ambiance monétaire et commerciale du Bénin.

Mais, avant de procéder au bilan des activités des trois communautés étrangères, nous nous proposons d'analyser la réaction de ces dernières face aux rivalités dans le secteur commercial.

I - LES ETRANGERS FACE AUX RIVALITES COMMERCIALES

A - LA PART DES ETRANGERS DANS LE COMMERCE

Une observation du graphique réalisé à partir du tableau N°20 nous fait part de l'évolution en pourcentage de la part des commerçants étrangers par rapport à la valeur globale des importations de 1982 à 1988.

Si la tendance est à la hausse de 1982 (2,9%) à 1986 (32,05%) à partir de cette dernière année, on assiste à un recul sensible (17,5%) en 1987. Cela est peut-être dû à la situation de crise que connaît le domaine commercial au Bénin, consécutive au pouvoir d'achat qui s'amenuise au niveau des consommateurs. De plus, l'intérêt des opérateurs économiques nationaux pour les mêmes activités en est aussi la cause.

Fig n°15: LA PART DES COMMERCANTS ETRANGERS JECS, ARABES ET HINDOUS
DANS LA VALEUR GLOBALE DES IMPORTATIONS DE 1982 A 1988
(d'après le tableau N° 20)

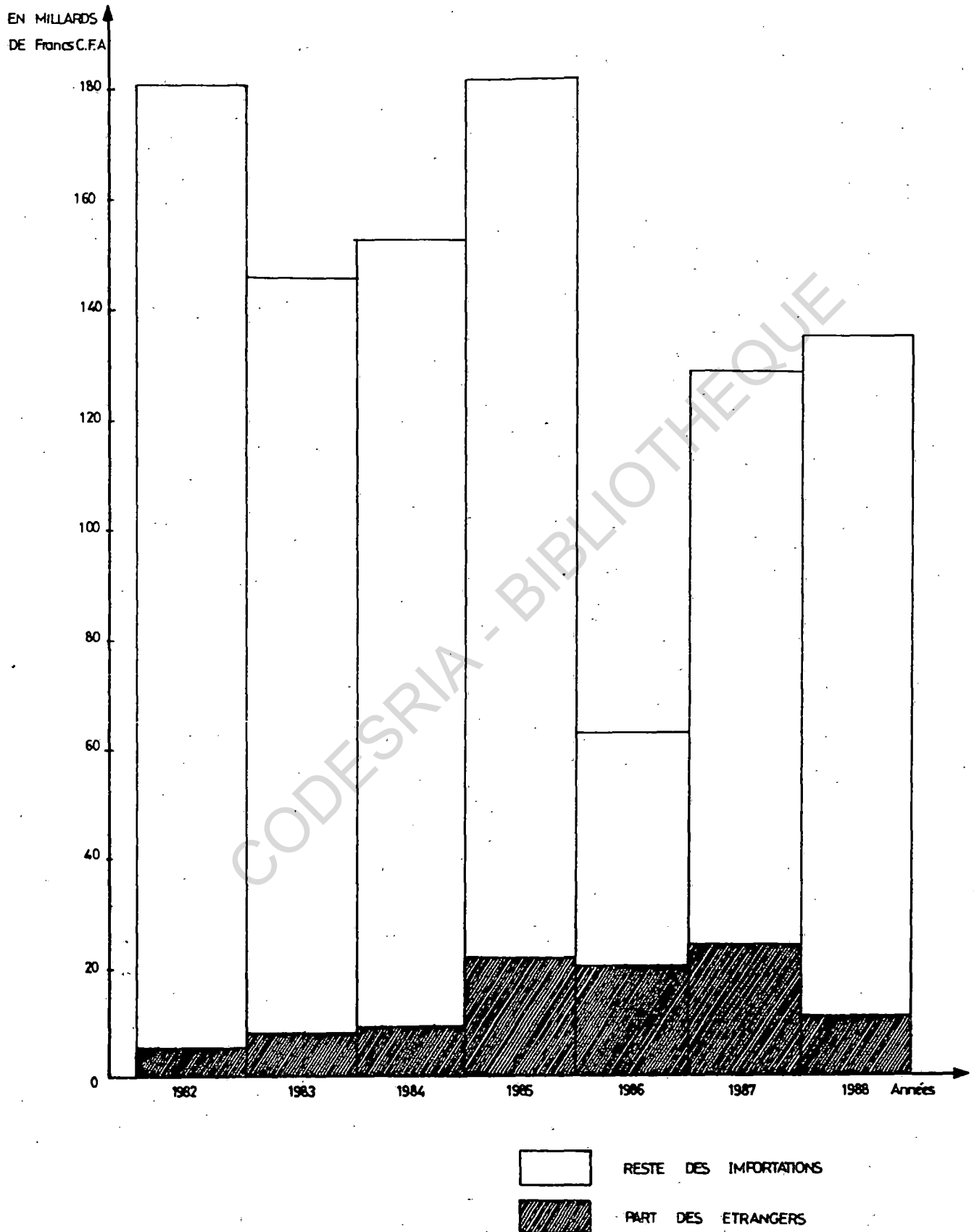


TABLEAU N° 20 : LA PART DES COMMERCANTS ETRANGERS
IBOS, ARABES ET HINDOUS DANS LA
VALEUR GLOBALE DES IMPORTATIONS

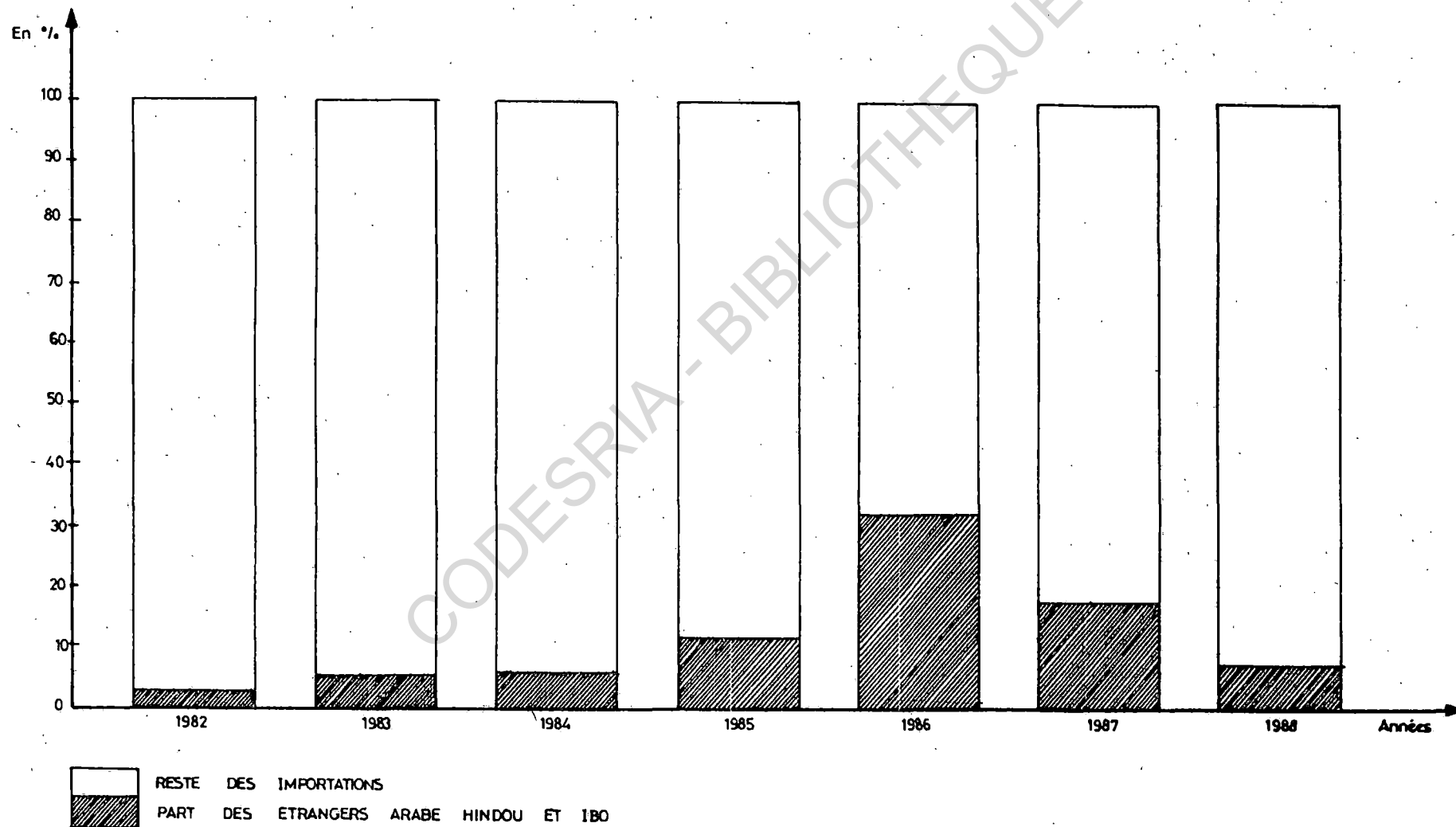
ANNEES	VALEUR GLOBALE DES IMPORTATIONS	PAR DES COM- MERCANTS ETRANGERS	% REPRESENTANT LA PART DES ETRANGERS
1982	180.076.800.000	5.242.741.924	2,9%
1983	145.080.600.000	8.066.239.124	5,5%
1984	152.414.100.000	8.872.615.104	5,8%
1985	181.111.000.000	21.193.475.227	11,7%
1986	62.256.943.200,96	19.956.856.545	32,05%
1987	127.900.000.000	22.450.455.214	17,5%
1988	134.300.000.000	10.271.722.461	7,64%
TOTAL	983.139.443.200,96	96.054.105.599	9,77%

Source : Elaboration personnelle à partir des statistiques obtenues à la Direction du Commerce Extérieur.

Fig n° 16: POURCENTAGES DES IMPORTATIONS IBO, ARABE ET HINDOUE A PARTIR DES VALEURS

GLOBALES NATIONALES DE 1982 A 1988

(d'après le tableau N° 20)



B- L'EMERGENCE DES CONCURRENTS NATIONAUX

Actuellement, la présence des commerçants étrangers constitue un véritable obstacle au développement des activités commerciales de certains nationaux.

Ces derniers n'ont d'ailleurs pas hésité à s'intéresser aux mêmes domaines d'activités que les étrangers. L'exemple le plus frappant est celui de la SO.BE.FRIP. (Société Béninoise de Friperie) qui en 1987 a importé pour 958.338.845 F CFA de friperie soit 13,90% des importations globales dans ce domaine. Ce taux montre que la SO.BE.FRIP. constitue une sérieuse concurrente tant pour les entreprises ibos que pour les petits détaillants qui se partagent 12,10% du total des importations.

Cette concurrence s'effectue au détriment des commerçants ibos car, non seulement la SOBEFRIP exploite les mêmes marchés que les Ibos, mais aussi, elle bénéficie des taxes douanières et des impôts moins élevés.

Dès lors, la SO.BE.FRIP. arrive à contrôler une partie non négligeable des friperies.

Tout comme pour les friperies, les Hindous se trouvent aux prises avec certains commerçants Yoruba dans l'importation des foulards de tête. Ces Yoruba exploitent également le marché nigérian.

L'importation de tissus n'est pas affectée par la concurrence, encore que les autres maisons de traite comme la CFAO, la John Walkden et la SCOA n'importent que des tissus imprimés d'origine hollandaise

(wax et java), tandis que les Arabes importent surtout des étoffes synthétiques ou de la soierie.

Néanmoins, quelques nationaux s'y intéressent sinon que la quasi-totalité des importations de tissus synthétiques est aux mains des Arabes.

Malgré tout, ces étrangers surpassent largement les nationaux surtout dans la tenue d'une comptabilité.

En effet, les Béninois éprouvent parfois de sérieuses difficultés dans la gestion de leurs affaires. De plus, ils sont pour la plupart dépourvus de gros capitaux; ce qui donne un caractère fragile à leurs entreprises.

C - LES RIVALITES AU SEIN DES COMMERCANTS ARABES, HINDOUS ET IBOS

L'appréciation des chiffres d'affaires par catégories d'entreprises place les Arabes en première position.

Les chiffres d'affaires à l'importation vont de 3 milliards de francs CFA à 17 milliards de francs CFA, soit une amplitude financière de 14 milliards de francs CFA.

Le niveau des affaires arabes est plus élevé d'une manière globale, tandis qu'il est plus élevé chez les Hindous par entreprise. Si les chiffres d'affaires arabes dépassent largement ceux des Hindous, force nous est de constater que le nombre des entreprises arabes (70) fait plus du double de celui des Hindous (32).

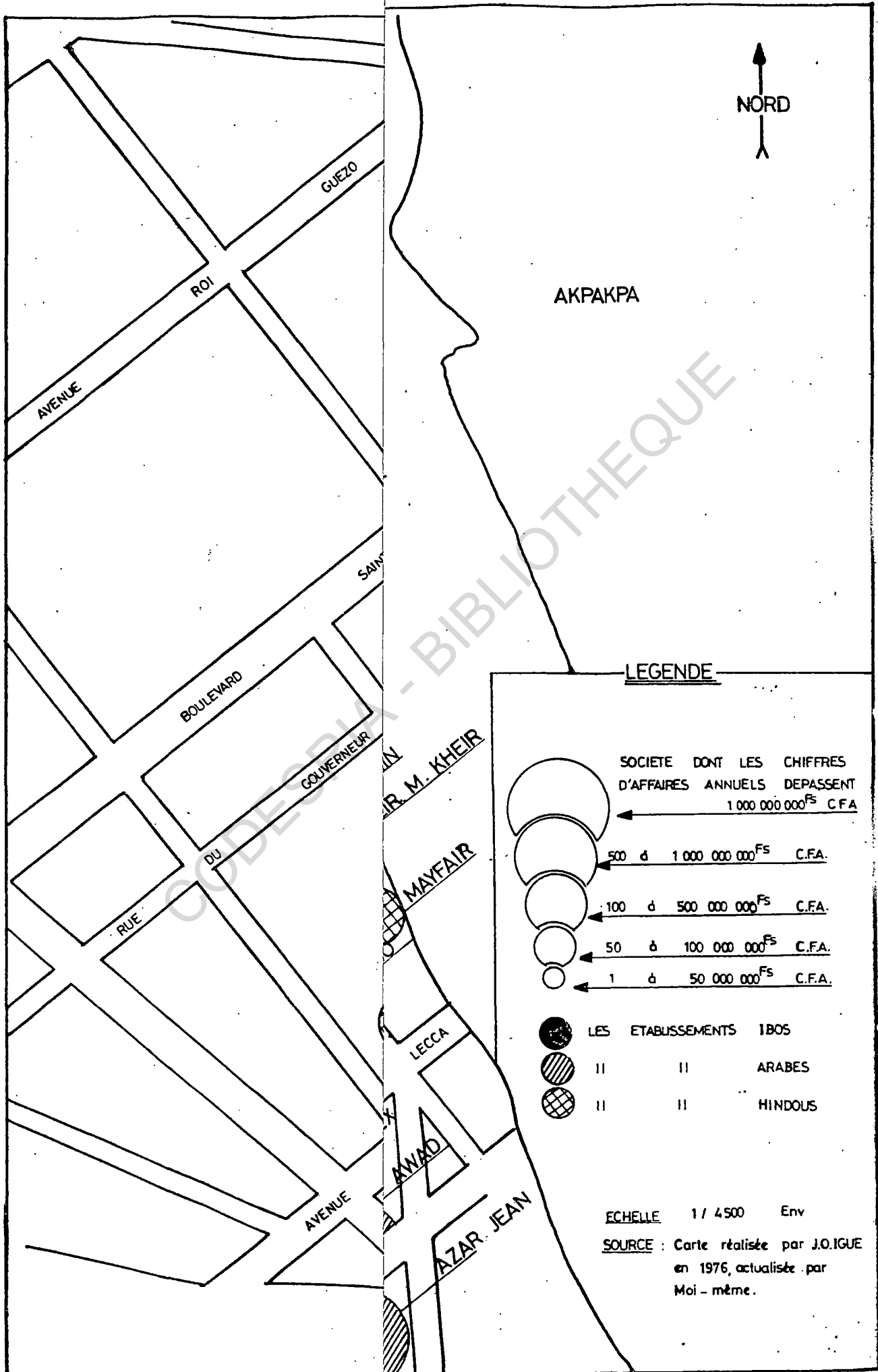
Cependant, malgré le nombre impressionnant des entreprises ibos (100) leurs chiffres d'affaires à l'importation sont moins importants que ceux des Arabes et des Hindous (cf carte N°10).

La tendance apparaît sur le tableau N°19 portant sur la part des étrangers dans la valeur globale des importations de certains produits (foulards de tête, friperie, tissus synthétiques et tissus coton).

Par ailleurs, la détention de gros capitaux constitue un atout indéniable pour ces étrangers en particulier les Libanais et les Hindous. Les plus évolués en profitent pour aller passer eux-mêmes directement leurs ordres dans les usines étrangères : c'est le cas des sociétés comme AZAR Jean, SOBA, SUNIKAMA-BENIN Kheir M. Kheir etc...









Certains établissent même en Europe et en Afrique des bureaux d'achat spécialement chargés de rechercher des marchés d'écoulement en Afrique. En matière d'importation de produits manufacturés, ces bureaux ont pour attribution leur représentation et leur distribution. Nous pouvons citer en exemple certaines maisons comme la SODICOM, MICOCO, KODEIH, SONAEC (1) etc... pour ne citer que celles là.

(1) SONAEC : Société Nouvelle d'Automobile d'Equipeement et de Commerce. Nous n'avons pas parlé de cette société parce qu'elle a été créée après nos enquêtes de terrain. La SONAEC est une société anonyme libanaise. Elle est l'une des plus grandes entreprises étrangères au Bénin. Ses activités sont variées : Vente d'automobile, de papeterie et de produits alimentaires.



AKPAKPA

LEGENDE

- 
 SOCIETE DONT LES CHIFFRES D'AFFAIRES ANNUELS DEPASSENT 1 000 000 000^{FS} C.F.A.
- 
 500 à 1 000 000 000^{FS} C.F.A.
- 
 100 à 500 000 000^{FS} C.F.A.
- 
 50 à 100 000 000^{FS} C.F.A.
- 
 1 à 50 000 000^{FS} C.F.A.
- 
 LES ETABLISSEMENTS IBOS
- 
 II II ARABES
- 
 II II HINDOUS

ECHELLE 1 / 4500 Env

SOURCE : Carte réalisée par J.O.IGUE en 1976, actualisée par Moi-même.

II - BILAN GLOBAL DES ACTIVITES DES TROIS CATEGORIES
D'ETRANGERS ET PROBLEMES

A - BILAN

Une analyse du tableau N°20 nous fait remarquer que ces trois catégories de commerçants contrôlent une bonne partie du commerce à Cotonou. Ils ont fait circuler en moyenne 13,7 milliards de francs CFA par an à l'intérieur de la ville de Cotonou de 1982 à 1988 soit 11,87% de la valeur globale des importations. Comme on le voit, cette proportion est très importante compte tenu de la force économique du Bénin. De la même manière 19 % des entreprises privées dont 13 % appartiennent aux Arabes et 6 % aux Hindous.

Les Ibos quant à eux, assurent la gestion de 18 % des sociétés privées. Ces commerçants étrangers comptent peu d'industries; ils s'adonnent dans une proportion d'environ 90% au commerce import-export. Quelques uns d'entre eux exploitent des hôtels, des restaurants et des entreprises de transport.

Mais sur le plan étatique, la présence de ces commerçants étrangers a-t-elle une répercussion favorable sur les recettes publiques ?

B - IMPACT DES ACTIVITES ARABES, HINDOUES ET IBOS
SUR LES RECETTES PUBLIQUES

Nous ne saurions répondre par l'affirmative dans la mesure où parfois sur la base de certaines de leurs déclarations, on se rend compte que certaines

sont erronées. Il arrive à certaines sociétés de déclarer soit des pertes sur leurs importations, soit une faillite après deux années d'activité.

Toutes ces fausses déclarations sont effectuées dans l'intention délibérée de voir alléger les différents impôts et taxes à savoir : les impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux, les impôts progressifs sur le traitement des salaires et le versement forfaitaire (1).

Dans cette optique, bon nombre d'entre elles se livrent à de fausses déclarations dans le but d'échapper à certains droits de douane très importants, qui, pour une large part contribuent à l'augmentation des recettes publiques.

Par contre, certains fuyant la mauvaise renommée de leurs entreprises se mettent régulièrement en règle vis-à-vis du FISC.

Leurs sens des affaires leur procurent des bénéfices considérables; ce qui nous pousse à nous interroger sur la destination de ces derniers.

(1) Les impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux (BIC), les impôts progressifs sur le traitement des salaires (IPTS), les versements forfaitaires (V.F) sont les différents impôts prélevés par les agents du FISC sur les diverses activités. Leur montants sont proportionnels aux chiffres déclarés par les intéressés.

C - DESTINATION DE LEURS BENEFICES

La réalité est que ces commerçants étrangers, grâce à une part de leurs bénéfices fructifient leurs affaires. Cela leur permet soit d'augmenter leur capital de base qui peut doubler en un temps record, soit en accroissant le volume de leurs importations.

En outre, ils procèdent au rapatriement systématique de leurs bénéfices dans les banques étrangères ou dans leurs pays d'origine. C'est dans cette optique que BIDTOSSI C.S. affirme : " On l'a dit, en quelques mois, les opérateurs économiques béninois ont transféré plus de 40 milliards de francs CFA hors de nos frontières. Dans cette race d'exportateurs de fonds, outre, les grosses pontes du négoce, il faut compter la classe des commerçants, d'origine hindoue et syro-libanaise..." (1).

Cette fuite de devises est l'un des facteurs de la faillite des banques et de la faiblesse de la circulation monétaire au Bénin. A ces problèmes s'ajoute leur participation à des activités illicites.

D - LES COMMERCANTS ETRANGERS FACE AUX ACTIVITES ILLICITES

Trois points essentiels sont à distinguer

- 1- Leur participation à la dépravation des mœurs.

(1) BIDTOSSI C.S. in Gazette du Golfe N°12 page 10 du 16 Août 1988.

2 - La tentative de certains d'entre eux à la corruption et à la contrebande.

3 - Leur implication dans le trafic de drogue.

En effet, il n'est pas rare de voir certains de ces commerçants en particulier les Arabes impliqués dans des actes déshonorants.

Ainsi, pour animer les différents bars et hôtels dont ils ont la gestion à Cotonou, ils favorisent l'échange des femmes de moeurs légères entre le Togo, le Ghana et le Bénin.

Dans le domaine de la contrebande, mentionnons que leurs moyens financiers leur permettent de soudoyer les agents des douanes et impôts sans distinction de grade; il en est de même des hautes autorités politico-administratives. De plus, ils font aussi passer certains de leurs produits par des circuits non contrôlés par l'Etat. Citons en exemple les circuits de contrebande entre le Bénin et le Nigéria en ce qui concerne le trafic des appareils électro-ménagers; car un regard attentif porté sur le tableau N°16 relatif à l'évolution de leurs activités de 1984 à 1988 ne mentionne en rien l'importation de ces produits.

Enfin, il semblerait que certains parmi eux sont impliqués dans le trafic des produits prohibés (or, diamant, drogue). En effet, il n'est pas rare de voir s'établir entre eux et certains nationaux un solide réseau de trafiquants.

*

* *

Les activités des entreprises arabes, hindoues et ibos sont un point non négligeable dans le commerce au Bénin. Mais depuis quelques années, elles se trouvent aux prises à des rivalités tant en leur sein qu'avec les opérateurs économiques nationaux.

Face à une telle conjoncture et à la politique fiscale et bancaire au Bénin, ces commerçants n'hésitent pas à expatrier leurs bénéfices à l'étranger ./.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CONCLUSION GENERALE

Faisant partie des rares pays en Afrique Occidentale pour son hospitalité, le Bénin a offert aux étrangers en particulier ibos, arabes et hindous d'énormes conditions favorables à leur installation. Cette hospitalité constitue un facteur principal de leur affluence.

Mais, ces étrangers n'ont pas en retour fait le jeu de cette hospitalité. Comme on le voit, la plupart ne sont pas " honnêtes " vis-à-vis des exigences légales du pays. La preuve est que selon les textes en vigueur, toute entreprise étrangère installée sur le territoire béninois doit embaucher un certain nombre d'employés nationaux proportionnellement au capital de l'entreprise. Mais notre amertume est de constater que ces étrangers violent cette loi (les Ibos n'embauchent jamais des Béninois). Ils vivent en vase clos et ne partagent pas leur expérience avec les nationaux : le brassage (mariage) est exclus. Par contre, les filles béninoises ne constituent pour eux que des éléments de satisfaction passagère. Il en résulte que certains (les Libanais surtout) échangent des prostituées entre le Bénin, le Togo et le Ghana. En d'autres termes, le Bénin leur sert de courroie de transmission à toute une gamme d'activités contraires à l'épanouissement public; finalement, le gain économique est insignifiant par rapport aux méfaits sociaux que peuvent engendrer leurs activités illicites.

Sur le plan économique, nous avons remarqué que ces étrangers n'investissent que dans le secteur tertiaire, négligeant les secteurs primaire et secondaire surtout. Les raisons de ce choix s'expliquent lorsqu'on sait que certaines activités lucratives voilent des aspects douteux de leur commerce.

De plus, qu'on le veuille ou non, les activités de ces étrangers entraînent une certaine ambiguïté qui vient du manque de rigueur avec lequel le pouvoir et certaines administrations gèrent les biens publics. Ce comportement est une conséquence inéluctable de l'engagement du Bénin dans le système de réexportation qui s'est soldé par la situation actuelle de crise bancaire.

Loin de considérer le Bénin comme leur propre pays, ces étrangers n'ont aucun attachement à oeuvrer pour son développement effectif. Ils le prennent pour leur pays de travail dont ils tirent d'énormes profits.

Cependant, le comportement de ces étrangers est favorisé par :

- le développement systématique de la corruption qui sévit à tous les niveaux de l'appareil d'Etat,

- l'attitude pas trop conciliante de certains supérieurs qui n'encouragent guère les agents de douane dans la lutte anti-fraude.

Face à cette situation, il est indispensable que ces étrangers se rendent compte de la nécessité qu'une vraie intégration socio-économique ne peut se faire sans une fusion entre nationaux et étrangers pouvant déboucher sur la création d'entreprises communautaires de grandes envergures.

En outre, l'investissement dans le secteur secondaire revêt une nécessité lorsqu'on sait que le Bénin recèle d'importantes ressources minières et énergétiques (pétrole, fer, marbre, calcaire, or, eau minérale etc...).

Aussi, le gouvernement doit-il mener une diplomatie adéquate pour faire bénéficier au pays les énormes disponibilités financières de ces expatriés. Ainsi, par exemple l'Etat béninois doit :

- redonner confiance aux investisseurs tant nationaux qu'étrangers,

- dynamiser l'activité économique en mettant en oeuvre une politique d'investissement déniée de toute démagogie et de fausses promesses,

- inciter les étrangers à s'intéresser davantage aux autres secteurs de l'économie au lieu qu'ils se cantonnent pour une large part au commerce,

- il faudra que l'Etat intensifie la lutte contre la corruption et le laxisme observés dans l'administration; dès lors, une reconversion des mentalités s'impose.

De plus certains dignitaires du régime doivent avoir des attitudes de patriote au lieu d'organiser et de participer en collaboration avec ces hommes d'affaires à des actes déshonorants.

Aussi, ces communautés doivent-elles aussi se montrer plus réalistes dans leur comportement quoti-

dien surtout au regard des activités illicites et ignominieuses auxquelles elles s'adonnent.

Si les suggestions que nous avons crues devoir faire à travers ce modeste travail pourraient être prises en compte par les parties concernées, il s'en suivrait incontestablement une amélioration des recettes de l'Etat et une participation significative des opérateurs économiques étrangers (Ibos, Arabes et Hindous) au développement de la ville de Cotonou en particulier et de tout le Bénin en général./.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

B I B L I O G R A P H I E

A - OUVRAGES GENERAUX

- 1 - CHARBONNEAU (J. et R.) : 1961, Marchés et Marchands d'Afrique Noire. Paris : Edition la Colombe, 151 pages.
- 2 - CITROEN (H.A.) : 1948, Les migrations internationales. Paris : Librairies de médicis.
- 3 - DECOTTIGNIE (R.) : 1966, Les conditions des étrangers en A.O.F. Imprimerie Guillemot et de Lamoth. 55 pages.
- 4 - DOLLOT (L.) : Les migrations humaines. Paris : PUF Q.S.J.N°24 127 pages.
- 5 - GAISIE (S.K.), ADDO (M.O.) et JONES (S.B.) : 1975, La politique démographique et évolution socio-économique en Afrique de l'Ouest : Population Council 105 pages, PP 549-569.
- 6 - IGUE (J.O.) : 1977, Le commerce de contrebande et les problèmes monétaires en Afrique Occidentale UNB/CEFAP. Cotonou, 77 pages.

- 7 - KI-ZERBO (J.) : 1978, Histoire de l'Afrique Noire d'hier à demain. Paris : Hatier.
- 8 - SORRE (M.) : 1955, Les migrations des peuples. Paris : Flammarion, 290 pages.
- 9 - TANGRI (R.K.) : 1966, "Asians in Kenya : a political history " in Africa Quarterly: Juillet-Septembre. 1966 pp 116-117
- 10 - VARLEZ (L.) : 1927, Etudes sur les migrations et leur règlement. Recueil des cours de l'académie de droit international de la Haye.
- 11 - ZINS (M.J) : 1983, " L'Inde et l'Afrique" in Politique Africaine N°10. Paris : Edition Karthala. PP 39-53.

B - OUVRAGES SPECIALISES

- 1 - ABDALLAH (N.) : 1974, Who's who in Lebanon. Edition Publitec. Beyrouth. 1154 pages.
- 2 - ACHCAR (J.) : Les Libanais en Afrique Occidentale. Edition DAR-AL-KITAB AL LUBNANI.

- 3 - CHARBONNEAU (R.) : 1968, "Les Libano-Syriens en Afrique Noire" in Revue Française d'Etudes Politiques Africaines N°26 Paris, PP 56-71.
- 4 - CRUISSE (O.) : Hommes d'affaires Libanais au Sénégal : Intégration économique et mécanisme de protection. Cahiers d'Etudes Africaines Vol 15.
- 5 - DESBORDES (J.G.) : 1958, L'immigration Libano-syrienne en A.O.F. - Poitiers 208 pages.
- 6 - " " : 1966, Migration libanaise en Afrique Occidentale Française. Paris : DES.
- 7 - DOGUE (A.F.) : 1980, Le rôle des étrangers d'origine libanaise et nord-africaine dans le commerce à Cotonou. Mémoire de Maîtrise de Géographie - ENS-UNB. 117 pages.
- 8 - IGUE (J.O.) : 1970, "Le rôle des commerçants d'origine ibo, arabe et hindo-pakistanaise dans le commerce de détail à Cotonou" in Problèmes Economiques de l'Ouest-Africain vol II, UNB. 1970-1980 PP 68-92.

- 9 - KHURI (F.I.) : 1965, "Kinship émigration and trade patnership among the Lebanese of West-Africa" in Africa vol 15, PP 385-395.
- 10 - LACHERDY (Le C.) : 1953, Les Libano-Syriens en A.O.F. Service de Documentation Militaire de l'Union Française.
- 11 - LOUM : 1953, Libanais émigrés en A.O.F. Paris : Bibliothèque Nationale. Polycopiée.
- 12 - MAGASSOUBA (M.) : 1979, "Les Libanais d'Afrique qui sont-ils ? que font-ils ?" in Demain l'Afrique N° 26 du 7 Mai 1979. PP 24-25-28-29.
- 13 - MANGONE (F.) : 1958, Le problème libano-syrien en A.O.F. Paris : Centre des Hautes Etudes Administratives sur l'Afrique et l'Asie.
- 14 - MEDO (F.) : 1984, L'immigration libanaise en Afrique de l'Ouest (le cas du Sénégal, de la Côte d'Ivoire et du Bénin). Thèse 3è cycle. Poitiers, 612 pages.

- 15 - OTAYEK (R.) : 1977, La communauté libanaise en A.O.F. - Mémoire de D.E.A - Bordeaux.
- 16 - SAFA (E.) : 1960, L'immigration libanaise. Imprimerie Catholique, Beyrouth. 323 pages.
- 17 - SELIM (A.) : 1978, Liban déraciné, Immigrés dans l'autre Amérique. Librairie Plon. 664 pages.
- 18 - STANLEY (W.R.) : 1970, "The Libanese of Siera Leone. Entrepreneur extraordinary" in Urban Africa Notes. PP 159-174.
- 19 - WINDER (R.B.) : 1962, "The Libanese in West Africa in comparation studies" in Society and History IU PP 296-333.

C - AUTRES DOCUMENTS.

- 1 - BIDOTOSSI (C.S) : 1988, "Cotonou : vitrine de l'Afrique" in Gazette du Golfe N°012 du 16 Août 1988.
- 2 - Ministère du Commerce de l'Artisanat et du Tourisme :
: Guide du Commerce Extérieur du Bénin. 2è édition 1987, 130 pages.

T A B L E D E S M A T I E R E S

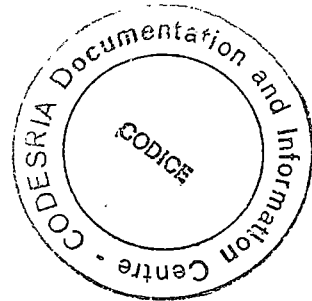
	<u>PAGES</u>
<u>INTRODUCTION GENERALE</u>	1
<u>PREMIERE PARTIE</u> : IMPORTANCE DES COLONIES IBO, ARABE ET HINDOUE A COTONOU	4
<u>CHAPITRE I</u> : EVALUATION NUMERIQUE DES COM- MERCANTS ETRANGERS	4
I - CAS DES IBOS	4
A - RAISONS DE LEUR INSTALLATION A COTONOU	4
B - EFFECTIF DE CETTE COMMUNAUTE A COTONOU	6
II - CAS DES ARABES	11
A - CAUSE DE L'IMMIGRATION ARABE A COTONOU	11
B - IMPORTANCE NUMERIQUE DE LA COMMUNAUTE ARABE	15
III - CAS DES HINDOUS	20
A - LES MOTIFS DE LA PRESENCE HINDOUE A COTONOU	20
B - LE NOMBRE DES HINDOUS A COTONOU	26
<u>CHAPITRE II</u> : ORGANISATION ET MODE D'INSER- TION SOCIALE	29
I - LA NATURE DE L'ASSOCIATION IBO	29
II - LA FORME DE L'ORGANISATION SOCIALE ARABE	32
III - LE TYPE DE GROUPEMENT HINDOU	36
IV - LES COMMUNAUTES IBO, ARABE ET HINDOUE ET LES AUTRES TYPES D'ASSOCIATIONS D'ORIGINE BENINOISE	39

<u>DEUXIEME PARTIE</u> : LA PARTICIPATION DES COMMER- CANTS IBOS, ARABES ET HINDOUS A LA VIE ECONOMIQUE	42
<u>CHAPITRE I</u> : LES CONDITIONS D'INSTALLATION ET LES AIRES D'OCCUPATION. DES COMMERCANTS IBOS, ARABES ET HINDOUS	43
I - LES CONDITIONS COMMERCIALES D'INSTAL- LATION	43
A - LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR	43
B - LES AVANTAGES ACCORDES A CERTAINS ETRANGERS	45
II - LES AIRES D'OCCUPATION	46
A - LA LOCALISATION DES ENTREPRISES A L'INTERIEUR DE LA VILLE DE COTONOU	46
B - LA NATURE ET LA TAILLE DES ENTREPRISES	49
<u>CHAPITRE II</u> : LA NATURE DES ENTREPRISES IBOS, ARABES ET HINDOUES	51
I - LES ENTREPRISES INDUSTRIELLES	51
A - LES GRANDS MOULINS DU BENIN	51
B - LA SOCIETE BENINOISE DE POINTES GALVANISEES	51
II - LES CREATIONS COMMERCIALES	52
A - LES ETABLISSEMENTS INDIVIDUELS	52
B - LES SOCIETES COMMERCIALES D'ASSOCIES	56
III - LES AUTRES TYPES D'ACTIVITES	62
A - LE TRANSPORT	62
B - L'HOTELLERIE	62

<u>CHAPITRE III</u> : LES ETRANGERS IBOS, ARABES ET HINDOUS ET LE COMMERCE	66
I - LE CAS DES IBOS	66
A - LEURS SECTEURS D'INTERVENTION	66
B - EVOLUTION DE LEURS ACTIVITES	67
C - ANALYSE DE LEURS CHIFFRES D'AFFAIRES	72
II - LES SOCIETES ARABES	72
A - LES DOMAINES D'ACTIVITES COMMERCIALES	75
B - L'EVOLUTION DE LEURS ACTIVITES	77
C - ETUDE DU BILAN DE LEURS ACTIVITES	82
III - LES ENTREPRISES COMMERCIALES HINDOUES.....	84
A - LA NATURE DE LEURS ACTIVITES	84
B - DYNAMISME DE LEURS ACTIVITES	86
C - ANALYSE DE LEURS CHIFFRES D'AFFAIRES	89
 <u>TROISIEME PARTIE</u> : IMPACT DE LA MIGRATION IBO, ARABE ET HINDOUE SUR L'ECO- NOMIE BENINOISE	 95
 <u>CHAPITRE I</u> : LE DYNAMISME DU SECTEUR COMMERCIAL	 96
I - ANALYSE STATISTIQUE DES VALEURS DES IMPORTATIONS	96
A - EVOLUTION DES IMPORTATIONS PAR PRODUITS	96
B - EVOLUTION DES VALEURS GLOBALES DES IMPOR- TATIONS	98
II- LES PARTENAIRES COMMERCIAUX	105
A - LES FOURNISSEURS EUROPEENS ET ASIATIQUES	105
B - LES ETATS-UNIS ET LE RESTE DU MONDE	105

	<u>PAGES</u>
<u>CHAPITRE II</u> : LE DYNAMISME DU SECTEUR IMMO- BILIER	111
I - INSTALLATION DES IMMIGRES ARABES, HINDOUS ET IBOS ET LE RENCHERIS- SEMENT DES LOYERS.....	111
A - LES CONSEQUENCES SOCIO-ECONOMIQUES	111
B - LES PALLIATIFS	112
II - LE CENTRE COMMERCIAL DU BENIN : UN MODELE DE PARTICIPATION AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	113
A - PRESENTATION DU CENTRE	113
B - COUT ET AVANTAGES DU C.C.B.....	114
C - LIMTES DU C.C.B.	117
<u>CHAPITRE III</u> : IMPACT DES ACTIVITES DES ENTRE- PRISES IBOS, ARABES ET HINDOUES SUR LA BALANCE COMMERCIALE ET LE PROBLEME MONETAIRE	120
I - LES ETRANGERS FACE AUX RIVALITES COM- MERCIALES	120
A - PART DES ETRANGERS DANS LE COMMERCE	120
B - L'EMERGENCE DES CONCURRENTS NATIONAUX	124
C - LES RIVALITES AU SEIN DES COMMERCANTS IBOS, ARABES ET HINDOUS	125

	<u>PAGES</u>
II - BILAN GLOBAL DES ACTIVITES DES TROIS CATEGORIES D'ETRANGERS ET PROBLEMES.....	128
A - BILAN	128
B - IMPACT DES ACTIVITES ARABES, HINDOUES ET IBOS SUR LES RECETTES PUBLIQUES.....	128
C - DESTINATION DE LEURS BENEFICES	130
D - LES COMMERCANTS ETRANGERS FACE AUX ACTI- VITES ILLICITES	130
<u>CONCLUSION GENERALE</u>	133
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	137
<u>TABLES DES MATIERES</u>	142



CODESRIA - BIBLIOTHEQUE